

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL de l'U. C. C. et de la
Coopérative Fédérée

— Membre de l'A. B. C. —

Vol. X, numéro 42

Les gouvernements et l'aide à la jeunesse

Pourquoi faut-il un syndicat coopératif à côté de chaque cercle de l'U. C. C. ?

Contrairement à ce que beaucoup de gens s'imaginent, le cercle de l'U. C. C. n'est pas un organisme de coopération. Bien qu'un certain nombre de cercles aient pris l'habitude de grouper les commandes de leurs membres et aient réussi à leur faire économiser ainsi des montants intéressants, l'expérience a prouvé que la coopération à l'intérieur des cercles est loin d'être stable et cela pour plusieurs raisons. La principale, c'est qu'un cercle n'a pas le capital suffisant pour faire des affaires d'une certaine importance ; il ne peut pas avoir d'entrepôt, garder constamment en magasin une certaine quantité de marchandises, etc. De plus, la coopération organisée dans les cercles repose la plupart du temps uniquement sur le dévouement d'un secrétaire ; or, sauf certaines oeuvres de charité, on ne connaît guère d'entreprises qui aient vécu uniquement du dévouement d'un ou de quelques hommes, parce que les meilleures volontés du monde finissent toujours par se lasser.

Par conséquent, le cercle de l'U. C. C. n'étant pas et ne pouvant pas devenir par lui-même un organisme de coopération, il faut bâtir à côté une institution faite spécialement pour favoriser l'achat et la vente en commun, c'est-à-dire un syndicat.

Il existe trois bonnes raisons pour qu'il y ait un syndicat coopératif à côté de chaque cercle de l'U. C. C.

1o—Pour aider les membres.

Le but de l'U. C. C., c'est de défendre les intérêts généraux de la classe agricole. Elle s'efforce également d'aider ses membres en stimulant la fondation d'oeuvres économiques comme les caisses populaires, les mutuelles, les coopératives ou les syndicats.

Il est indéniable que la coopération pratiquée par de vrais coopérateurs fait gagner ou économiser à ceux qui la pratiquent des sommes intéressantes. Les buanderies coopératives, par exemple, sont toutes très florissantes et distribuent pour la plupart des ristournes assez considérables à leurs membres. La vente en coopération des produits agricoles, quand elle se fait sur le principe de la classification, rapporte plus que la vente au petit bonheur par l'intermédiaire des commerçants.

C'est pourquoi il est éminemment souhaitable que chaque cercle de l'U. C. C. entreprenne, si la chose n'est déjà faite, la fondation d'un syndicat d'achat, de vente ou de transformation afin d'aider ses membres au point de vue économique.

2o—Pour garder les membres.

Un trop grand nombre de cultivateurs ne comprennent pas encore la nécessité de l'U. C. C. à moins qu'ils en retirent des avantages immédiats sous forme de piastres et de cents.

(Suite à la page 16)

UN APPEL EN FAVEUR DE ST-LUC DE MATANE

Aidons les 32 familles que le feu a dépossédées de tout

L'incendie ravageait le 22 juin le village de St-Luc de Matane.

En quelques heures, 32 familles voyaient leur maison s'effondrer et brûler tout ce qu'elles possédaient. Les moins malheureuses retireront une légère assurance, mais les autres, si elles ne sont aidées, n'auront que l'infortune pour partage.

Si nous ne pouvons rester insensibles à la détresse, notre sympathie doit s'exprimer autrement que par une bonne pensée et une parole obligeante. Il faut poser les actes que commande une charité mieux avertie et vraiment agissante.

L'épreuve des citoyens de St-Luc de Matane nous touche d'autant plus que la plupart d'entre eux appartiennent à l'Union catholique des Cultivateurs. Nous qui réclamons la solidarité, ne devons-nous pas en donner l'exemple ?

Imaginons un moment ce qui s'est passé en ce village rural. Prenons pendant l'instant le plus court la place de ceux que le feu a soudainement réduits au rang des pauvres. Voyons notre foyer détruit, nos meubles, nos habits, tout notre avoir en cendres. N'aimeriez-vous pas alors que quelqu'un se porte à notre secours et nous fournisse son assistance ?

Comme nous voudrions qu'on se comporte envers nous, nous devons nous comporter envers nos confrères de St-Luc de Matane. Nous faisons donc appel à tous les cultivateurs et les prions de se montrer généreux envers eux.

On a besoin là-bas de meubles, de vêtements, d'argent, etc. Qui ne peut disposer d'une chaise, d'un lit, d'une table, de quelques vêtements, etc ? Expédions-les à ceux qui en ont besoin.

Là où existe un cercle de l'U.C.C., nous suggérons que le cercle lui-même organise cette espèce de guignolée en faveur de nos amis éprouvés du bas St-Laurent. Il vaut mieux que le cercle s'en occupe, car il pourra obvier aux négligences individuelles.

Comme nous fûmes généreux envers les populations de l'Ouest, soyons-le envers les cultivateurs de St-Luc de Matane. Ils ont

(Suite à la page 16)

\$700.000. à dépenser là où le besoin est plus grand et où les résultats sont les plus féconds.

En mars 1938, le gouvernement provincial adoptait sous le nom de "loi de l'aide à la jeunesse" une mesure qui lui permettait d'attribuer \$1,000,000 à la formation et à l'orientation professionnelle "dans les domaines agricole, industriel et commercial". Quelques semaines plus tard, le gouvernement fédéral réservait à des fins identiques une somme de \$2,500,000. Ces jours-ci, l'hon. Norman Rogers, ministre du Travail, annonçait que des ententes avaient été conclues entre les provinces et son ministère et que les cours donnés l'an dernier seraient repris.

En ce qui nous concerne, nous pouvons donc compter que des cours agricoles postsecondaires seront donnés en 1938-39 dans un grand nombre de paroisses. On se souvient que, l'an dernier, les dirigeants agricoles, les professeurs et les élèves des cours, les agriculteurs et les membres de nos cercles ont été unanimes à reconnaître les résultats bienfaisants d'un enseignement qui complète celui de l'école, fournit des notions pratiques sur l'agriculture et délivre de la routine.

Unanimes à apprécier les cours, la classe agricole l'avait été aussi pour en demander la continuation. Maintenant que ce vœu est réalisé, nous pouvons en savoir gré à nos deux gouvernements.

Il reste à répartir la somme déterminée pour venir en aide à la jeunesse entre les diverses catégories de jeunes. Il s'est trouvé l'an dernier des gens pour soutenir que seuls les jeunes chômeurs des villes avaient droit à la commisération de l'Etat. Heureusement l'U. C. C. veillait. Elle a immédiatement réclamé la part de la jeunesse agricole et son intervention résolue a abouti aux résultats que l'on sait.

En 1938-39, au lieu de \$400,000, on dépensera \$700,000. pour mieux former et mieux instruire les jeunes. Nous devons donc "prendre une option" sans retard sur l'augmentation.

Il n'est que raisonnable de soutenir que l'argent voté pour l'aide à la jeunesse doit être dépensé là où le besoin d'une formation plus poussée est le plus grand et là aussi où la dépense

(Suite à la page 16)

Front Catholique

-- J.A.C. et U.C.C. --

Le temps est au syndicalisme. Toutes les classes sociales, tous les métiers s'organisent.

Cette tendance à grouper les forces professionnelles apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour résoudre nos problèmes sociaux. On a compris que sous un régime de dictature économique où les isolés sont oubliés et souvent écrasés, seule une organisation forte et solide dans laquelle les membres se sentent les coudes pouvaient assurer le respect des droits et la défense des intérêts professionnels.

La classe agricole, toutefois, ne semble pas donner à son association l'appui et l'encouragement qu'elle serait en mesure d'en attendre. L'U.C.C. ne groupe que la minorité des cultivateurs québécois.

Si l'on se demande les raisons de ce désintéressement, il faut analyser notre âme et notre mentalité agricoles.

D'aucuns prétendent que l'individualisme du cultivateur explique tout le problème. Nous ne le croyons pas, parce que le jour où l'agriculteur a besoin de l'association professionnelle, il se débarrasse facilement de son esprit individualiste et reste un vrai coopérateur.

Sur sa ferme le cultivateur est toujours pris par la besogne. Son temps presse et son travail pour procurer de quoi vivre l'occupe à chaque instant. La culture du sol ne laisse qu'à de rares privilégiés la liberté de se donner aux oeuvres sociales.

D'autre part l'agriculteur est prudent. Il ne se paie pas de mots et avant de s'engager dans un mouvement il tient à en connaître la valeur. C'est une prudence louable mais qui

souvent fait perdre un temps précieux.

Enfin, pour diriger les entreprises coopératives dans nos paroisses rurales, nous manquons de chefs. Ils ne se produisent pas en série : il faut les former. Et leur formation est souvent un travail de longue haleine.

En dépit de tous ces obstacles les cultivateurs doivent prendre en main la sauvegarde de leurs intérêts. Nos Seigneurs les évêques dans leur dernière lettre collective insistent sur l'union des forces rurales pour assurer le progrès de notre agriculture.

La J.A.C. fera sa part pour créer des chefs ruraux et pour inculquer à ses membres un esprit de collaboration pratique et réelle.

L'Action catholique est et doit être essentiellement une affaire d'âme. Mais directement ou indirectement son influence s'étend à tous les domaines. Le jeune homme qui aujourd'hui cherche à placer le Christ au centre de sa vie pourra continuer son apostolat dans la sphère professionnelle.

On ne cesse pas d'être catholique par le fait qu'on change de métier ou de travail. Il serait, en effet, regrettable d'avoir formé des militants pour les abandonner à l'heure même où ils exercent dans leur entourage une véritable influence.

L'U.C.C. peut avoir confiance dans la J.A.C. Car en apprenant à collaborer dans leurs cercles d'études, en travaillant à rechristianiser leur milieu, les jacistes se préparent à bien remplir leur mission sociale. Ils ont trouvé la vraie formule du progrès : devenir de meilleurs cultivateurs en étant de meilleurs chrétiens.

Jean BLANCHET.

A ST-PROSPER DE CHAMPLAIN



Photographie prise lors des cours de tissage qui eurent lieu à St-Prospér de Champlain. On y remarque, de gauche à droite : M. l'abbé M. Chicoyne, aumônier des fermières; le R. P. Trudel, sulp., de Colorado; Mme Rosario Chycoine, Mme W. X. Frigon, présidente; Mme Georges Codaire, conférencière; Mme J.-B. Fraser, secrétaire-trésorière; 2e rangée : MMmes les consellères Prosper Vézina, Xavier Gravel, Benoit Massicotte et Emilien Massicotte.

La Vie intellectuelle à la Campagne

A la campagne, comme la nécessité et le devoir d'Etat l'exigent, et aussi, comme c'est le bon sens, la plus grande partie des jours est employée aux travaux qui requiert la vie rurale dans son ensemble.

C'est là une règle que personne n'a l'idée de rompre, ou de changer sous peine de passer pour insensé... ! ! Cependant, sans prétendre réformer quelque chose qui est mal, qu'il soit simplement permis d'exprimer quelques suggestions qui permettront de transformer ce qui est bien en quelque chose de mieux.

Il s'agit d'intensifier la vie intellectuelle dans la campagne, de lui faire prendre une place plus grande aux côtés de la vie matérielle.

Tout d'abord, entendons-nous sur ce mot qui peut faire peur à plusieurs : "vie intellectuelle!"

La vie intellectuelle, c'est la vie de l'esprit, c'est la culture des facultés supérieures, de l'intelligence, en particulier, par les livres que d'autres ont fait, ou par le travail personnel.

Plusieurs sans avoir complètement tort avouent qu'ils n'ont pas le temps de lire, d'étudier, le dimanche, le soir, le midi même parfois, il est très facile, de lire, de se cultiver un peu, de se renseigner, de se mettre en état de renseigner les autres...

C'est possible, c'est facile... Or, cette culture est une nécessité : sans elle, comment progresser comment connaître les procédés nouveaux, les organisations nouvelles, etc., etc Comment en un mot, être "à la page"?

En plus d'une nécessité, c'est un devoir, un devoir social: L'expérience l'a prouvé, l'avenir est aux gens instruits et débrouillards. Les classes qu'on appelle à très grand tort, "inférieures" doivent faire effort pour se ren-

seigner, pour prendre conscience de leur rôle social, sinon, c'est le renversement...

Comment se renseigner, sans une certaine culture intellectuelle? Comment remplir ce devoir?

Enfin, la culture de l'esprit, c'est une saine et utile distraction.

Le dimanche se passe bien sans doute, en fumant, de même que les veillées et les après-dîners, mais en lisant, en étudiant, c'est encore mieux et infiniment plus utile !

En conséquence, si la vie intellectuelle s'intensifie chez nous,

(Suite à la page 17)

CHEZ NOUS et ailleurs...

Le cinéma et les enfants

Plusieurs associations importantes ont déjà appuyé l'attitude prise par le Centre catholique d'action cinématographique au sujet de l'admission des enfants au cinéma. Voici, pour exemple, la résolution adoptée par les comités paroissiaux du district de Québec :

"Attendu que la loi actuelle du cinéma prohibe l'admission dans les salles publiques de cinéma aux enfants âgés de moins de seize ans.

"Que les directeurs de salles de cinéma travaillent à l'heure présente auprès du gouvernement pour faire modifier la loi dans le sens de leurs intérêts, afin que les enfants puissent être admis à voir des films éducatifs ou récréatifs,

"Que le Centre catholique d'action cinématographique, après avoir mûrement étudié la question, a déclaré que les éducateurs seuls pouvaient juger équitablement ces problèmes et a demandé à l'hon. procureur général de ne pas modifier la loi actuelle.

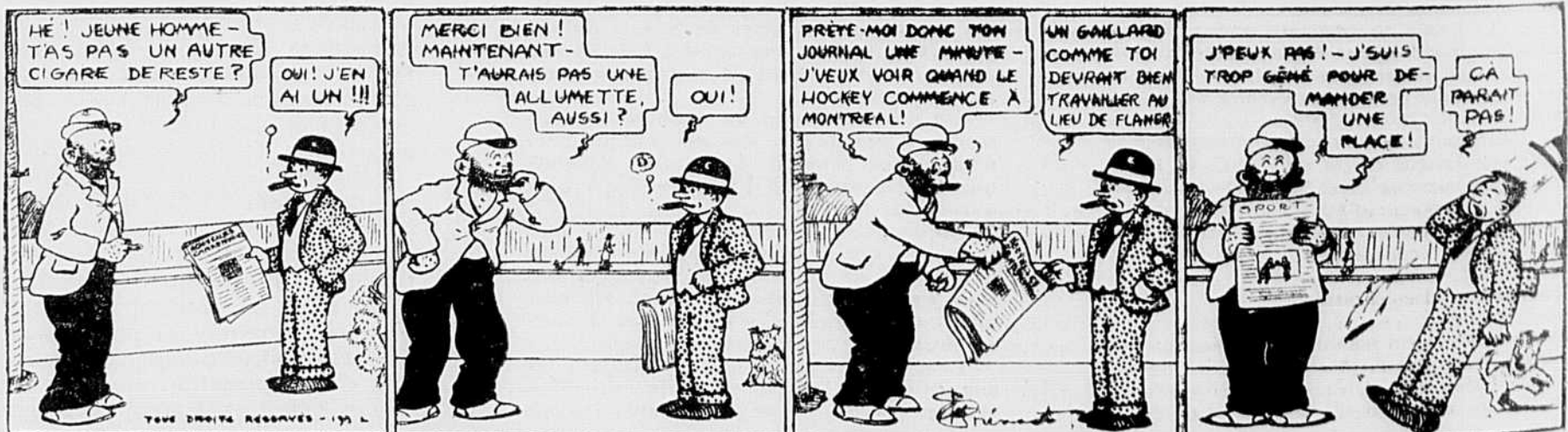
"Le comité de district des comités paroissiaux de Québec, suivant en cela l'avis unanime de ses membres, a décidé d'approuver en tous points l'avis du Centre catholique d'action cinématographique et de prier à son tour l'honorable procureur général de ne pas modifier la loi dans le meilleur intérêt de la jeunesse".

L'élection de M. Raymond Laurent

Plusieurs se rappellent le passage au Canada, l'an dernier, avec la mission Cave-

lier de la Salle, du sympathique président du conseil municipal de Paris, M. Raymond-Laurent, secrétaire du parti démocrate et l'une des figures marquantes du catholicisme en France. Le distingué visiteur avait prononcé, entre autres, au cercle universitaire, à Montréal, une vibrante allocution qui fit une profonde impression sur tous ses auditeurs. Les journaux de France nous apprennent le grand succès électoral que vient de remporter M. Raymond-Laurent. Il a réussi à se faire élire comme député d'Union nationale dans la première circonscription de St-Etienne. M. Raymond-Laurent a battu le candidat du Front populaire, le communiste Thibaud, par plus de mille voix de majorité.

'TI' PIT LE CHÉTIF PAR EDDY PRÉVOST



Kriblure

Le vieux truc

L'un des principes de la coopération veut que les affaires soient transigées aux prix courants du marché. S'il en était autrement, il est évident que les coopératives, disposant d'un capital restreint, seraient démolies par une concurrence ruineuse et par des baisses de prix non motivées. Se conformant à cette règle, elles réalisent des profits ou des gains qui appartiennent à leurs membres et qui leur reviennent au bout d'une période déterminée sous forme de ristournes.

Le vieux truc du commerce n'a pas changé. Comme tout le monde le sait, il consiste à couper les prix pour écraser l'adversaire. Mais dès que le concurrent sera disparu, malheur aux clients ! Ils seront mis dans le pressoir et s'ils ont gagné quelques sous au temps de la baisse, ils rendront des dollars au temps de la hausse.

Le vieux truc se renouvelle actuellement à Thetford où il s'est fondé un magasin coopératif. Les détaillants de l'endroit se sont mis en tête d'abattre ce dangereux rival. Ils en sont donc venus à vendre quelques produits à un prix moindre que lui. Peu importe à leurs yeux la portée sociale de la coopération. Ils tiennent à sauver leurs peaux de bons profiteurs et leur graisse d'intermédiaires satisfaits.

Il serait malheureux que les ouvriers de Thetford se laissent prendre à ce piège démodé. En retournant chez le marchand, ils peuvent aujourd'hui économiser quelques centins. Mais qu'ils tiennent bien leurs comptes pendant toute l'an-

née et ils verront alors à quoi aboutit cette passagère et fallacieuse économie ! Il n'y a qu'un magasin qui permette d'épargner, non seulement un jour, une semaine ou un mois, mais l'année entière : c'est le magasin coopératif.

Bouteilles à lait

On sait qu'il est interdit aux cultivateurs de vendre du lait ou de la crème en des ou la marque de commerce bouteilles qui portent le nom d'une laiterie ou d'une compagnie. Nous n'avons pas, on le conçoit, la prétention d'apprendre la chose aux cultivateurs qui, ne s'étant pas souciés de cette défense, ont dû présenter leurs hommages à M. le juge et leur obole au tronc du palais de justice.

Il peut être assez curieux, cependant, d'indiquer par le loi fédérale qui était assez claire pour faire condamner les cultivateurs québécois ne l'était pas assez pour imposer l'amende aux agriculteurs ontariens. Ces derniers avaient nié que le lait constituait un "breuvage" et les cours leur avaient donné raison. Or la loi ne s'appliquait qu'aux bouteilles qui contenaient des breuvages.

A partir du 1^{er} septembre, ce jeu de mots ne pourra tirer d'embarras les fermiers de la province voisine. Au cours de la dernière session fédérale, on a amendé le code criminel de telle sorte qu'aucune variété de breuvage ne peut exciper de la loi. Il n'y a donc plus de doute possible à ce sujet et tout le monde admettra qu'il était plus pressant de bien fixer ce point que de faire rendre gorge aux com-

pagnies de machines agricoles !

Les huiles végétales

Importées en franchise, se vendant à des prix dérisoires, les huiles végétales de tous les pays tropicaux remplacent progressivement le suif, les graisses animales, le beurre etc., dans les cuisines, dans les boulangeries et dans plus d'une fabrique. Il a été démontré déjà que le nègre de l'Afrique, que les Malais, que les Chinois font à l'éleveur et au laitier canadien une concurrence facile et victorieuse. Les Etats-Unis ont déjà imposé des droits sur les importations d'huiles végétales afin de protéger leurs cultivateurs et de réserver leurs marchés aux nationaux. Avec d'autres organismes et d'autres manufacturiers, le "Conseil national de l'industrie laitière" avait prié le gouvernement canadien d'en agir de même. Le "Commission du tarif" a entendu cette prière d'une oreille passive et ne l'a pas encore exaucée. Le discours du budget n'a pas apporté de changement et les huiles végétales continueront d'entrer en franchise. Si cela doit durer, nous nous efforcerons d'acclimater au pays les arachides, le palmier et le cocotier !

D. B.

La classification

Il s'est classé au Canada pendant les premiers six mois de 1938, 1,663,473 porcs, dont 395,493 aux pares à bestiaux et 656,232 aux salaisons ont été classés sur pied, et 611,748 au croc, c'est-à-dire abattus. Le total de la période correspondante de 1937 avait été de 2,061,041.

La coopération dans Rimouski

DANS l'U.C.C., il n'y a pas de vacances sans propagande ; on pourrait même ajouter, pour être complet, qu'il n'y a pas de propagande sans vacances, tant il est vrai qu'à certains égards la propagande est un véritable délassement.

J'arrive donc d'une semaine de repos dans le bas du fleuve. J'ai dû forcément prendre contact avec plusieurs cercles de l'U.C.C. J'en rapporte des nouvelles fort encourageantes.

Le 4 juillet, j'avais le plaisir d'assister à la fondation d'une beurrerie coopérative à St-Léon le Grand dans la Matapédia. St-Léon le Grand est une paroisse ouverte à la colonisation il y a trente-cinq ans environ. Elle compte un peu plus de cent vingt cultivateurs. Avec la section des bûcherons, elle fournit quelque cent dix membres à l'U.C.C.

Le travail de formation coopérative avait été préparé depuis un an dans les équipes d'étude ; on y avait disséqué la série d'articles parus dans la "Terre de Chez Nous" sur les principes coopératifs. Il n'est pas exagéré de prétendre que les cultivateurs de St-Léon le Grand connaissent et comprennent aujourd'hui les données essentielles de la coopération ; de plus, et cela est tout à leur honneur, ils sont disposés à les observer scrupuleusement.

Malgré un contre temps fâcheux et une pluie torrentielle, une quarantaine de cultivateurs assistaient à la réunion. A l'exception de deux ou trois, ils ont signé la déclaration de fondation et souscrit chacun cinquante dollars de capital social. D'ici quelques semaines, le nombre des sociétaires devrait atteindre quatre-vingts. Il est probable que la nouvelle société achètera l'unique beurrerie qui opère actuellement dans la paroisse. L'an dernier, cette beurrerie a fabriqué 105,000 livres de beurre ; il est à noter en outre qu'elle a doublé sa production depuis 1932. Il est donc à prévoir que d'ici quelques années cette nouvelle coopérative devrait fabriquer au moins 150,000 livres. Il est donc évident que l'affaire est saine et devra nécessairement donner d'excellents résultats.

Toujours en vacances, j'ai fondé deux syndicats coopératifs à St-Simon et à St-Mathieu de Rimouski. Pour ceux qui l'ignorent encore, il s'agit en l'occurrence de deux paroisses voisines, la première située sur la ligne du chemin de fer, la seconde à cinq milles en arrière. Ceux deux syndicats opéreront d'accord pour l'achat des engrais chimiques, des moulées et des insecticides et pour la vente de quelques produits agricoles, particulièrement le bétail vivant et abattu. Ces deux syndicats grouperont, quand la propagande sera terminée, environ soixante-dix sociétaires, qui auront souscrits et paieront en quatre versements annuels cinquante dollars de parts sociales.

Comme à St-Léon le Grand, il s'agit d'une oeuvre dont tout le mérite revient au cercle de l'U.C.C. Des équipes d'études ont fonctionné tout l'hiver dernier à St-Simon et à St-Mathieu et nous en cueillons déjà les fruits.

Il arrive assez souvent qu'on s'ennuie dans les réunions de cercle, qu'on ne sait trop à quoi s'intéresser, sur quoi discuter. Pourtant, si on voulait regarder au bout de son nez, on trouverait une multitude de choses pratiques à étudier et à réaliser : fondation d'une beurrerie coopérative, d'un syndicat d'achat et de vente, d'une caisse populaire, d'une mutuelle-incendie. Pourquoi aussi ne s'intéresserait-on pas aux questions de technique agricole avec la collaboration de l'agronome ? Bref, il y a une infinité de problèmes qu'on peut aborder dans un cercle de l'U.C.C., à condition qu'on y mette du bon vouloir et du discernement.

Que les cercles qui vivent prennent l'exemple sur ceux de St-Léon le Grand, St-Simon et St-Mathieu.

Gérard FILION.

LIONS !

Le journal agricole nous défend contre le négociant à la baisse

Il vous est arrivé, j'en suis sûr, comme à moi, d'entendre des gens se plaindre de ce qu'ils avaient été exploités par telle ou telle personne à qui ils avaient vendu leurs produits, de qui ils avaient acheté des engrais, des moulées, etc., etc. Et sans plus, vous vous êtes laissé aller à blâmer ces exploités, sangsues vivant aux dépens de la classe agricole.

Dans bien des cas, il arrive que l'on ait raison de blâmer ceux dont le commerce consiste à vivre le plus grasement possible aux dépens des autres.

Mais n'est-il pas également vrai aussi que, trop souvent, les exploités donnent un fier coup de main aux exploités ?

Je ne sais si je vois mal les choses ou si je suis animé de sentiments trop tendres à l'égard de cette classe de gens mais je ne puis me décider à blâmer beaucoup ces commerçants qui ambitionnent un peu trop et qui tendent de trop près ceux avec qui

ils font affaires.

Ainsi, est-ce vraiment la faute du commerçant si, allant pour acheter des porcs chez un cultivateur, ce dernier ignore qu'à Montréal les porcs valent 12.50c. la livre et consent à se contenter des 10c. la livre qui sont offerts ? Si ce cultivateur avait pris la peine de lire "La Terre de Chez Nous", il aurait certainement su exiger un prix plus en relation avec la valeur réelle de ses porcs.

Faites l'expérience que voici et vous m'en direz des nouvelles.

Le prix du porc étant à 12.50c. la livre, allez chez un cultivateur et offrez-lui 14c. la livre, eh bien ! je parie qu'il trouvera ce prix trop bas et demandera infailliblement un peu plus cher. Le commerçant le sait bien lui, et naturellement il se réserve une marge suffisante pour pouvoir augmenter quelque peu son premier prix. Il se réserve ainsi la chance de faire plaisir, tout en se gardant une marge suffi-

sante pour, comme on dit chez nous, "fourrer son homme dans les grands prix".

Si l'on prenait tout simplement la peine de lire chaque semaine cette page que nos journaux agricoles consacrent toujours à la revue des prix des produits agricoles, que d'économies on ferait, combien il serait alors facile d'empêcher tel ou tel commerçant de venir chez nous, sur notre ferme, nous exploiter et nous enlever ce qui, dans bien des cas, constitue le plus clair des profits de nos productions agricoles.

Encore une fois, je ne puis blâmer le commerçant si, par notre faute, par notre insouciance, par notre ignorance, nous nous mettons entre ses mains comme un bon agneau qui ne demande rien de mieux que de se laisser tondre.

Mettez-vous à sa place et dites-moi bien sincèrement si vous feriez autrement qu'il ne fait...

Alfred SAVOIE.

UNIONS DIOCESAINES

ST-HYACINTHE

Journées agricoles à St-Bernard, à St-Denis, à St-Charles, à St-Barnabé et à St-Jude

Durant cinq jours, on s'occupera d'agriculture dans le diocèse de St-Hyacinthe. Il se tiendra successivement une journée agricole en cinq paroisses : St-Bernard, St-Denis, St-Charles, St-Barnabé et St-Jude. Tous les cultivateurs du district sont invités et, s'ils le jugent à propos, ils peuvent fort bien suivre les démonstrations et les causeries qui seront données dans les paroisses voisines. On recommande aux gens éloignés d'apporter leur "lunch". Suit le programme détaillé de chacune de ces journées.

JOURNEE AGRICOLE

A St-Bernard, le 25 juillet 1938, sous les auspices du cercle agricole, et la présidence active de M. l'abbé Godbout, curé, et la présidence active de M. François Morin, maire, chez M. Ulric Allaire et sur le terrain de la fabrique.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 9.00 h.—Voeux et souhaits par M. le curé.
- 9.15 "—Allocution de M. le maire P. Morin.
- 9.20 "—Bienvenue par M. Ulric Allaire.
- 9.25 "—Explication du programme et du but de la fête par l'agronome officiel.
- 9.30 "—Démonstration sur le Porc par M. Alphonse Deschênes.
- 10.00 "—Concours d'appréciation du Porc par les jeunes cultivateurs de la paroisse, âgés de 15 à 21 ans, sous la direction de M. A. Deschênes.
- 10.30 "—Classement officiel des porcs par M. A. Deschênes.
- 10.45 "—Explication du classement et causerie sur l'alimentation du porc par M. A. Deschênes.
- 11.30 "—Lunch.

APRES-MIDI POUR LES DAMES ET LES HOMMES

POUR LES DAMES.

- 1.00 h.—Conférence - démonstration sur volailles par M. L.-A. Bélisle.
- 2.00 "—Démonstration d'abatage par M. L.-A. Bélisle.
- 2.30 "—Causerie - démonstration sur jardin par M. L. Gratton.

POUR LES HOMMES

- 1.00 h.—Causerie - démonstration au champ de C. de Siam de M. le curé par M. Jean Hardy.
- 2.00 "—Causerie - démonstration au champ de patates voisin par Georges E. Millette.
- 3.30 "—Causerie par M. Joachim Hébert, propagandiste local de l'U. C. C.
- 4.00 "—Clôture.

AVIS Chacun est prié d'apporter son lunch.

Les gens de St-Bernard sont invités d'une part à venir aux Vues Agricoles à St-Denis le 26, et d'autre part à St-Jude le 29 à 8 hrs du soir.

Tous sont invités aux journées agricoles des autres paroisses : le 26 à St-Denis, le 27 à St-Charles, le 28 à St-Barnabé, le 29 à St-Jude.

JOURNEE AGRICOLE

A St-Denis, le 26 juillet 1938, sous les auspices conjointes du cercle agricole et de l'U. C. C. sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Larose, curé

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 9.00 h.—Voeux et souhaits par M. l'abbé Larose, curé.

JOURNEE AGRICOLE

- 9.15 "—Allocutions de MM. les Maires.
- 9.25 "—Bienvenue par M. Lucien Meunier.
- 9.30 "—Allocution du président actif, M. Charles Lusignan.
- 9.40 "—Concours d'appréciation du bétail laitier pour les jeunes cultivateurs de la paroisse, âgés de 15 à 21 ans, sous la direction de M. J.-H. Tessier.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 10.15 "—Classement officiel et explication du jugement par M. J.-H. Tessier, surintendant du concours.
- 11.15 "—Causerie - démonstration sur champ de luzerne par M. J. Hardy.
- 11.45 "—Lunch.

APRES-MIDI POUR LES DAMES ET LES HOMMES

- 1.15 h.—Conférence par M. le Dr. Ls.-Ph. Roy, sur "Le Problème de la Ferme dans son ensemble".
- 1.45 "—Projet de coopérative de producteurs d'avoine de Semence par M. Raymond Ferron.
- 2.15 "—Allocution par M. Gérard Filion.

POUR LES DAMES

- 2.45 h.—Conférence - démonstration sur volailles par M. L.-A. Bélisle.
- 3.30 "—Démonstration d'abatage par M. L.-A. Bélisle.
- 4.00 "—Causerie - démonstration sur jardin par M. L. Gratton.

POUR LES HOMMES

- 2.45 h.—Démonstration sur le porc par M. Alphonse Deschênes.
- 3.30 "—Causerie sur l'alimentation du porc par M. A. Deschênes.
- 4.00 "—Excursion au champ, où il y aura démonstrations pratiques.
- 4.45 "—Clôture.

LE SOIR

- 8.00 h.—Conférence sur la "Mutuelle-Vie" de l'U.C.C. par M. Thuribe Belzile.
- 8.30 "—Vues animées agricoles par M. Paul Roy.

JOURNEE AGRICOLE

A St-Charles, le 27 juillet 1938, sous les auspices conjointes du cercle agricole et de l'U. C. C. sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Larose, curé, chez M. Lucien Meunier.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 9.00 h.—Voeux et souhaits par M. l'abbé Larose, curé.
- 9.15 "—Allocutions de MM. les Maires.
- 9.25 "—Bienvenue par M. Lucien Meunier.
- 9.30 "—Allocution du président actif, M. Charles Lusignan.
- 9.40 "—Concours d'appréciation du bétail laitier pour

les jeunes cultivateurs de la paroisse, âgés de 15 à 21 ans, sous la direction de M. J.-H. Tessier.

- 10.15 "—Classement officiel et explications du jugement par M. J.-H. Tessier, surintendant du concours.
- 11.15 "—Causerie - démonstration sur champ de luzerne par M. J. Hardy.
- 11.45 "—Lunch.

APRES-MIDI POUR LES DAMES ET LES HOMMES

- 1.15 h.—Conférence par M. le Dr. Ls.-Ph. Roy, sur "Le Problème de la Ferme dans son ensemble".
- 1.45 "—Projet de coopérative de producteurs d'avoine de semence par M. Raymond Ferron.
- 2.15 "—Allocution par M. Gérard Filion.

POUR LES DAMES

- 2.45 h.—Conférence - démonstration sur volailles par M. L.-A. Bélisle.
- 3.30 "—Démonstration d'abatage par M. L.-A. Bélisle.
- 4.00 "—Causerie - démonstration sur jardin par M. L. Gratton.

POUR LES HOMMES

- 2.45 h.—Démonstration sur le porc par M. Alphonse Deschênes.
- 3.30 "—Causerie sur l'alimentation du porc par M. A. Deschênes.
- 4.00 "—Excursion au champ où il y aura démonstrations pratiques.
- 4.45 "—Clôture.

LE SOIR

- 8.00 h.—Conférence sur la "Mutuelle-Vie" de l'U.C.C. par M. Thuribe Belzile.
- 8.30 "—Vues animées agricoles par M. Roy.

JOURNEE AGRICOLE

A St-Barnabé, le 28 juillet 1938, sous les auspices conjointes du cercle agricole et de l'U.C.C. sous la présidence d'honneur de l'abbé F. Jodoin, curé, chez M. Alcide Gaudet.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 9.00 h.—Voeux et souhaits par M. l'abbé F. Jodoin.
- 9.15 "—Allocution de M. le Maire.
- 9.20 "—Bienvenue par M. Alcide Gaudet.
- 9.25 "—Quelques mots du président actif.
- 9.30 "—Concours d'appréciation du bétail laitier pour les jeunes cultivateurs de la paroisse, âgés de 15 à 21 ans, sous la direction de M. J.-H. Tessier.
- 10.30 "—Classement officiel et explications du jugement par M. J.-H. Tessier, surintendant du concours.
- 11.15 "—Causerie sur racines fourragères, et excursion au caveau de M. le curé.
- 11.45 "—Lunch.

APRES-MIDI POUR LES DAMES ET LES HOMMES

- 1.30 h.—Causerie d'actualités par M. Gérard Filion.

POUR LES DAMES

- 2.15 h.—Conférence - démonstration sur volailles par M. L.-A. Bélisle.
- 3.15 "—Démonstration d'abatage par M. L.-A. Bélisle.
- 3.45 "—Causerie - démonstration sur jardin par M. L. Gratton.

POUR LES HOMMES

- 2.15 h.—Démonstration sur le porc par M. Alphonse Deschênes.
- 3.15 "—Causerie sur l'alimentation du porc par M. A.

- Deschênes.
- 3.45 "—Les hommes suivent la démonstration sur jardin aux dames par M. Gratton.
- 4.45 "—Clôture.

LE SOIR

- 8.00 h.—Conférence sur la "Mutuelle-Vie" de l'U.C.C. par M. Thuribe Belzile.

JOURNEE AGRICOLE

A St-Jude, le 29 juillet 1938, sous les auspices conjointes du cercle agricole et de l'U.C.C., sous la présidence d'honneur de M. l'abbé St-Pierre, curé, chez M. Théophile Martin.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 8.30 h.—Voeux et souhaits par M. l'abbé St-Pierre.
- 8.45 "—Allocution de M. le maire.
- 8.50 "—Bienvenue par M. Théophile Martin.
- 8.55 "—Quelques mots du président actif.
- 9.00 "—Exposition des jeunes Eleveurs, concours d'élimination, sous la direction de M. Albert Desrosiers, propagandiste fédéral, surintendant de l'exposition et du concours.
- 12.00 "—Lunch.

APRES-MIDI POUR LES DAMES ET LES HOMMES

- 1.15 h.—Excursion à la batteuse à trèfle.

POUR LES DAMES

- 1.45 h.—Conférence - démonstration sur volailles par M. L.-A. Bélisle.
- 2.45 "—Démonstration d'abatage par M. L.-A. Bélisle.
- 3.15 "—Causerie - démonstration sur jardin par M. L. Gratton.

POUR LES HOMMES

- 1.45 h.—Démonstration sur le porc par M. Alphonse Deschênes.
- 2.45 "—Causerie sur l'alimentation du Porc par M. A. Deschênes.
- 3.15 "—Excursion à la fabrique de conserves, où il y aura explications et démonstrations.
- 4.00 "—Conférence sur la pomme de terre.
- 4.45 "—Clôture.

LE SOIR

- 8.00 h.—Vues animées agricoles par M. Paul Roy.

Abonnez vos amis à "LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

Stations expérimentales

Il y a actuellement sur le territoire canadien 183 stations de démonstration et 47 sous-stations expérimentales de district, toutes établies par le Service des fermes expérimentales du ministère fédéral de l'Agriculture. Dix-neuf de ces stations se trouvent en Colombie-Canadienne, 24 en Alberta, 51 en Saskatchewan, 17 au Manitoba, 17 en Ontario, 51 dans le Québec, 20 au Nouveau-Brunswick, 17 en Nouvelle-Ecosse et 14 dans l'Île-du-Prince-Édouard. On établit une station de démonstration dans un district pour l'éducation et la gouverne de tous; la fonction de cette station est de donner l'exemple en ce qui concerne l'organisation de la ferme, les pratiques de culture et les procédés qui conviennent le mieux pour le district.

La brochure qui nous manquait :

"SYNDICATS COOPERATIFS"

Petit Guide à l'usage des cercles d'études

"Qu'est-ce qu'un syndicat coopératif? Comment fonctionne-t-il? Sur quels principes est-il fondé? Quelles formules faut-il remplir? Pourquoi un syndicat à côté du cercle de l'U. C. C.?" A ces questions répond la brochure éditée par le SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U. C. C., 515, avenue Viger, Montréal. Et pour tant d'utiles réponses, la brochure ne demande que 10 SOUS.

Procurez-vous

La lettre pastorale collective de l'épiscopat de la province civile de Québec.

sur "Le problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Eglise"

Ce document doit être connu de tous les cultivateurs, étudié et commenté dans tous les cercles.

En vente au SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U. C. C. (515, avenue Viger, Montréal, P. Q.), à \$0.15 l'exemplaire.

N'attendez pas au dernier moment pour vous procurer de la

FICELLE D'ENGERBAGE

(corde à lieuses)

Vous obtiendrez la meilleure au prix de 8 1/2 cts. la livre net, de la

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Cette offre vaut pour toutes les succursales à l'exception de celles d'Amos et de La Sarre.

Les Habitants

CHEZ EUX

CONVOICATIONS

VENDREDI, LE 22 JUILLET :
St-Malachie.

DIMANCHE, LE 31 JUILLET :
St-François d'Assise.

officiers DE U. C. C.

Président: M. Abel Marion, Ste-Esprit;
Aumônier: R. P. Léon Label, S. J.
1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;
2ème vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;
Secrétaire général: M. Gérard Fillon, L.S.C.;
Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thiribe Belzile, L. S. C.;
Rédacteur de la "Terre de Chez Nous": M. Dominique Beaudin;
Conseillers juridiques: Me Wilfrid Guérin N.P.; Me C.-H. Lalande, C.R.

St-Léon-le-Grand (Matapédia)

Le cercle local s'est réuni deux fois en juillet. La première séance à laquelle assistaient 125 personnes a eu lieu le 3 et fut présidée par M. A. Belzile. Ce dernier a ouvert les délibérations en montrant les avantages d'un syndicat de beurrerie. M. Victorien Jacques a exposé les progrès de l'U.C.C. et M. Roméo Roussel a traité longuement de la loi contre les mauvaises herbes et de son application. Les cultivateurs, a dit le secrétaire dans ses remarques, doivent organiser eux-mêmes les services dont ils ont besoin. Il a développé ce thème, parlé de coopération et fourni les renseignements réclamés par les questions posées.

Les cultivateurs de la paroisse s'assemblaient de nouveau le lendemain. L'assistance variait de 125 à 175. M. le président Belzile ayant souhaité la bienvenue, M. L.-P. Rioux, directeur diocésain, a particulièrement traité des services de l'U.C.C. et de la nécessité de la coopération. M. Gérard Fillon, secrétaire général de l'U.C.C., reprenait à la réunion du soir le thème de la coopération. Après l'exposé des principes, il a montré ce que leur application avait valu à d'autres paroisses. Il a mis en garde les cultivateurs contre la fondation de syndicats avant une préparation méthodique. Traitant au passage des caisses populaires et des avantages des cercles d'étude, il a félicité les cultivateurs de St-Léon qui étudient leur situation, déterminent leurs besoins et sont tout disposés à organiser les services devenus nécessaires aux cultivateurs. Le soir même, les assistants signaient la déclaration de fondation d'un syndicat de beurreries. La conférence de M. Fillon a été fort appréciée et ses réponses aux questions posées ont fourni beaucoup de renseignements pratiques.

Adrien Guay,
secrétaire

Armagh (Bellechasse)

Le 28 juin, une assemblée du cercle local de l'U.C.C., groupait une centaine de cultivateurs. Parmi eux se trouvaient les jeunes qui ont suivi les cours post-scolaires l'hiver dernier. M. Alfred Marceau, qui présidait, a présenté à l'assistance M. Thiribe Belzile, directeur de la propagande. Ce dernier a traité de l'U.C.C. et de ses services. Il a particulièrement insisté sur la coopération. M. l'abbé Boucher a souligné l'à-propos des remarques de M. Belzile et il a invité les jeunes à étudier sérieusement tout ce qui concerne l'agriculture. MM. les agronomes Tremblay et Bélanger ont tour à tour montré quels services un cercle bien organisé pouvait rendre aux cultivateurs. Les rétributions accordées aux élèves des cours post-scolaires leur furent ensuite remises. Une brève allocution de M. Lauréat Bélanger a terminé la séance.

Le secrétaire.

Beauharnois

M. Ernest Leduc préside la réunion du 11 juillet. Les rapports lus et adoptés, il commente quelques passages du "Guide" puis laisse la parole à M. l'agronome. M. Gosselin exprime sa satisfaction de voir unies l'U.C.C. et la Coopérative fédérée. Ce sera, dit-il, pour le plus grand bien de la classe agricole. Il y a lieu, ajoute-t-il, de pousser la coopération plus avant en notre paroisse. Si nous fondions une coopérative de transformation, par exemple, il est sûr que les cultivateurs garderaient une partie des profits qui vont actuellement à d'autres entreprises, en particulier aux laiteries et aux beurreries du dehors. Nous pourrions encore, poursuit le conférencier, nous pourvoir d'un syndicat de vente et d'achat. Tenant compte de l'actualité, le conférencier, M. l'agronome donne sur la fenaison une foule de conseils pratiques. Il répond ensuite aux questions qu'on lui pose. Le président le remercie et la séance prend fin.

Ls.-A. Hébert,
secrétaire

Ste-Irène (Matapédia)

A l'assemblée du 12 juillet il a surtout été question de la caisse populaire qui vient d'être fondée dans la paroisse. Les dé-

buts de cette institution sont prometteurs, car elle compte déjà 55 membres. Dans une allocution fort pratique, M. l'aumônier a expliqué ses avantages et son fonctionnement. A cette séance, M. Aurèle Gamache, propagandiste pour le diocèse de Rimouski, a aussi présenté un travail. M. Albert Dubé présidait et l'assistance a été évaluée à une soixantaine de membres.

Joseph St-Laurent,
secrétaire.

St-Gabriel (Rimouski)

Environ 75 cultivateurs assistaient à l'assemblée du 3 juillet. M. le président a traité de l'épandage du sol, tandis que M. l'aumônier avait pris pour sujet : l'Action catholique. Présent à la réunion, M. l'agronome F.-X. Lavoie a donné une causerie sur l'agriculture en général. Une partie de la séance a été consacrée à l'organisation de la journée agricole du 12 juillet, à laquelle six agronomes devaient prêter leur concours.

J.-Omer Gendron,
secrétaire.

St-Luc (Matane)

Réunion mensuelle du cercle, le 13 juillet. Comme une conflagration a presque détruit le village entier, le président demande aux paroissiens de venir en aide aux sinistrés. Sur proposition de M. Armand Labrie et de M. M. Filion, il est résolu de prier le bureau central de l'U.C.C., d'user de son influence pour qu'on porte secours aux 32 familles dont les maisons ont été détruites par le feu et dont le mobilier comme les vêtements ont été incendiés. Argent, meubles, linge, etc., peuvent être envoyés au secrétaire et la répartition en sera faite par un comité de la paroisse.

Jean-Baptiste Gagné,
secrétaire.

Saint-Méthode (Frontenac)

Le cercle siègeait le 28 juin sous la présidence de M. Napoléon Rhéaume. Après l'allocution de M. l'aumônier, le président a lu et commenté devant les 30 membres présents quelques du "Guide". Le principal travail a été présenté par M. Patrice Tardif, M. PP., qui a traité de l'union intervenue entre l'U.C.C. et la Coopérative fédérée. A la prochaine séance, fixée au 25 juillet, des travaux seront donnés par MM. O. Carreault, Archelas Bolduc, Joachim Roy, Léonard Tardif et F. Nadeau.

Frs NADEAU,
secrétaire.

Albertville (Matapédia)

Il y eut le 27 juillet une grande assemblée de l'U. C. C. à Albertville. Nous avions l'honneur

d'avoir parmi nous M. l'abbé D'Amours, de Rimouski, M. Adrien Guay, propagandiste régional, et M. Charles Castonguay, de Causapsal, directeur diocésain. Tous trois ont pris la parole et exposé la nécessité pour les cultivateurs de s'organiser et de voir à l'avancement de leurs propres affaires. M. l'abbé David Roussel, aumônier, a remercié les orateurs. Le lendemain, M. Gamache, du Bic, propagandiste des Caisse Populaires, nous parlait de ces institutions. Le terrain se trouve donc préparé et l'on peut escompter la fondation prochaine d'une caisse populaire dans la paroisse.

Edgar TARDIF,
secrétaire.

Augmentation considérable

Pendant le premier semestre de 1938, le nombre total de bovins canadiens exportés sur la Grande-Bretagne montait à 20,872 contre 3,665 pendant la période correspondante de 1937.

Réunion du conseil de la Fédération des cercles de Fermières de la ROUGE...

Activités et projets

A St-Jovite, le 5 juillet, se sont réunis sous la présidence de M. l'abbé D. Dumouchel, aumônier diocésain, MM. E. Gauthier, chef du Service de l'E. D., M. Houle, et M. Proulx, agronomes, MM. les abbés, R. Mercure, A. Régimbal, P. Thibault, et le R. P. Trudeau, Mesdames les déléguées des cercles fédérés, Mlle Poulin, instructrice.

Après la prière, Mlle R. Barbe, secrétaire, a donné lecture des rapports de la 1ère réunion des déléguées, et de la réunion des membres du conseil privé. Ces rapports sont adoptés sur proposition de M. l'abbé A. Régimbal, secondé par Mme Ubald Marinier, de Labelle.

Sur demande du cercle de l'Annonciation, un cours de tissage sera donné durant l'année 1938-39 aux cercles intéressés. Mons. Emile Gauthier y donne son adhésion et fera son possible pour réaliser ce désir.

Il est entendu que les cercles devront s'adresser à messieurs les agronomes pour obtenir une conférence et une démonstration sur "la mise en conserves".

Mademoiselle Poulin suggère que le sujet de la prochaine journée d'étude soit un cours de couture. Cette suggestion sera étudiée, par qui de droit.

Sont acceptés dans la Fédération les cercles de La Minerve, de La Conception, de l'Ascension, de Ste-Véronique, de St-Agricole, et de St-Faustin.

M. l'aumônier demande aux dames fermières de mettre leurs règlements locaux en conformité avec les nouveaux règlements statuts par le Service de l'Economie domestique.

A l'avenir, le rapport, des activités sera adressé en décembre à l'aumônier diocésain.

M. l'aumônier conseille aux dames secrétaires d'apporter beaucoup de soin et d'esprit de justice dans la rédaction de leurs rapports et dans la tenue des li-

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs.
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,
515, avenue Viger
Montréal
Tél. : LA 6273

ABONNEMENT
Au Canada :
\$1.00 par année
\$2.50 pour 3 ans
A l'étranger :
\$1.50 par année

Imprimée par
L'Action Sociale, Ltée,
3, Boul. Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent aux prières de leurs membres le repos de l'âme de

M. Emile Pouliot, décédé accidentellement à Lambton, à l'âge de 22 ans. Il était le fils de M. Herménégilde Pouliot, membre ancien et toujours dévoué du cercle de l'U.C.C., de Ste-Germaine de Dorchester.

vres de comptes. Que chaque année, en permette l'expertise des livres de comptes par une personne désintéressée et experte.

M. l'aumônier diocésain suggère que l'an prochain, on organise une journée diocésaine d'étude et d'exposition, à Mont-Laurier où tous les cercles seront invités à célébrer le 15ème anniversaire de la fondation du premier cercle dans le diocèse, et le 10ème anniversaire de la grande convention des cercles à Mont-Laurier (juillet 1929).

A cette exposition, il y aura trois sections, la section de La Lièvre, la section de La Rouge, et la section de La Gatineau. Les cercles fédérés présenteront les exhibits de leur section réciproque, et les exhibits seront jugés selon les sections.

Ces deux dernières suggestions sont à l'étude, et la journée d'étude se tiendra vers le 15 septembre s'il y a entente de part et d'autre.

Donat Dumouchel, ptre
aumônier diocésain.

CHEZ PERRON TOUT EST BON SPECIAL



3 jolis rosiers H.T.,
2 ans No 1, moussés et étiquetés séparément — votre choix de couleurs - \$1.00
5 rosiers polyantha multiflores, un de chaque couleur \$1.00
6 Dahlias décoratifs géants - \$1.00
25 glaïeuls, variétés d'exposition - \$1.00

Venez à nos magasins voir nos spéciaux pour le jardin. Magasins ouverts jusqu'à 9 hres p.m. le vendredi et le samedi en mai et juin.

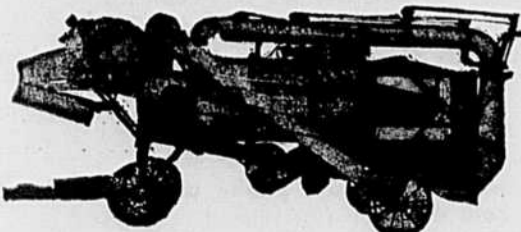
Téléphone *LANcaster 4191

W. H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIERS
935 BLVD ST LAURENT, MONTRÉAL

FORANO

Batteuse ultra rapide et complète.

Pour
Grain
et trèfle



Ne risquez pas de perdre votre récolte sur le champ en attendant les services d'une batteuse louée.

La supériorité des batteuses Forano est reconnue depuis toujours. Nous avons un choix de huit modèles et les appareils à trèfle brevetés sont fournis à l'essai.

Demandez circulaires et prix.

1873-La Fonderie de Plessisville-1938

PLESSISVILLE, P. Q.

Exposition Régionale et Journée d'Etude à St-Jovite

Exposition modèle de l'art du tapis croché, sous la direction du service de l'Economie domestique de Québec. — Le bon travail des fermières.

ALLOCUTIONS ET CONFERENCES

Le 5 juillet 1938, à St-Jovite, environ 300 fermières de la région de La ROUGE se sont réunies pour leur 2ième exposition régionale et leur 2ième journée d'études. Etaient présents: M. Emile Gauthier, chef du Service de l'E.D.; M. l'abbé D. Dumouchel, aumônier diocésain, MM. les abbés R. Mercure, curé de St-Jovite, L. Pilon, curé d'Huberdeau, A. Régimbal, curé de St-Donat, P. Thibault, curé de La Conception, J.-A. Boisvert, curé de St-Agricole, Rév. P. Trudeau, Mme Bienjonetti, directrice des Arts domestiques, Milles Poulin, Robi-

taille et Dionne, instructrices, Mmes les déléguées officielles des cercles fédérés et des cercles aspirants, ainsi qu'une délégation de Maniwaki, MM. les agronomes M. J.-A. Parenteau, A. Noël, J. Houle, M. Proulx et J. Bonnier. M. l'aumônier diocésain souhaite la bienvenue à M. Gauthier qu'il salue comme semeur d'idéal. à MM. les aumôniers locaux, dont il apprécie le dévouement et la sage direction, à mesdames les instructrices, conférencières et démonstratrices, à MM. les agronomes, techniciens zélés et appréciés, à mesdames les déléguées.

M. Gauthier donne une allocution de circonstance et dit son appréciation des cercles du Nord laurentien. Madame Bienjonetti présente une conférence charmante par son exposé historique du tapis croché, par la sûreté de la technique, par les méthodes pratiques du crochage au point de vue familial, original et de bon goût. Cette conférence fort documentée mérite félicitations.

Mlle Robitaille soutient l'attention des dames par une démonstration pratique sur le crochage. Dans l'après-midi, Mlle Poulin, instructrice, donne une intéressante conférence. Elle se fait remarquer par son talent oratoire et ses convictions profondes. Mlle Dionne préside la démonstration. Madame Françoise Gaudet-Smet, la distinguée directrice de "Paysa-

na", entretient les dames de son oeuvre littéraire et patriotique. A 4 h., M. l'aumônier proclame les succès de l'exposition régionale, et Mlle Poulin explique son jugement.

Le soir, grande séance publique sous la présidence d'honneur de Mgr J.-B. Bazinet, prélat domestique, et curé de Ste-Agathe-des-Monts, M. J.-A. Parenteau, agronome régional, souligne avec satisfaction les activités des cercles de fermières et présente M. Gauthier, conférencier. Votre oeuvre, mesdames, dit celui-ci, est une oeuvre de restauration du foyer chrétien et canadien par la coopération basée sur la soumission à l'autorité constituée et sur la charité au maximum. Durant l'année qui commence, veuillez faire une étude approfondie de la comptabilité, de ses principes et de ses méthodes. Organisez conférences et concours. Il fait l'éloge des agronomes et demande aux dames de leur faire confiance soit pour leur doctrine éprouvée, soit pour leur technique expérimentale, soit pour leur dévouement reconnu et désintéressé. Et il termine en invitant les dames fermières à aimer et à faire aimer leur petit coin de terre pour l'amour de Dieu et du foyer.

Madame Côme Cartier, présidente de la fédération, présente

Mlle Eveline Leblanc, du ministère de l'Agriculture à Ottawa. Mlle Leblanc nous entretient de "L'Alimentation autrefois et aujourd'hui".

Mgr J.-B. Bazinet, président d'honneur, remercie les conférenciers et les conférencières de cette journée d'études. Il veut bien y ajouter de sages conseils puisés dans son expérience et sa longue carrière sacerdotale.

Les dames fermières de St-Jovite exécutent avec entrain un programme artistique, théâtral et musical, sous la direction de Mme J.-E. Gervais et de Mme O. Cloutier. La saynète: "Parisienne et Paysanne sur l'Omibus", interprétée par Mme Proulx et Mme P. Cloutier, obtient un franc succès.

La production de houille

Ottawa, Canada. — La production de la houille au Canada pendant le premier trimestre de 1938 s'est chiffrée à 4,080,798 tonnes soit une augmentation de 4. 100 sur le tonnage de la même période il y a un an. Le rendement des trois premiers mois comprend 2,791,051 tonnes de charbon bitumineux, 209,005 tonnes de charbon sub-bitumineux et 1,080,742 tonnes de lignite.

Exposition régionale des cercles de la ROUGE

(rapport de l'expertise)

	Laine domestique 2 écheveaux	Habit de laine tricoté	Un paletot refait	Une robe refaite	Pièce de catalogne	Couverture de laine blanche	Tapis croché	Tapis tressé	Tapis d'oreillers	Coussin rembourré	Total	Prix
1er St-Jovite	8,9	8,6	10/	9,6	8,7	9,1	9,7	9,2	9,8	9,4	93,3	\$15.75
2ème L'Annonciation.	8,7	9,2	8,6	9,9	5/	8,7	9,1	9,3	8,9	9,2	86,6	\$11.75
3ème St-Donat de Montealm.	8,5	9,6	8,8	8,9	8/	8,6	5/	9/	9,1	9,3	84,8	\$12.00
4ème Ste-Agathe des Monts.	8,6	9,8	9,5	8,9	8,7	9,7	9,7	8,4	9,6	82,9	\$11.25
5ème Lac Mercier.	8/	8,8	9,4	9,4	8,4	9,2	9,9	9,3	9/	81,3	\$ 9.75
6ème Labelle.	8,8	8,7	9,2	9,8	9,4	9,6	9,6	9,5	74,6	\$ 9.50
7ème Val David.	7,4	7/	7,2	8,1	6/	8,9	44,6	\$ 5.00
												\$75.00



AIE!

Soulagez rapidement la douleur causée par les

Piqûres d'Insectes, Coupures bénignes, etc., avec

Le Liniment Oléolo du Dr. Pierre

Procure le soulagement rapide et calmant aux muscles fatigués et endoloris. Depuis 50 ans, il a procuré le soulagement bienvenu aux milliers de personnes qui souffrent de douleurs névralgiques et rhumatismales, maux de dos, simples maux de tête, muscles raidis et endoloris, contusions, meurtrissures et entorses. Ecrivez aujourd'hui pour obtenir 2 bouteilles régulières de 60¢ expédiées en port payé pour \$1.00 seulement!

Le Magolo du Dr. Pierre

est un excellent remède alcalin dont on aura besoin toute l'année durant pour certains dérangements aigus de l'estomac tels que: cardialgie, acidité de l'estomac, et certaines sortes de dyspepsies. Puisqu'il est alcalin il rend inoffensifs les acides qui irritent l'estomac et aide ainsi à soulager des maux de tête, nausées et incommodités causés par les troubles digestifs.

Depuis 1885 il a aidé des milliers de personnes qui souffraient de "Maux d'Esté" dont les symptômes sont diarrhée, crampes d'estomac et vomissements causés généralement par l'absorption de nourriture ou de boissons qui ne conviennent pas à l'estomac. Procurez-vous aujourd'hui 2 bouteilles régulières de 60¢, port payé, pour \$1.00 seulement!

Nous enverrons les remèdes C.O.D. si vous le désirez.

Livrés au Canada sans frais de douane.

Dr. Peter Fahrney & Sons Co.
2501 Washington Blvd.
CHICAGO, ILL. Dept. DC476-36B

L'Eglise et l'Espagne

Le nouveau Nonce de Sa Sainteté en Espagne nationale a prononcé un discours pour la présentation de ses lettres de créance, parlant de l'attention du souverain pontife pour l'avenir de l'Espagne, et manifestant son admiration pour l'héroïsme avec lequel la nouvelle Espagne a décidé de reprendre le chemin glorieux de sa tradition en remplissant une mission sublime, envoyée par la Providence divine.

Le généralissime Franco répondit en déclarant que la religion catholique a été le creuset de la nationalité espagnole, et de l'oeuvre des missionnaires, qui s'est répandue sur vingt peuples indépendants, unis à l'Espagne par leur religion et leur langue. Ce n'est pas dans la véritable Espagne que l'on brûle les églises et que l'on assassine les prêtres. L'Espagne nationale promulgue des lois en même temps qu'elle fait la guerre, rétabli la Compagnie de Jésus, abroge le divorce et encourage l'esprit chrétien de la nation.

Le généralissime termina son discours en priant le Nonce de remercier le Souverain Pontife de ses prières en faveur de l'Espagne.

UN CONSEIL

Qui n'amasse pas s'expose à manquer de la chose; mais qui l'entasse s'en prive. Qui l'amasse est prévoyant; qui l'entasse est avare.



Mlle Laure Gaudreault réélue présidente de la Fédération des Institutrices rurales de la Province.

SERVICE DE LIBRAIRIE de l'U. C. C.

"Les oeuvres indispensables à l'agriculteur compétent".
Théodore GAGNON

La coopération. — (Compte rendu des cours et conférences de la XVe session des Semaines sociales du Canada). — Volume de 375 pages \$1.50

Cours à domicile de l'U. C. C. —
1.—Zootechnie générale. — 1935-36 0.15
2.—Aviculture, horticulture, apiculture 1936-37 0.15

Chacune de ces brochures se vend aussi à \$1.50 la douzaine, et à \$12.00 le cent.

L'expérience d'Antigonish, par M. l'abbé Livain Chiasson 0.10
Ce tract, à la douzaine 1.00

Les principes coopératifs et 1.—La Mutuelle-Vie de l'U. C. C., par Théodore Gagnon — 2.—Les Caisses populaires, par M. l'abbé P.-E. Dubé. — En une seule brochure. L'unité \$0.10
A la douzaine 1.00

"Syndicats coopératifs," petit guide à l'usage des cercles d'étude. L'unité 0.10
A la douzaine 1.00

"Le problème rural," la Lettre pastorale de Nosseigneurs les évêques. L'unité 0.15
L'U. C. C. — Brochure explicative sur l'Union, ses règlements, ses services) 0.10
Aussi en vente au Bic, Rimouski, P. Q.

Manuels d'agriculture de l'Ecole de Ste-Anne-de-la-Pocatière :
1.—Les animaux 1.00
2.—Les champs 1.00

Cours d'agriculture publié par l'Institut agricole d'Oka :
Vol. 1 — L'administration de la ferme . . .
Vol. 2 — Les productions végétales . . .
Vol. 3 — Etude des races et élevage . . .
Vol. 4 — Alimentation et hygiène . . .
Les quatre volumes \$1.75

Nous payons les frais de poste.
LE SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U. C. C.
515, avenue VIGER, : : MONTREAL, P. Q.

LA VIE AGRICOLE

Nouvelles -- Commentaires -- Conseils et Rappels.

La profession d'agriculteur est honorable et sainte. (S. Augustin)

Par Frs FLEURY

Cours agricoles de vacances

15 jours de cours d'agriculture aux inspecteurs d'écoles à Oka. — Les instituteurs ruraux vont à Ste-Anne de la Pocatière. — Les institutrices suivront des cours d'agriculture à divers endroits de la province.

Le problème de la diffusion de l'enseignement agricole dans les milieux ruraux de la province, s'achemine petit à petit vers une heureuse solution.

Selon le vœu exprimé au congrès de l'enseignement agricole tenu à Québec l'automne dernier et en conformité avec les directives contenues dans la "Lettre pastorale" de NN. SS. les Evêques, le personnel enseignant de nos écoles primaires rurales va pouvoir bénéficier de "cours élémentaires d'agriculture" organisés par le service de l'Enseignement agricole en collaboration avec le département de l'Instruction publique.

Ces cours, répartis sur une période de trois années, débiteront pendant les présentes vacances estivales et seront donnés aux inspecteurs d'écoles, aux professeurs d'agriculture religieux et laïcs des écoles normales ainsi qu'à un groupe nombreux d'instituteurs et institutrices des écoles rurales.

L'institut agricole d'Oka met sa maison et son personnel enseignant à la disposition de MM. les inspecteurs d'écoles; l'ouverture solennelle des cours s'y fera le 18 juillet à 2 h. 30 (heure solaire), et la clôture aura lieu le 29 juillet.

Aux mêmes dates: du 18 au 29 juillet, l'Ecole supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière ouvrira ses portes aux professeurs d'agriculture religieux et laïcs des écoles normales de filles et de garçons, ainsi qu'à une centaine d'instituteurs ruraux qui ont organisé, ce printemps, un jardin scolaire et rempli les autres conditions exigées par le service de l'Enseignement agricole du ministère de l'Agriculture et le département de l'Instruction publique. Messieurs les professeurs d'agriculture de Ste-Anne y donneront les cours et le programme suivi sera le même à Ste-Anne et à Oka.

Dans ce mouvement de vaste envergure vers la ruralisation de notre enseignement primaire, les institutrices de nos écoles de campagne n'ont pas été oubliées.

C'est à elles en effet qu'incombe la tâche ardue de créer dans leurs écoles l'ambiance agreste désirable; d'imprégner tout leur en-

seignement d'une saine atmosphère rurale propre à communiquer aux jeunes élèves sous leur tutelle, le respect de la profession agricole et un amour raisonné du sol de chez nous.

Près de 2000 institutrices rurales bénéficieront donc également de cours agricoles de vacances qui seront donnés aux endroits suivants dans la province:

Mont-Laurier et Ste-Martine, du 1er au 15 août.

Ste-Ursule, Baie St-Paul, Ste-Croix, Lotb., du 8 au 12 août.

St-Marc des Carrières, Amqui, Roberval, du 15 au 19 août.

Sherbrooke, St-Pascal et Matane, du 22 au 26 août.

Amos (Abitibi), du 12 au 16 septembre.

Les institutrices seront choisies par les inspecteurs d'écoles des différents districts, et n'auront à payer que leurs frais de voyage, le coût des cours, pension et logement étant à la charge du ministère de l'Agriculture.

Ces cours aux institutrices seront donnés par un groupe de professeurs d'agriculture et d'agronomes à l'emploi du service de l'Enseignement agricole, avec la collaboration des agronomes régionaux. Etant répartis sur une période de trois ans, ils donneront droit à un diplôme d'agriculture élémentaire. Le programme de cet été concerne spécialement les sciences de base, préparatoires à l'étude des sciences agricoles proprement dites.

Nous sommes heureux de féliciter les promoteurs de cette magnifique entreprise éducationnelle et nous ne doutons pas qu'elle produise les effets désirés: l'amélioration progressive de notre enseignement aux classes rurales; l'attachement raisonné au sol, de nos fils et filles de la campagne et la pénétration constante et plus accentuée des connaissances agricoles auprès de la jeune génération rurale.

Aux professeurs et élèves de ces cours de vacances, nous offrons nos vœux de courage, persévérance et succès.

Louis PERRON, L.S.A.,

Service de l'Enseignement agricole. Québec, ce 12 juillet 1938.

RECORDS LAITIERS (Race ayrshire)

Au cours du mois dernier, le secrétaire de l'association canadienne des éleveurs de bovins ayrshires rapporte l'inscription au livre d'or de 130 vaches et génisses ayant complété leur période de lactation sous contrôle officiel.

Quarante-deux sujets se sont inscrits dans la section de 365

jours sous le régime de deux traites quotidiennes et quatre-vingt-huit dans la division de 305 jours.

Ci-suit la liste de quelques vaches de nos troupeaux québécois:

Ferme-Ecole provinciale de Deschambault. — "Fairfield Grace", vache adulte, s'est qualifiée avec une production de 15,644 li-

vres de lait à 4.15% ou 649 livres de lait en 365 jours.

Lucien Meunier, de Saint-Charles de St-Hyacinthe. — "Bella" vache adulte, 12,456 livres de lait à 4.18% ou 521 livres de gras, en 365 jours.

"Blanche" vache adulte, 11,212 livres de lait à 4.35% ou 488 livres de gras, en 305 jours.

Dagg & fils, Shawville, P. Q. — "Burnholm Sterling Alice", 4 ans 10,375 livres de lait à 4.25% ou 442 livres de lait en 365 jours.

W.-W. Skinner, Senneville, P. Q. — "Bois de la Roche Daisy 2e" 3 ans, 10,450 livres de lait à 4.07% ou 435 livres de gras en 365 jours.

"Bois de la Roche Marian" — 2 ans — 9,210 livres de lait à 4.47% ou 412 livres de gras, en 365 jours.

"Bois de la Roche Cherry 14e" — 2 ans — 9,000 de lait à 4.31% ou 388 livres de gras en 305 jours.

Philéas Therrien, St-Patrice de Beauvillage. — "Jeannette", 2 ans production 9,990 livres de lait à 4.21% ou 421 livres de gras.

Romuald Phaneuf, St-Antoine de Verchères. — "Jeannette de St-Antoine", vache adulte, 9,812 livres de lait à 4.86% — 477 livres de gras en 305 jours.

J.-L. Todd, Senneville, P. Q. — "Boisoriant" Basha, vache de 4 ans, 9,775 livres de lait à 4.76% ou 465 livres de gras en 305 jours.

Le fléau des chenilles légionnaires s'abat sur Québec

DEGATS CONSIDERABLES EN PLUSIEURS ENDROITS

Le ministère de l'Agriculture organise la lutte

A peine le fléau des sauterelles est-il sous contrôle que des légions de vers légionnaires s'élancent à l'assaut des céréales, fourrages, légumes et ravagent tout sur leur passage. Des hordes envahissantes ont jusqu'ici été signalées dans les régions suivantes: Abitibi, Pontiac, Labelle, St-Hyacinthe, Oka, Berthier, La Tuque. Les pertes sont très élevées en divers endroits où les chenilles sont particulièrement nombreuses. Les entomologistes du ministère de l'Agriculture de concert avec tout le personnel agronomique font l'impossible pour maintenir en échec le fléau. Comme dans Ontario la semaine dernière, il arrive toutefois des cas où, malgré les méthodes les plus efficaces connues, les chenilles sont tellement nombreuses qu'elles débordent les champs voisins, traversent par millions les routes, grimpent sur les maisons. Plusieurs tonnes de préparations insecticides ont déjà été distribuées par les soins des agronomes. La lutte se continue sur tous les points menacés. On utilise du son empoisonné, des solutions insecticides, des tranchées, le feu, l'écrasage au moyen d'un rouleau de ferme, etc. Les autorités du ministère de l'Agriculture recommandent à tous les cultivateurs de veiller attentivement sur leurs champs, car les chenilles apparaissent tout à coup et dévastent un champ en deux jours ou moins. Dès la première alerte que l'on avertisse sans tarder l'agronome local, le moindre retard peut être fatal. Il est à craindre que le fléau ne se généralise dans l'est de la province, si les conditions atmosphériques continuent d'être favorables.

Economistes agricoles du monde en visite au collège MacDonald

Le collège Macdonald, de Ste-Anne de Bellevue, recevra le mois prochain, un groupe d'une vingtaine d'économistes agricoles. Ceux-ci représentent vingt-cinq pays. Ils y viennent tenir sous la présidence de M. L.-K. Elm-hirst, de Dartington Hall, Totnes, Devon, Angleterre, leur cinquième conférence internationale.

Les membres canadiens de ce groupement, chaque pays dit-on a droit à trois représentants, qui s'intéressent particulièrement à l'étude des problèmes qui affectent l'agriculture sont le Dr J.-F. Booth, directeur du service fédéral de l'Economie rurale, le Dr W. Allen, commissaire agricole canadien à Londres, Angleterre et le Dr J.-E. Latimer du département d'économie agricole au collège Macdonald.

Le programme de cette conférence comporte quatre thé-

mes principaux: Implications sociales des progrès économiques en agriculture, la tenure de la terre et le contrôle social de l'emploi de la terre, la main-d'oeuvre agricole, effet des conditions sociales et du commerce international sur le développement agricole.

On y discutera de même sur l'emploi de la statistique internationale en agriculture, les recherches sur l'exploitation de la ferme, sur le placement des produits, l'analyse des prix, la réorganisation rurale et la colonisation. Il sera lu de même une série de travaux traitant d'un grand nombre de sujets différents.

Ce groupe d'hommes de science et de chiffres, durant leur séjour dans notre province visiteront quelques-uns de nos instituts agricoles, entre autres l'école d'Agriculture de Sainte-Martine où il passeront une journée.

Cette conférence durera du 21 au 28 août.

Station Expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière. — "Ste-Anne Viola de Reflection", 4 ans 9,572 livres de lait à 4.59% ou 472 livres de gras en 305 jours.

"Ste-Anne Bivière de Legend" 3 ans, 7,747 livres de lait à 5.10% ou 395 livres de gras en 305 jours.

J.-E. Beauregard, St-Damase de St-Hyacinthe. — "Bergère de l'Etoile", 2 ans, 8,235 livres de lait à 4.55% ou 375 livres de gras en 305 jours.

RR. PP. Trapistes, village des Pères, P. Q. — "Pompador de Mistassini", 2 ans, 7,878 livres de lait à 4.62% ou 364 livres de gras en 305 jours.

Oeufs frais exportés

Depuis le commencement du mouvement d'exportations d'oeufs frais du Canada sur la Grande-Bretagne au début du mois d'avril, cette année, le nombre total d'oeufs frais exportés jusqu'au 30 juin a été de 12,182 caisses.

Réunion d'économistes

La cinquième réunion de la conférence internationale des économistes agricoles s'est tenue au collège Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue, Québec, du 21 au 28 août 1938. A cette conférence assistaient les économistes agricoles de plus de 25 pays.



Des fermières, fières de leur drapeau, à St-Jérôme du Lac Saint-Jean.

Québec, le 20 juillet 1938

Groupes et individus vainqueurs des concours agricoles de Granby, LE 29 JUIN DERNIER



EL que nous l'avons promis la semaine dernière il nous est agréable de publier aujourd'hui les noms des principaux cercles de Jeunes agriculteurs qui ont été les plus heureux aux divers concours organisés, lors de la journée agricole de Granby, ces jours derniers.

Les points conservés par chaque concurrent étaient portés au crédit du cercle auquel il appartenait. Or les cercles se sont placés comme suit:

	Pts
1—Roxton-Falls	1019
2—St-Valérien-de-Milton	997
3—Granby	964
4—Marieville	928
5—St-Césaire	903
6—St-Alphonse	817
7—L'Ange-Gardien	772
8—L'Enfant-Jésus	740
9—Adamsville	719
10—West-Sheffield	677
11—St-Etienne-de-Bolton	625
12—Valcourt	602
13—Rougemont	565
14—Sutton	494
15—Waterloo	412
16—Stukeley-Nord	393
17—St-Joachim	324
18—St-Jean-Baptiste	291
19—Mansenville	274

Le cercle de Roxton-Falls a remporté le championnat et mérité la coupe offerte par l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture.

Pour ce qui est des succès remportés individuellement l'espace nous force à nous limiter aux trois premiers dans chaque concours, bien que dans certains cas quinze prix aient été décernés.

APPRECIATION DE L'ESPECE CHEVALINE

1er, M. Cécilius Marcoux, du cercle de Mansenville; 2—Roger Ménard, du cercle de l'Ange-Gardien, de Rouville et 3e, Laurent Beauregard, de Stukeley-Nord.

APPRECIATION DU BETAIL AYRSHIRE

1er, Jean Lussier, de Valcourt; George Purdy, de Warden; Laurent Lavallée, de l'Enfant-Jésus. Un veau et une génisse de race ayrshire ont été gagnés respectivement par les deux premiers et le troisième mérite un licol de belle valeur.

APPRECIATION DU BETAIL CANADIEN

1er, M. Jean Marcoux, de Marieville; 2—A. Bowker, de Warden; 3—Paul Brunelle, de Roxton-Falls. Le premier gagne un veau canadien, offert par l'Ecole de laiterie provinciale de Saint-Hyacinthe.

APPRECIATION DU BETAIL HOLSTEIN

1er, G.-Roland Gladu, du cercle de Marieville; 2—Isidore Blanchard, de l'Enfant-Jésus, et 3e, Rosario Sicotte, de Stukeley-Nord. Ces trois concurrents gagnent chacun un veau holstein.

APPRECIATION DU BETAIL JERSEY

1er, Henri Charron, de Rougemont; 2—Eugène Auclair, de Marieville; 3—Fernand Comeau de Granby. Le premier gagne un veau jersey, offert par M. H.-H.

Miner, de Granby, et le second 500 lbs d'engrais chimique à pâturage, 0-16-6

APPRECIATION DES PORCS

1er, W. Leduc, du cercle de St-Etienne; 2—B. Gagné, du cercle de Waterloo; 3—L.-A. Deslandes du cercle de Waterloo

APPRECIATION DES VOLAILLES

P.-G. Ostiguy, de St-Césaire gagne 10 poulettes P.R.B. et une troussée d'abattage; 2—R. Beaudry de Granby, gagne 200 lbs de mort-lée de ponte, prix offert par Canada Packers, ainsi qu'une troussée d'abattage; 3—Emile Choinière, du cercle de St-Alphonse.

CONCOURS D'INDUSTRIE LAITIÈRE

1er, R. Senay, de St-Césaire; 2—B. Dufresne, du cercle de Saint-Etienne-de-Bolton; 3—N. Lebrun du cercle de Valcourt.

CONCOURS SUR LA PROTECTION DES PLANTES

1er, R. Plante, du cercle de Sutton; 2—C. Vachon, du cercle de Mansenville; 3—C.-A. Dufresne, du cercle de Rougemont.

MALADIES ET INSECTES

1er, O. Boissonnault, du cercle de Roxton-Falls; 2—G. Morisset, du cercle de Ste-Cécile-de-Milton; 3—J.-M. Paré, du cercle de St-Valérien.

CONCOURS DE ROTATION

1er, L.-A. Leclerc, du cercle de St-Valérien; 2—Irénée Scott, du cercle de Granby; 3—Eléodore Dion, du cercle de Adamsville.



LES DAMES FERMIERES AUX CONCOURS DE GRANBY

Dans ce groupe figurent les présidentes, secrétaires et les membres des conseils d'administration des quelque vingt cercles de fermières du district agronomique Brome-Rouville-Sheffield. Au premier rang, à gauche, M. Emile Gauthier, chef du Service de l'Economie domestique, à Québec; au centre, M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, Mme O. Arès, présidente et M. H. Choquette, M.P.P., pour le comté de Shefford. A droite, M. Jean-Charles Magnan, directeur du Service de l'enseignement agricole. Les dames et demoiselles fermières ont participé à deux concours: l'un d'appréciation de tissage et l'autre d'appréciation de pain de ménage. Des quinze prix accordés pour chacun de ces concours, Mlles Marguerite Bachand, de St-Valérien, Berthe et Estelle Bachand, du cercle de St-Joachim, ont remporté les 1er, 2ième et 3ième prix respectivement au concours de tissage. Mmes Bernard Lemire, de Waterloo, Jos Harnois, de St-Valérien et Clouâtre, de Granby, les trois premiers prix du concours d'appréciation de pain.

CONCOURS D'APPRECIATION DES SEMENCES

1er, Léo Côté, de Roxton-Falls; 2—B. Ménard, du cercle de l'Ange-Gardien; 3—Emile Parent, du cercle de St-Alphonse, de Granby.

CONCOURS D'ARBORICULTURE FRUITIÈRE

1er, Jean-Claude Ménard, du

cercle de Granby; 2—Marcel Choinière, du cercle de St-Alphonse; 3—L.-P. Cabana, du cercle de Roxton-Falls.

CONCOURS DE BIBLIOTHEQUE

1er, Maurice Campbell, du cercle de Waterloo; 2—R. Lussier, du cercle de Granby; 3—G. Désau-

tels, du cercle de St-Jean-Baptiste.

CONCOURS ORATOIRE

1er, Adrien Guillemette, du cercle de Granby; 2—Raymond Bienvenue, du cercle de l'Ange-Gardien; 3—A. Leclerc, du cercle de St-Valérien.

POULETS POUR L'EXPORTATION



Ici, un magnifique lot de poulets abattus consignés à Montréal par les couvoirs coopératifs certifiés de la province de Québec, à l'occasion de la convention de la "Canadian Produce Association" à l'hôtel Mont-Royal.

Les autorités du ministère fédéral de l'Agriculture préposées à la promotion du commerce d'exportation canadien des denrées agricoles ont choisi dans ce lot remarquable plusieurs échantillons dans le but de les proposer aux exportateurs comme types de poulets très à point et répondant parfaitement aux exigences des acheteurs d'Angleterre.

Encore un produit du Québec qui fait prime sur le marché anglais. La province de Québec peut fournir, en fait, elle produit les denrées agricoles de la plus haute qualité et de premier choix. S'appliquer à perfectionner nos méthodes de préparation pour la vente, apporter une attention très soignée à nos façons d'emballer afin de mettre très en relief la beauté et l'excellence de nos productions, voilà le point à surveiller pour en promouvoir le commerce domestique et extérieur.

De gauche à droite, on voit MM. J.-A. Grignon, préposé à la vente des productions avicoles à Canada Packers; Jos.-D. Barbeau, chef de la section avicole, à Québec et le professeur W.-A. Maw, aviculteur expert au Collège Macdonald.

Les GILANIEUSIES

Vacances!

LES jeunes sont en vacances... Le papa trouve toujours quelque travail pour ses fils et, à défaut de travail utile, un "gars" peut construire des chefs-d'œuvre de son invention.

Que font les fillettes? La maman est bien soucieuse: elle voudrait leur laisser quelque loisir après une longue période de travail; d'autre part, comment ne pas tendre au désœuvrement?

Il y a une foule de petites besognes dont toute écolière peut se charger, sans nuire à sa santé! Et, d'ailleurs, la maman, elle, n'a pas de vacances, très souvent!

Une fillette peut s'occuper de laver la vaisselle, l'autre aidera au ménage, ou fera les lits, surveillera les "traïneries" autour de la maison, sarclera le parterre, etc. Il faut que les tâches soient partagées de façon à ne pas laisser

ser une enfant accomplir seulement une besogne qu'elle connaît et aime, quitte à en ignorer une autre qui serait tout aussi utile.

Même, si votre aînée n'aime pas à s'occuper de couture ou de reprisage, il est peu probable qu'elle puisse faire sa vie sans avoir besoin de tailler un tablier ou de reprendre ses bas...

Et, si la cadette déteste cuisiner, il lui faudra bon gré, mal gré, être en mesure de se tirer d'affaire lorsqu'elle sera à son compte... Et un échec est encore plus humiliant à vingt-cinq ans qu'à quinze!

Laissez du temps pour un peu de lecture; que les écoliers aient la chance de lire un journal: si vous voulez qu'ils aiment la maison, faites-en un lieu où l'on s'amuse gaiement après avoir bien travaillé!

MARGOT.

LA BONNE HUMEUR

Plus je vais, et plus je m'aperçois que la bonne humeur, dont on a coutume de parler à la légère, est une des plus grandes vertus qui soient.

Un homme de génie, une femme belle, un milliardaire, toutes ces valeurs plus ou moins nobles fascinent la foule et la font soupire d'envie.

Qu'on y réfléchisse, pourtant. La vie est faite de minutes et même de secondes. L'homme de génie qui honore son pays et étonne les siens, est peut-être, pour sa femme, une calamité privée, de par un caractère de chien. La femme si belle, et que chacun admire quand elle paraît au théâtre ou dans les réceptions, est peut-être, chez elle, une chipie insupportable. Le milliardaire, bien qu'il possède la baguette magique, fait peut-être souffrir toute sa

maisonnée par des manies de tâtillon.

Parallèlement, le pauvre bougre qui ne possède qu'un humble métier et pas de talent, la petite femme bien ordinaire que personne ne regarde dans la rue, le tacheur qui peine, représentent peut-être le sourire et les délices de tout un monde, par une heureuse disposition de leur naturel, par les fluides salutaires que répand autour d'eux leur charmant caractère.

Le bonheur que devraient apporter avec eux les êtres masjuscules, peut, s'ils sont de mauvaise humeur, être pareil à quelque belle coupe de miel dont les bords seraient enduits de fiel. Plus prosaïquement, ils seraient assez bien figurés par le beau soulier fait sur mesure, dans la semelle duquel se cache et pointe un clou torturant.

La bonne humeur, modeste bienfaitrice, qui ne distribue que des miettes, finit pourtant, instant par instant, par amonceler des trésors de bonté. La bonne humeur, c'est la petite monnaie de la joie.

Mme Lucie Delarue-Mardrus

Les enfants au cinéma

On se demande à Montréal si la loi interdisant l'entrée des enfants au cinéma est encore en vigueur. Depuis le commencement des vacances presque tous les théâtres les accueillent. Plusieurs, par exemple, ont actuellement à l'affiche "Snow White" et les enfants y vont nombreux. Ils y voient en même temps d'autres films. Il semble que devant une telle violation de la loi des me-

Recettes

OMELETTE MOUSSELINÉ

5 oeufs,
6 c. à table de lait,
Sel et poivre.

Séparer les oeufs; battre les jaunes juste assez pour qu'ils soient défaits; saler et poivrer. Battre les blancs en neige et les incorporer délicatement, tout comme on fait un gâteau épongé. Mettre du beurre (2 c. à table environ), dans une poêle et le faire bien chauffer. Y verser les oeufs. Quand ils commencent à prendre dans les bords, à l'aide d'une fourchette, les briser et ramener vers le centre, jusqu'à ce que la masse soit toute prise. Ne plus remuer avec la fourchette et laisser prendre en remuant la poêle pour empêcher de coller. Laisser doré légèrement le fond.

BISCUITS CROQUANTS AU SUCRE

1 tasse beurre,
1 tasse sucre brun,
2 oeufs bien battus,
1/2 c. à thé de sel,
2 tasses de farine,
2 c. à thé poudre à pâte,
1 c. à table de lait.

Crémer beurre avec cassonade, ajouter oeufs et lait, puis farine tamisée avec poudre. Etendre mince, saupoudrer de sucre, et cuire à four chaud à 450 degrés.

sures exceptionnelles s'imposent. Car la faible sanction actuelle, précédée de longues formalités s'avère inefficace. Une délégation du comité des oeuvres catholiques de Montréal a rencontré mercredi dernier le directeur de la police municipale à ce sujet. Des représentations ont été aussi faites au procureur-général.

LE POMMIER

J'ai cueilli la première pomme
Mûrie à l'arbre du jardin;
Vermeille, elle s'offrait, tout comme
S'offre une bouche au frais carmin.

Le soleil l'avait faite en somme
Trop belle pour un long destin;
J'ai cueilli la première pomme
Mûrie à l'arbre du jardin.

Avant que le petit bonhomme
Qui l'aura tant guettée en vain,
D'un coup de dents ne la consomme,
Prestement, au creux de ma main,
J'ai cueilli la première pomme.

Jacqueline FRANCOEUR

La conservation des oeufs

Immersion dans un lait de chaux — Versez 10 litres d'eau potable sur 1 kg. 1-2 de chaux vive, laissez reposer pendant 2 heures, décantez, ajoutez 125 gr. de sel de cuisine, 20 gr d'acide tartrique, et tournez énergiquement afin de complètement dissoudre ces ingrédients. Cette solution est suffisante pour conserver 100 oeufs.

Prenez ensuite un pot de grès de dimensions suffisantes, empilez-y les oeufs le gros bout en haut, versez-y le liquide de sorte que tous les oeufs soient entièrement immergés, recouvrez le pot d'une feuille de papier genre parchemin, et d'une lame de verre, et placez-le dans un local frais et convenablement aéré.

La surface du liquide se couvre bientôt d'une pellicule de carbonate de calcium. Cette pellicule isole les oeufs de l'air extérieur, et ne peut être brisée qu'au moment de l'utilisation des oeufs.

On reconnaît les oeufs ainsi conservés à la couche irrégulière de chaux dont il sont revêtus. Comme leur écale se fendille quand on les cuit à l'eau bouillante, ils ne conviennent pas pour être servis à la coque.

Immersion dans du verre soluble. — Ce produit est un mélange de 1-3 de silicate de potasse et de 2-3 de silicate de soude, étendu de dix fois son volume d'eau. On l'emploie comme le lait de chaux.

Enrobage de vaseline. — A l'aide d'un tampon d'ouate, enduisez la coquille de vaseline neutre de bonne qualité et sans odeur.

Après trois jours répétez l'opération. Enfouissez ensuite les oeufs dans du sable sec et conservez-les dans un endroit frais et aéré.

Ces procédés sont essentiellement familiaux: ils sont simples, peu coûteux et permettent de bien conserver les oeufs pendant cinq à six mois sans en modifier sensiblement la saveur et les propriétés culinaires.

L'industrie de la conservation d'oeuf a pris une extension considérable dans le pays. Cela prouve que le public apprécie comme il convient les bons oeufs bien conservés. Ceux-ci sont d'ailleurs protégés par la loi susvisée aux termes de laquelle tous les oeufs conservés doivent être marqués sur la coquille. Ces marques sont:

a) Pour les oeufs conservés à la chaux, au silicate, etc., soit le mot "conservé", soit un cercle d'au moins 1 cm. de diamètre;

b) Pour les oeufs réfrigérés, soit le mot "réfrigéré", soit un triangle équilatéral d'au moins 1 cm. de côté. De tels oeufs sont conservés par le froid en milieu gazeux et à une température qui n'est pas inférieure à -10 C; ils peuvent être substitués sans inconvénient aux oeufs frais dans la plupart des usages.

c) Pour les oeufs stabilisés, soit le terme "stabilisé", soit un losange d'eau moins 1 mm. de côté. De pareils oeufs sont conservés avec ou sans application du froid, dans un milieu gazeux artificiel exempt d'oxygène; ils présentent à un haut degré les caractéristiques de l'oeuf frais et peuvent être accommodés de n'importe quelle façon.

CHEZ
PERRON
TOUT EST BON



DAHLIAS

Le plus beau choix de dahlias décoratifs géants (médaille d'exposition), aussi à fleurs de cactus, pompons, collerette et mignons.

Prix spéciaux d'après les quantités commandées.

Catalogue gratis sur demande.
Magasin ouvert de 9 h. à 5 h. le dimanche et le samedi en mai et juin.
Téléphone **Lancaster 4191**

W.H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
935 BLVD ST LAURENT, MONTRÉAL



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours.

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtés, au dos et à l'abdomen, de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD. (Dépt. 24) boîte 191. WINDSOR. ONTARIO

REGARDS SUR L'HORIZON

Horizons du monde

CONDAMNATION DU RACISME

Dans une allocution prononcée vendredi, devant des religieuses de France, S. S. Pie XI a condamné le racisme qui "élève des barrières entre les peuples, qui est contraire non seulement à la loi de Dieu, mais à la foi elle-même et à ce credo que l'on chante dans les cathédrales du monde".

FRANCE ET ANGLETERRE

La France et l'Angleterre sont plus unies qu'au temps de la fragile "entente cordiale". Lord Halifax, ministre des Affaires étrangères, accompagnera Sa Majesté Georges VI en France et profitera de ce séjour pour s'entretenir avec le premier ministre Edouard Daladier et M. Georges Bonnet qui dirige la politique extérieure de son pays.

WASHINGTON ET ROME

A quelques exceptions près, toutes les puissances de quelque importance sont représentées auprès du Vatican. Les Etats-Unis songent à leur tour à désigner un représentant auprès du Saint-Siège.

VICTOIRE DE FRANCO

Les troupes navarraises du général Franco ont culbuté les défenses loyalistes et conquis des positions stratégiques qui leur permettent d'attaquer la ville importante de Cuenca, d'affaiblir tout le système défensif de Valence et d'isoler Madrid à brève échéance. On s'alarme fort à Barcelone de cette victoire des troupes nationalistes.

ENVOLEE DE BONNE ENTENTE

L'américain Howard Hughes qui vient d'exécuter le tour du monde en quatre jours projette une envolée en Amérique du Sud. Il en visiterait tous les pays pour les inviter à l'exposition internationale de New-York, en 1939.

M. ROOSEVELT AU CANADA

On annonce que le président Roosevelt viendra au Canada vers la mi-août. Il assisterait à l'inauguration officielle du pont international de Sarnia.

RECOURS A LA FORCE

Des travailleurs allemands ont pris possession de 2.500 acres de terre situés sur la rive allemande du Rhin, mais qui appartiennent à des paysans d'Alsace, en France. Un fait de ce genre ne peut que contribuer à la tension des relations entre la France et l'Allemagne.

LA TCHECOSLOVAQUIE SOUS LES ARMES

S'il faut croire la presse allemande, la Tchécoslovaquie mobilise ses troupes à proximité des frontières allemandes. Les journaux du Reich estiment que la situation est de nouveau "extrêmement dangereuse et grave".

FEU SAMUEL INSULL

Samuel Insull, industriel américain qui a disposé autrefois, d'une puissance énorme et que des procès pour fraudes ont rendu tristement célèbre, est mort subitement à Paris. Il était l'un des passagers de l'"Ascania" qui s'est échoué près du Bic et avait dû gagner l'Europe à bord d'un autre navire.

RUSSES CONTRE JAPONAIS

On signale un incident international qui pourrait mettre aux prises la Russie et le Japon. Des troupes de Russie ont occupé au Mandchoukouo, un territoire que le Japon revendique comme sien. L'échange de notes diplomatiques n'a pas réussi à régler ce différend.

ARABES ET JUIFS

En Palestine, Arabes et Juifs ne "peuvent se sentir", et peut-être pas sans raison... Après avoir fomenté des bagarres, les Arabes utilisent contre leurs adversaires le vieux truc dont se servait Samson contre les Philistins. Ils attachent des torches enflammées aux queues des chacals et les lancent dans les blés. Les résultats sont désastreux pour les fabricants de pain azyme.

Horizons canadiens

PAS D'ELECTIONS

Pas d'élections, dit M. King, pas d'élections, pas de remaniement ministériel, dit M. Duplessis. Ainsi crèvent deux rumeurs. A croire les déclarations des premiers ministres, il n'y aura cette année pas d'élections, ni fédérales ni provinciales.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

A la suite d'un remaniement ministériel, un Franco-Canadien, le Dr P.-H. Laporte, a été nommé ministre de la Santé et du Travail au Nouveau-Brunswick. Il y a maintenant deux ministres acadiens dans le ministère. On peut néanmoins, remarquer que les Acadiens forment le tiers de la population en cette province et qu'ils auraient droit à une représentation beaucoup plus forte.

ASSURANCE-CHOMAGE

Le gouvernement provincial de l'Ontario se propose de présenter à la prochaine session un projet de loi relatif à l'assurance-chômage. C'est ce que vient d'annoncer le ministre du Travail de cette province, l'hon. Peter Heenan.

LITIGE CANADO-AMERICAIN

Le député de Témiscouata demande qu'une mince bande de terre relevant de l'Etat américain du Maine soit rattachée au Canada. Le gouvernement canadien doit communiquer avec les autorités des Etats-Unis à ce sujet. Le territoire dont il est question est situé à proximité d'Estcourt.

NOMINATIONS ATTENDUES

Le premier ministre du Canada devra désigner des représentants en France et en Belgique. Plusieurs sièges sont vacants au sénat qui compte actuellement 55 conservateurs et 33 libéraux. On affirme que l'hon. M. King ne tardera pas à faire ces nominations.

S. E. LE CARDINAL VILLENEUVE

Le 6 août, Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, s'embarquera pour Rome. Légat "a latere" au Congrès eucharistique national, il rendra compte de sa mission au Souverain Pontife.

MGR NAPOLEON LABRIE

Son Excellence Mgr Napoléon Labrie, vicaire apostolique du golfe St-Laurent, a été sacré évêque, dimanche dernier, en l'église St-Coeur de Marie, de Québec.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, a visité cette semaine, le comté de Matane, en compagnie de l'hon. M. Gagnon, ministre des Mines et des Pêcheries. Il s'est arrêté à Rimouski et à Ste-Anne-de-la-Pocatière, où se donnent des cours agricoles aux institutrices.

AU SAGUENAY

L'hon. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur et son épouse, se sont rendus au Saguenay en fin de semaine, afin d'assister aux fêtes du centenaire et de visiter les principales villes et localités de la région.

MOINS DE TOURISTES

Contre toutes les prévisions, le nombre des touristes est moindre cette année que l'an dernier. On évalue la diminution à date, à 40 pour cent.

LE CONGRES DE SOREL

La plupart des délégués au congrès oppositionniste organisé par l'Action libérale nationale ont été choisis. Ce congrès se tiendra à Sorel, les 23 et 24 juillet.

"DE LA PLUME A LA CHARRUE"

Sous ce titre, l'"Action Catholique" signale que M. Armand Roy, du "Journal", vient d'acquérir une terre au Cap-Rouge et qu'il s'adonnera à l'élevage. L'auteur prétend que ce journaliste-cultivateur réservera une place dans sa basse-cour à quelques petits "canards".

Horizons de la pensée

LE SERVICE DU CANADIEN NATIONAL

L'administration du chemin de fer Canadien National ne pouvait rater une nouvelle et superbe occasion de traiter avec le plus bas mépris sa clientèle de la région du Bas St-Laurent. Cette occasion a été celle du grand congrès eucharistique, qui fit affluer à Québec des multitudes innombrables accourues de tous les points du pays pour assister à cette émouvante et splendide manifestation de foi catholique.

Comme tous les chemins de fer canadiens, le Canadien National facilita le voyage et convoya les pèlerins pour les rendre à la "Rome canadienne" : taux réduits, trains spéciaux, wagons supplémentaires ajoutés aux convois réguliers. Aussi, les gens de notre région du bas-fleuve et de la vallée de Matapédia furent-ils nombreux à profiter de cette facilité de transport pour aller à Québec. Jusque-là, rien à redire. Tout s'est passé normalement, paisiblement, sans même la présence coutumière de ces poivrots bavards et baveux qui, depuis des années, ont fait la honte du service dans le secteur laurentien du réseau.

Mais comment furent ramenés ces voyageurs, après la dernière soirée du congrès eucharistique, dans la nuit de dimanche à lundi? Comment furent-ils traités? Littéralement, comme des bestiaux de la négligable valeur. Pour ces brutes à face humaine que sont les administrateurs responsables du trafic dans le secteur Lévis-Campbellton (ou Moncton), les voyageurs du bas St-Laurent ne sont que des objets de mépris, et ils l'ont, une fois de plus, abondamment prouvé...

Nous en aurions bien davantage à raconter à propos de l'immense et profondément sottise incurie des administrateurs de notre C. N. R. à l'égard de leur clientèle du bas St-Laurent. Leur dernière ineptie, leur plus récente bêtise, leur insolente et infâme conduite de lundi dernier, devrait faire le sujet d'une sérieuse et sévère enquête, pour que les idiots, les crélins ou les brutes qui en sont responsables soient châtiés comme ils le méritent.

Le Progrès du Golfe

UN PARTI FRANCO-CANADIEN

Le seul moyen d'arriver pour une minorité nombreuse, dans l'état présent de choses, c'est d'avoir son propre parti politique (à Ottawa). Notre histoire est là pour nous prouver que le jeu des alliances a été beaucoup plus effectif pour les Canadiens français dans leurs revendications que celui des deux vieux partis politiques, libéral et conservateur, qui opposent les nôtres les uns aux autres. Il s'agit, à l'heure actuelle, de revenir à notre tradition politique, interrompue depuis l'avènement de la Confédération. La délégation conservatrice du Québec le comprendra-t-elle et aura-t-elle le courage d'aller jusqu'au bout? Nous le saurons d'ici quelque temps.

LE "DROIT"

LA GATINAISE

N'y a-t-il donc pas moyen — nous demande un correspondant — de trouver dans les nombreuses races françaises une bonne poule à opposer aux Wyandottes, Rhodes, Plymouth et autres américaines?

La Gatinaise, dont nous avons déjà parlé en mai dernier et sur laquelle nous trouvons dans le dernier numéro de la "Basse-Cour" un complément d'informations que nous croyons intéressant d'ajouter au premier article déjà publié : le coq Gatinais représente le vrai coq Gaulois celui que l'on voit représenté sur les monuments qui chantent la gloire des grands hommes et des soldats de France. C'est le coq populaire, c'est celui qui dessinerait l'enfant qui n'interrogerait que le souvenir de ce qu'il a pu voir.

"ALPES ET PROVENCE", (France)

LA COOPERATIVE DE LA RIVIERE DU NORD

C'est ainsi que des cultivateurs de St-Jérôme, de St-Canut, de St-Colomban, et des Mille Iles ont décidé de nommer la société qu'ils viennent d'organiser.

Saint-Jérôme aura désormais sa coopérative, tout comme Ste-Anne-des-Plaines, Ste-Sophie-de-Lacorne, Ste-Scholastique, pour ne prendre que les paroisses voisines.

Décidément, l'élan est donné et si le mouvement conserve la même cadence, dans quelques années la majorité des cultivateurs de la province se seront ralliés sous la bannière coopérative.

Il était temps ! Grandement temps.

Le travail de propagande entrepris depuis des années, tant par le Fédérée que par l'U. C. C. et le ministère de l'Agriculture, porte ses fruits. Ils sont abondants. En ces derniers temps, des sociétés ont été fondées à Windsor Mills, St-Odilon-de-Cranbourne, Dixville, Saint-Léon-le-Grand, dans la Matapédia, vient d'organiser un syndicat de beurrerie d'après les règlements récemment adoptés par l'U. C. C. Dans beaucoup d'autres endroits nous savons qu'on est à l'oeuvre et il ne se passera pas bien des mois avant que les cultivateurs aient décidé de se donner la protection que leur apporte une organisation coopérative.

Ceci est très prometteur et nous sommes certains qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

Comme en Belgique, au Danemark et ailleurs, notre classe rurale prend petit à petit conscience de sa force. Elle s'organise de jour en jour. Il n'y a rien qui doive effrayer qui que ce soit. Au contraire ! Notre agriculture, divisée, est vouée à l'insuccès pour le plus grand nombre de ceux qui s'y adonnent. Tandis que l'union coopérative de tous les agriculteurs leur offre une grande chance de réussir à exploiter avantageusement leurs fermes.

Nos gens de la campagne ne veulent rien de ce qui appartient aux autres. Ils prennent simplement les moyens, par la coopération, de s'approprier ce qui est leur bien.

Dans le passé, notre "habitant" s'est trop désintéressé de la transformation des produits qu'il tirait de sa ferme, de même que de leur vente ou de l'achat des marchandises d'utilité professionnelle. D'autres se sont chargés de ces services et le cultivateur avait évidemment à payer la note, même quand il la trouvait fort salée.

Pour remédier à cet état de choses, il n'y avait — et il n'y a — qu'un moyen : l'effort collectif, l'entente, la coopération.

C'est bien ce qu'ont compris les agriculteurs de St-Jérôme, de Windsor Mills, de Dixville, de St-Odilon, de St-Léon-le-Grand et d'ailleurs. Dans chacun de ces endroits, les producteurs de lait veulent prendre à leur profit les bénéfices que peut comporter la fabrication du beurre. Et pourquoi pas ? Après tout, les troupeaux appartiennent aux cultivateurs ! Il en est de même du lait ou de la crème portés à la beurrerie. Si nos cultivateurs veulent fabriquer du beurre, c'est leur affaire. Ils auront à rencontrer les

difficultés de l'entreprise, ils auront à payer les frais, mais ils resteront possesseurs des bénéfices, et ils paieront les déficits s'il y en a.

En même temps, on s'est préoccupé de substituer l'achat collectif à l'achat individuel des principales matières nécessaires à l'agriculture: engrais chimiques, moulées alimentaires, ficelle d'engravage, etc.

Et, encore une fois, pourquoi pas ?

C'est bien l'occasion de répéter sur un autre thème une parole assez célèbre : "Nous n'avons jamais vu l'article du testament d'Adam" qui donnait irrémédiablement ce commerce et ces avantages à d'autres qu'à des cultivateurs. Si ces derniers veulent en assumer les risques, c'est bien leur droit.

Par ailleurs, nos gens sont d'arrangement. Comme nous le disions plus haut, ils n'ont nullement l'idée de nuire à qui que ce soit; ils veulent simplement prendre leur place sous le soleil.

C'est ce qui apparaissait clairement, mardi dernier, à l'assemblée des 136 membres fondateurs de la coopérative de la Rivière du Nord qui se réunissaient à St-Jérôme pour élire leur bureau de direction. Pas d'enthousiasme irréfléchi, pas d'emballlement; des gens d'affaires, conscients de leurs responsabilités, qui s'assemblent pour régler une question d'affaire. Nous devons dire que c'est cette caractéristique qui nous a plu davantage pendant cette soirée, et nous en félicitons les gens du Nord.

Il y a onze ans (déjà !) nous avions l'occasion de travailler avec quelques-uns de ces cultivateurs. Evidemment, dans ce temps-là, la mentalité n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, mais tout de même ! Il n'y a pas de coin dans la province où le travail agricole nous ait laissé de meilleurs souvenirs que dans le nord du comté de Terrebonne.

Aujourd'hui, les gens sont plus avancés. Ils ont mieux compris où se trouvent leurs intérêts réels; ils ont appris à discerner entre les moyens propres à améliorer leur situation et, inévitablement, ils ont abouti à la coopération.

Dans le temps, on faisait bien des suggestions, on proposait bien des remèdes. La plupart valaient ce que vaut la poudre de perlimpinpin. Sagement, les cultivateurs ont distingué entre le vrai et le

faux, entre la balle et le bon grain. Ils ont gardé le bon grain.

On a fondé une fabrique coopérative de beurre à St-Jérôme. Cela peut paraître simple à première vue. En réalité, c'est un peu plus compliqué. Pour rendre la succès plus certain, on a voulu s'assurer un volume satisfaisant de fabrication. Pour cela, les cultivateurs de St-Jérôme sont allés rencontrer ceux de St-Canut qui avaient les mêmes intérêts... qui étaient tout près... on a vu ceux des Mille Iles, de St-Colomban... Il a été décidé de travailler ensemble; avec le résultat que la production de 1100 vaches est actuellement assurée par contrats à la société coopérative. On prévoit que le nombre des membres affiliés augmentera le nombre total des membres à au-delà de 200, possédant 1500 vaches. Enfin, il y a bien une soixantaine de producteurs de lait qui ne font pas partie de la société, mais qui, nécessairement, viendront grossir la production déjà mentionnée.

De sorte que la beurrerie coopérative aura un débit variant entre 230,000 et 250,000 livres de beurre pour la première année. Un volume de cette importance permet un coût de fabrication raisonnable et rend moins sensible la charge de payer les établissements actuels qui devront être achetés. C'est quelque chose.

Et, pour ne négliger aucune précaution, les membres actionnaires se sont engagés par contrat à acheter leurs engrais chimiques, leurs moulées alimentaires et la ficelle d'engravage par l'entremise de leur société.

Quant au capital, on y met l'argent qu'il faut pour ne pas être obligé, dès les premiers jours d'opération, de contracter des emprunts trop onéreux parce que trop considérables.

Voilà quelque chose de sensé et de bien fait. Nous devons féliciter chaudement les cultivateurs.

Lors de l'élection des officiers, on a voulu que tous les groupes et, autant que possible, toutes les parties du district fussent représentés. Ainsi, M. Pascal Cyr était élu directeur pour le bas de St-Canut; M. Albert Gingras, pour le haut de St-Canut; M. Walter Maxwell, pour les Mille Iles; M. Armand Huot, pour le quartier sud-ouest de la même localité; M. Donat Richer, pour le quartier nord-ouest de la même localité; M. Donat Forget, pour le quartier nord-est, et M. Louis Lapierre, pour le quartier sud-est.

Nous n'avons pas encore parlé des présidents conjoints de l'assemblée qui sont en même temps présidents des cercles locaux de l'U. C. C. : M. Stanislas Raymond, pour St-Jérôme, et M. Clodimir Huot, pour St-Canut, parce que nous voulions mentionner d'une façon particulière la part qu'ils ont prise à l'organisation de cette société et le dévouement qu'il y ont mis.

La question de la coopération était à l'étude dans ce district depuis deux ans. Les animateurs en ont été les présidents de la soirée. Ils ont dû rencontrer bien des "traverses", comme on dit, du

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

Ce n'est plus ni un luxe ni une fantaisie pour le cultivateur de protéger sa famille par une police d'assurance-vie.

C'est une nécessité, c'est un devoir. "Vous êtes trop pauvres pour mourir... sans assurance, MM. les habitants, disait devant nous un conférencier agricole."

Et, ma foi, il disait vrai. En l'entendant, deux cas récents de décès imprévus nous venaient en mémoire.

Deux familles quitteront leurs fermes, que \$500. ou \$1,000. d'assurance-vie eussent sauvé de ce malheur.

Toute famille qui, chaque année, accroche les deux bouts, vaille que vaille, est presque infailliblement perdue pour la terre, à la mort de l'un des conjoints.

S'endetter de quelques centaines de piastres — deux ou trois cents — à cette occasion, c'est la ruine.

Et ! de nos jours, que ça coûte *cher mourir* et se faire enterrer ! ...

Les tombes... La mode ! ... Aussitôt bien faut-il que MM. les cultivateurs, en payant chaque année une petite prime d'assurance-vie, à La Mutuelle de l'U. C. C., préviennent pour les survivants de leurs familles un désastre financier.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. a été créée pour eux. Ce sont les cultivateurs qui l'administrent. Et, ma foi, ils l'administrent aussi adroitement que n'importe qui.

Si les habitants sont trop pauvres pour mourir... sans assurance-vie, le peuple canadien-français est trop pauvre pour payer ses primes d'assurance à des étrangers. A ce propos, la "Nation" vient de publier des chiffres effrayants que voici :

Quarante-sept compagnies opèrent dans la province de Québec. Sur ce nombre deux compagnies canadiennes-françaises : La Sauvegarde et la Prévoyance. En passant, ne nous laissons pas leurrer par les affiches de La Prudentielle. Son nom est français, mais elle est dirigée par un Irlandais. D'après les statistiques, les notes déboursent annuellement en primes d'assurance à ces quarante-cinq compagnies étrangères environ \$50,000,000. Leur valeur en police se chiffrait, fin 1936, dans la province de Québec à \$1,725,809,627. Elles ont retiré pour la même année exactement \$51,547,520.81 ; elles ont versé à leurs assurés \$39,560,968.34. Les deux compagnies canadiennes-françaises ont l'air de pygmées en face de ces géants. Leur valeur totale se totalise à \$29,539,022. Elles ont reçu en primes durant l'année 1936 exactement \$739,040.42 ; elles ont déboursé \$419,017.63. Notre pourcentage est microscopique : 1.68% sur la valeur totale des compagnies d'assurance-vie opérant au Canada français ; 1.39% sur les primes ; 1.04% sur les déboursés et 4.26% sur le nombre des compagnies étrangères. Le tableau suivant illustre mieux nos positions :

ASSURANCE-VIE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Compagnies étrangères	Comp. can. françaises.
Nombre	45
Chiffre des recettes	2 p. 4.26%
pour 1936	\$51,547,520.81
Déboursés aux assurés	\$739,040.42 p. 1.39%
pour 1936	\$39,560,968.34
Assurance en vigueur	\$1,725,809,627.00
	\$29,539,022.00

Ce tableau en dit long, trop long, beaucoup trop long. Et la "Nation" d'ajouter :

Quand un peuple dépose depuis des années cinquante millions de ses épargnes dans les coffres des profiteurs étrangers ; quand il s'engage à déboursier ces sommes durant vingt, trente ou cinquante autres années à venir, lui, comme dit Barbeau, qui se croit le nombril du monde, il ne doit pas s'étonner si aujourd'hui il pourrit dans la misère. Et l'abbé Groulx n'a pas tort d'ajouter dans ses Directives en marge de cette lamentable infériorité : "De notre propre domaine, de notre propre travail, de notre propre épargne, nous bâtissons notre servitude économique". Le doctrinaire énonce une forte vérité. Nous avons été les propres artisans de notre déchéance économique pour n'avoir pas accordé l'aide nécessaire à nos compatriotes quand le besoin s'en faisait sentir. Ne nous en prenons pas aux métèques, mais à nous mêmes !

Concluons : Cultivateurs du Québec, les jeunes surtout, assurez-vous dans La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. ou dans une compagnie canadienne-française.

Louis ARNEAU.

("L'Action Catholique").

moins c'est ce que M. Huot se tiendra debout. Il serait injuste de ne pas mentionner aussi la participation active de M. F.-X. Boudreault, agronome de comté, de M. J.-A. Parenteau, agri-

cultivateur de comté, de M. J.-A. Parenteau, agri-

(Suite à la page 17)



Entre intimes... ou une pose de pore frais !

Causerie légale

PASSAGE SUR TERRAIN DE LA VOIRIE CONDUISANT A DU GRAVIER

C'est pour savoir si j'ai le droit de passer sur un terrain qui a été acheté par la voirie pour le gravillage du chemin. La voirie nous donne la permission de passer mais le propriétaire qui a vendu ce terrain a le droit au fonds de la terre, il y a au-delà 10 ans que le public passe par là pour le charroyage du bois d'hiver ?

Evidemment qu'il faudrait avoir le contrat passé entre le gouvernement et le propriétaire du terrain, pour savoir si le droit de passage est exclusif aux employés de la voirie. De plus il faudrait savoir si pendant les 10 ans que vous vous êtes servi du droit de passage, s'il y avait des barrières, si le propriétaire l'a livré au public et si la corporation l'a réglé toutes choses qui auraient pour effet d'en changer la destination.

ACHAT DE FOURCHE A FOIN DECLARATIONS D'AGENTS.— ANNULLATION DE LA COMMANDE.

En novembre 1936 un agent de compagnie était de passage chez nous, j'avais auparavant demandé des renseignements à la compagnie. Je leur avais bien demandé de ne pas envoyer d'agent. Mais on en envoya un et il passa une bonne partie de la journée chez nous ayant même diné, et il parla de différentes choses de son histoire, etc.

Et puis il me fit signer une commande d'outils à foin au montant de \$87.75 etc. ?

De tous les agents qui se présentent dans vos foyers pour vendre quelque chose, je voudrais que vous soyez bien convaincus qu'il n'y en a pas un seul parmi eux qui vont vous voir seulement pour être aimables. Tous sans exceptions veulent vous vendre un article pour réaliser la commission qu'ils vont retirer quand ils auront fait leur vente. Malgré leurs belles paroles, votre satisfaction, vos intérêts, votre besoin, tout cela ne leur dit absolument rien. Ce qu'ils veulent c'est vous vendre pour en retirer un profit.

La commande n'a pas à tenir compte de ce qu'ils vous promettent. Et quand vous apposez votre signature vous devriez voir briller leurs yeux de contentement à cause du gain assuré. Ils vous di-

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de boeufs, 50 livres et moins, 5 cts la livre, moins 2 livres par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 livres de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 livres net. ...

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 livres, 7-1-2 cts la livre, moins 1 livre par peau.

Peaux veaux engraisés, moins de 8 livres, 60 cts la peau.

Peaux de kips et veaux de champ, de 8 à 12 livres, 5-1-2 cts la livre moins 1 livre par peau.

Peaux de veaux de campagne, de .20 cts à .50 cts la peau.

Peaux de chevaux, de .50 à 1.50 la peau.

Peaux de chevaux sans queue ni grigne, 25 cts de moins.

Peaux de moutons, de 05 cts à 20 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 23 juillet 1938.

A. PION & CIE, 547, rue St-Vallier, Québec.

sent : "c'est pas dangereux" ! et autres beaux discours analogues et vous les croyez, pour ensuite endurer votre mal. Quand donc vous les cultivateurs, cesserez-vous de croire que c'est pressant d'apposer votre signature? Avant de signer remettez donc toujours la chose à huit jours. Votre agent reviendra, mais vous aurez eu le temps de réfléchir sur le vide de leur bourrage de crâne.

Dans votre cas, votre contrat dit que "cette commande est sujette à notre approbation et ne pourra être annulée du moment qu'elle aura été acceptée," alors si vous l'avez annulé avant de recevoir son acceptation vous pouvez vous en tirer. Autrement ajoutez-les le plus possible. Si vous voulez payer un \$25.00 de dommages je suppose que la compagnie serait satisfaite, l'agent surtout, et vous très en peine pour le payer.

INSPECTEUR DE VOIRIE AGISSANT SANS AUTORISATION

L'hiver dernier l'inspecteur de voirie a fait faire des travaux de gravillage dans notre rang pour un montant d'environ \$1,500.00 sans autorisation du conseil municipal, c'est lui qui convoquait les intéressés et qui conduisait les travaux. Les intéressés n'ont jamais signé d'entente par laquelle il consentait à faire ces travaux.

Le conseil municipal ne peut pas accepter ces comptes et faire payer les intéressés également.

Au cas où le conseil refuserait d'accepter ces comptes, l'inspecteur de voirie est responsable des salaires, cependant, l'inspecteur municipal doit, lorsqu'il y a urgence, faire hausser, arrondir, ou recouvrir en sable, en gravier ou autre substance jugée convenable tout chemin ou partie de chemin sous la direction de la corporation. Les frais de ces travaux sont payés par la corporation dans tous les cas, mais elle doit s'en faire rembourser des personnes tenues aux travaux de ce chemin, si l'entretien de ce chemin n'est pas à la charge et aux frais de la corporation.

CLOTURE LE LONG DE LA ROUTE NATIONALE

J'aurais une clôture à faire sur la route nationale, qui traverse mes lots sur le long et biaise un peu mais qui n'est pas dans la ligne, à qui à faire cette clôture,

est-ce à la municipalité, au gouvernement ou à moi ?

Il faudrait savoir s'il s'agit d'une route ou d'un chemin de front. Le code décide que les choses ne sont pas les mêmes dans chaque cas. S'il s'agit d'un chemin de front, même s'il biaise un peu les clôtures sont à la charge du terrain voisin. S'il s'agit d'une route allant sur le long de la terre c'est différent, l'article 474 du code municipal le dit :

Sur un chemin qui longe la ligne d'un terrain, la moitié de la clôture qui sépare le chemin du terrain fait partie des travaux à faire sur ce chemin.

Mais si une route divise un terrain en deux parties, il ne doit pas être laissé au propriétaire de ce terrain plus de clôture à faire le long de cette route qu'avant son établissement. Le reste des clôtures fait partie des travaux de la route.

AUTORITE DU CONTREMAITRE SUR CHEMIN DE COLONISATION

Un contremaître pour les travaux de chemin de colonisation a-t-il le droit d'envoyer un homme qui ne fait pas son affaire, qui flâne ou qui veut tout maîtriser.

Celui-ci doit-il rester chez lui ou continuer le même travail et recevoir son plein salaire malgré les ordres d'arrestation du contremaître ?

Le contremaître représente l'autorité relativement à ces travaux. Il a droit de renvoyer les hommes qui flânent. Il dépend de ceux qui l'ont investi de cette autorité et qui peuvent l'obliger à garder cet homme quand même.

VOITURE — MOULIN — SEPARATEUR — DU GENDRE SUR TERRE DU BEAU-PERE

L'année passée je restais sur la terre de mon beau-père, il a trouvé à vendre et j'ai été obligé de partir et quand j'ai déménagé il restait encore une voiture, un séparateur et un moulin à faucher. Celui qui a acheté la terre l'a achetée avec le roulant et mon beau-père lui a dit que ce qui restait m'appartenait, je suis allé pour les chercher et il n'a pas voulu me laisser prendre ce qui m'appartenait ?

Vous avez droit de prendre une saisie revendication qui vous mettra en possession de vos effets. Le deuxième acheteur n'a pas le droit de les retenir, si cela lui cause des dommages, il peut les réclamer de son vendeur. Voyez un avocat.

VENTE DE TERRE NON PATENTEE — RETENUE D'INTERETS — TITRES

Je vous envoie sous ce pli une copie de mon contrat d'une vente de terre, cette dite terre, n'est pas patentée au gouvernement et l'acheteur veut me forcer de faire patenter la terre, a-t-il le droit de me réclamer la lettre patentée si oui, est-ce que je puis faire la même chose à celui de qui j'ai acheté ?

Evidemment que votre contrat déclare que vous n'êtes pas tenu de fournir les titres et ceci vous dispense d'en fournir des copies à votre acheteur. Mais en loi vous êtes tenu d'établir votre titre ce qui n'est pas la même chose.

Le vendeur est obligé de droit à garantir l'acheteur de l'éviction de la totalité ou de partie de la chose vendue, à raison de quelque acte du vendeur, ou de quelque droit existant au temps de la vente, et aussi à raison des charges non déclarées ni apparentes au temps de la vente.

Quoiqu'il soit stipulé que le vendeur n'est soumis à aucune garantie, il demeure cependant obligé à la garantie de ses faits personnels. Toute convention contraire est nulle.

Dans le même cas de stipulation de non garantie, le vendeur, au cas d'éviction, est tenu à la restitution du prix de la chose vendue, à moins que l'acheteur n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il n'ait acheté à ses risques et périls.

Votre acheteur peut être troublé dans son droit de propriété et il a raison de vous demander d'établir votre titre. Vous avez le même droit contre votre propre vendeur. Votre acheteur ne peut pas retenir les intérêts, il ne peut retenir que le capital.

SESSION DU CONSEIL CONTREMANDEE PAR LE MAIRE

J'aimerais savoir si le maire a le droit d'approcher tout à tour les conseillers et leur dire qu'il n'y avait pas de session régulière. Plusieurs contribuables se sont rendus pour des affaires assez importantes, et il nous a fallu convoquer une session spéciale.

Le seul droit qui vous reste c'est de le remplacer à la prochaine élection. Evidemment, qu'il vous serait difficile de prouver que c'est sa faute grossière qui a provoqué l'ajournement. Autrement il serait responsable des dommages occasionnés.

CLOTURE DE BROCHE BARBELEE. — PASSAGE CHEZ LE VOISIN A CAUSE D'UN LAC

Voulez-vous me dire si on peut clore une ligne avec de la broche barbelée bien faite pour tenir les animaux et aussi si on peut passer sur la ferme du voisin quand on a un lac sur la nôtre et qu'on ne peut faire un chemin sans faire de gros travaux. La broche barbelée est permise.

Quand au lac, je crois que vous pouvez exiger un droit de passage, mais en payant pour.

Le propriétaire dont le fonds est enclavé et qui n'a aucune issue sur la voie publique, peut exiger un passage sur ceux de ses voisins pour l'exploitation de son héritage, à la charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut causer.

Toutefois, ce que nous venons de dire, que le passage ne peut être réclaté que par celui qui n'a aucune issue sur la voie publique, doit être sainement entendu. Le législateur n'a pas eu sans doute l'intention de favoriser les résistances et les chicanes de la mauvaise foi, ni d'imposer à l'agriculteur ou à tout autre propriétaire la nécessité de faire des dépenses ruineuses. Il nous semble donc que la circonstance qu'un chemin public est impraticable, ou qu'il ne pourrait être mis en bon état qu'avec des frais considérables, ou qu'enfin il est d'un usage dangereux ou très difficile, suffirait pour le faire considérer comme n'existant pas, et pour autoriser les tribunaux à accorder le passage sur le voisin, surtout si l'héritage de ce dernier n'est pas très précieux, et qu'il n'en doit pas éprouver une notable incommodité.

A plus forte raison devrait-on décider de même s'il n'était possible de se rendre à la voie publique (sans passer sur le voisin) qu'en traversant une rivière; parce qu'en ce cas il y aurait non

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.
Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.
AVOCAT BARRISTER
Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

seulement difficulté, mais danger pour l'exploitation.

EGOUT DE MAISON DANS LE LAC

J'occupe une terre sur laquelle il y a un petit lac d'une superficie d'environ 3 arpents. Ce lac a une décharge d'environ 7 pieds de large qui traverse la largeur de 3 lots, pour ensuite tomber dans une rivière à courant rapide. Si mon habitation est bâtie à proximité du lac, le renvoi d'eau de la maison tombe naturellement dans le lac. Un individu prétend, selon son expression, qu'il va me faire prendre.

Il ne peut pas vous faire prendre. Mais il peut vous citer devant la commission d'hygiène de Québec. Parce que vous n'avez pas le droit de polluer les eaux qui servent à l'alimentation. De plus le code civil vous autorise à vous servir des eaux courantes mais ne vous autorise pas à y verser vos égouts.

Celui qui a une source dans son fonds peut en user et en disposer à sa volonté.

Celui dont l'héritage borne une eau courante ne faisant pas partie du domaine public, peut s'en servir à son passage pour l'utilité de cet héritage, mais de manière à ne pas empêcher l'exercice du même droit par ceux à qui il appartient, sauf les dispositions contenues dans le chapitre 51 des statuts refondus pour le Bas-Canada et autres lois spéciales.

Celui dont l'héritage est traversé par cette eau peut en user dans tout l'espace qu'elle parcourt, mais à la charge de la rendre à la sortie du fonds, à son cours ordinaire.

Association de malades

L'association Notre-Dame des Malades, de Sherbrooke, annonce une neuvaïne de messes qui commencera le 6 septembre. En cette ville, les 12, 13 et 14 septembre, un triduum solennel, préparatoire à la fête de Notre-Dame et au pèlerinage des malades, sera prêché à la chapelle de l'hôpital général St-Vincent-de-Paul. On peut s'inscrire à l'association des Malades, en s'adressant à M. l'abbé Zoël Fréchette, zéléateur canadien, Sherbrooke, P. Q.

Les produits GARDO

sauvegardent la santé de vos animaux.

C'est le temps de traiter les plaies chez vos animaux. Employez pour cela notre

Liquide No 7

La meilleure préparation pour le traitement des plaies graves, suppurantes, etc. Dans les cas de fistules, ulcères, caries, crevasses et blessures de collier, etc. En vente à \$0.50.

et notre Onguent No 10
Recommandé pour traiter toute plaie non suppurante, du crevasse chez le cheval, du pis de la vache, blessures de collier, etc. En vente à \$0.50.
En vente partout ou chez nous

GRATIS — Demandez notre Guide vétérinaire.

Produits GARDO, Ltée
Waterloo, Qué.

L'apostolat agricole par la jeunesse rurale

Cercles de jeunes agriculteurs en journée d'étude à la ferme de l'école d'Agriculture de Ste-Martine de Châteauguay. — Essais culturaux. — Démonstrations et concours. — L'honorable Bona Dussault, MM. Philippe Monette et Auguste Boyer, M.P.P. et Jean-Charles Magnan expriment leur confiance dans l'ardeur, l'enthousiasme, le goût de l'étude et l'ambition des jeunes pour rendre la vie campagnarde plus heureuse par une agriculture moderne et prospère. — Le mot de bienvenue par M. P.-N. April, directeur de l'école d'Agriculture.

A fine fleur de la jeunesse rurale, l'expression n'est pas de nous, mais nous l'empruntons du directeur de l'école moyenne d'Agriculture de Ste-Martine, qui a présenté en ces termes un groupe de cent jeunes agriculteurs, membres des cercles d'étude de la région agromomique comprenant les comtés de Laprairie-Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon, à l'honorable M. Bona Dussault qui, accompagné de MM. P. Monette et Auguste Boyer et Jean-Charles Magnan, directeur du service de l'Enseignement agricole, visitait, le 30 juin dernier, cette institution, à l'occasion de ce ralliement de la jeunesse agricole.

Des diverses façons préconisées pour tenir les agriculteurs au courant des méthodes de culture supposées très pratiques pour accroître les rendements par acre ou par unité animale, il en est peu qui soit aussi intéressante en même temps qu'efficace que l'étude et l'observation sur une ferme bien cultivée. Cette coutume de visiter, durant la saison où la nature est en pleine activité, nos exploitations agricoles, non seulement expé-

rimentales, mais où l'on met en pratique, comme à la ferme de l'école d'Agriculture de Sainte-Martine, l'enseignement donné aux fils d'agriculteurs fréquentant ce foyer d'enseignement rural et agricole par excellence. Elle se vulgarise d'autant plus cette coutume dans tous nos districts qu'il en est très peu dans la province de Québec actuellement qui ne soient dotés d'un ou plusieurs de ces points de repères où le cultivateur qui ne veut gaspiller son temps en vains efforts ou en expériences coûteuses qui ne sont point de son ressort, puisse aller puiser, quand il en est besoin, les informations dont il a besoin soit pour améliorer un système de culture ou innover dans une spéculation animale quelconque.

Il va sans dire que les jeunes agriculteurs, groupés dans les cercles d'études paroissiaux, avec le désir de savoir qu'on leur connaît, ne devaient pas être les derniers à goûter de cette formule d'enseignement, à bénéficier d'aussi excellentes leçons de choses, qu'une journée agricole comme celle du 30 juin dernier pouvait fournir.

que jamais ils ne feraient usage d'engrais chimique plus sagement qu'en les appliquant sur des pâturages. C'est le moyen de procurer au bétail laitier surtout une alimentation capable de maintenir la production à un niveau élevé. Retiendront-ils, ces jeunes cultivateurs ambitieux, que c'est en été que la vache laitière travaille le plus ?

ROTATION — EGOUTTEMENT ET RECOLTES

Sous la direction de M. Paul Robert, agronome spécial en grande culture et professeur de comptabilité agricole à Sainte-Martine, les jeunes visiteurs, en parcourant les champs où s'amènent d'abondantes moissons, les effets

(Suite à la page 14)

Bien que les congés à la ferme soient difficiles à obtenir en pleine époque de la fenaison (c'était le cas pour cette région où la moitié environ de la récolte était engrangée) plus d'une centaine d'agriculteurs ont pensé qu'en faisant ce voyage à Sainte-Martine, leurs fils récolteraient en savoir-faire au moins l'équivalent de ce qu'ils auraient gagné à la ferme occupés à la récolte. Vraiment s'il est encore des papas ou des mamans campagnards réfractaires à l'enseignement agricole, le geste de ceux qui nous occupent tient lieu de compensation pour le désintéressement des premiers à la cause si belle de l'éducation agricole des jeunes. Nous faisons naturellement abstraction des cas d'impossibilité, rappelant au lecteur qu'à l'impossible nul n'est tenu. Nous devons également à la vérité de dire que lorsque les agronomes ont préparé la cédule des journées agricoles, ils ne prévoyaient pas que la fenaison serait aussi hâtive.

VISITE DE LA FERME

Tout le personnel de l'école s'est tenu à la disposition des jeunes visiteurs. A l'arrivée, M. l'abbé Edgar Boileau, préfet de discipline — et c'était bien dans son rôle — a tracé le programme du parcours de la ferme. Dans un joli petit parc dont on est à compléter l'ornementation, M. Boileau traite de cet art de l'ornementation si utile à l'embellissement de nos propriétés agricoles. Il en est encore beaucoup de cultivateurs, est-ce par économie, peut-être plus à cause de cette course rapide des heures sur une ferme, qui ne songent pas à ce détail de l'embellissement de la propriété familiale. Pourtant si l'on consentait à aider quelque peu la nature que de jolies choses à faire, et faciles à faire pour ajouter au charme de la vie champêtre. Haies, fleurs aux teintes ravissantes et vivaces sont faciles à obtenir comme à cultiver. Les agriculteurs de demain auront toujours eu cet avantage sur leurs devanciers qu'ont leur ait tenu tels propos.

AU POTAGER

M. Gérard Ampleman, agronome spécial et professeur de culture potagère et fruitière, a fait les frais des conférences et des démonstrations sur les diverses cultures du potager de l'école de Sainte-Martine. Ce jardin est le véritable type du jardin de famille souhaitable sur toute exploitation agricole de grande culture. Nous en avons dit antérieurement les avantages pour ne pas y revenir. Celui de l'école n'en diffère que par sa superficie. Les bouches à nourrir à l'époque des cours sont naturellement plus nombreuses que chez nos familles campagnardes, même s'il s'en rencontre où l'on serve une soixantaine de repas par jour.

Les jeunes ont appris du conférencier et à l'aide de démonstrations sur place, les exigences culturales, de protection et d'entretien de chaque espèce de légumes communément cultivés dans la région. Egalement ils ont observé les caractères particuliers des variétés de petits fruits — fraises et framboises — les plus précoces et résistant aux maladies. Que de notes prises pour mettre en pratique sur la ferme paternelle, ou plus tard sur le bien récemment acquis où, aidé d'une campagne préalablement renseignée sur le rôle d'épouse-fermière on bâtit à son tour pour l'avenir. C'est alors que les avis et conseils de M. Ampleman seront utiles.

PARCELLES EXPERIMENTALES DE POIS A CONSERVES

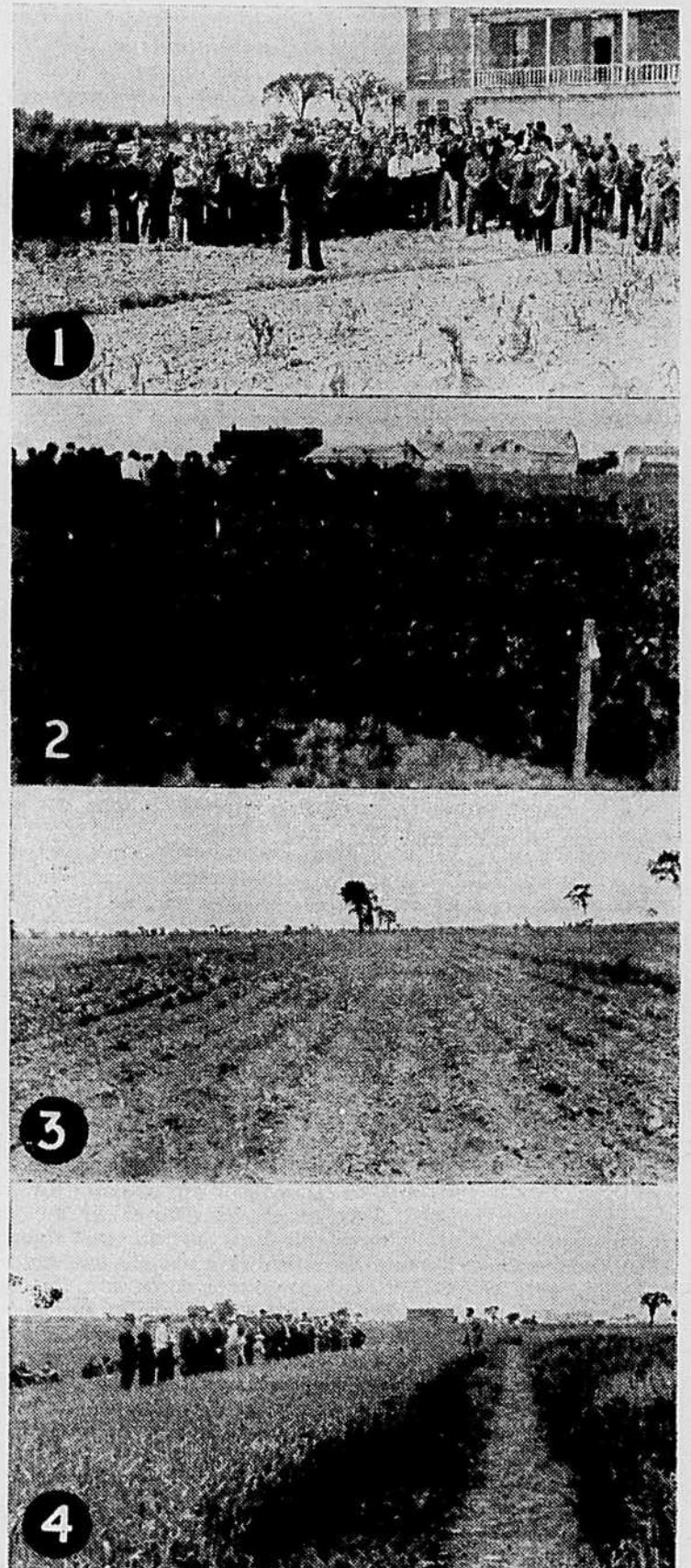
Le ministère fédéral de l'Agriculture — service de l'entomologie — dirige sur la ferme de l'école Sainte-Martine quelques essais de culture de pois. "Question de se rendre compte des variétés les plus résistantes aux maladies et aux insectes", nous dit M. J.-E. Maltais, entomologiste en charge de ces expériences. Avec le groupe de jeunes, nous avons appris comment se conduisent ces travaux d'expérimentation. Nous avons retenu ceci : Sur quelques parcelles on sème un mélange de toutes les variétés de pois. Ceux-

ci croissent à leur guise, ne reçoivent aucun traitement particulier. On se contente d'observer leur résistance aux conditions atmosphériques, aux maladies qu'elles provoquent ainsi qu'aux insectes nuisibles à ces récoltes. Le moment de récolter venu on enregistrera les rendements obtenus. Sur d'autres parcelles divers traitements contre les maladies et les insectes sont appliqués, afin d'en connaître l'efficacité particulière. On dit beaucoup de bien, quoique les expériences ne soient encore concluantes, d'un insecticide à base de rotonone, coquilles de noix broyées et moulues, croissant dans le sud des Etats-Unis; c'est une poudre fine très adhérente. On sait que les insecticides à base de ce produit sont employés avec succès par les pomiculteurs. Une revue agricole de France nous annonçait tout récemment l'emploi de poudre rotonone là-bas pour protéger efficacement les pommes de terre contre le doryphore. Encore une découverte de la science qui allégera peut-être beaucoup la tâche de nos agriculteurs absorbés par cette lutte constante contre les insectes nuisibles.

On ne saurait trop apprécier la valeur de ces essais culturaux et les résultats qu'on en obtiendra dans cette région où la culture du pois à conserves constitue l'une des grosses productions spéciales. C'est par milliers de tonnes qu'on les récolte pour alimenter les industries de conserves opérantes dans le comté de Laprairie particulièrement.

LES PATURAGES

Les jeunes agriculteurs ont vu de beaux champs de paccage. Quel intérêt porte-on aujourd'hui à cette récolte de la ferme au prix d'autrefois. Car les pâturages constituent une récolte et peut-être la plus importante de l'exploitation. C'est pourtant à l'agronomie que l'on doit la découverte de cette pratique en train de révolutionner notre agriculture et qui se substitue graduellement à la culture assez coûteuse des fourrages verts. On a répété aux fils de gros producteurs de lait de ce coin de pays



1.—M. Gérard Ampleman, au potager, renseigne les jeunes fermiers sur divers aspects de la culture maraîchère, au jardin de l'école Sainte-Martine. 2.—Les pois constituent l'une des productions spéciales principales dans la région Laprairie-Châteauguay. M. Maltais donne aux jeunes agriculteurs certaines précisions sur les expériences poursuivies à la ferme de l'école Sainte-Martine en collaboration avec le gouvernement fédéral, section de l'entomologie et de la défense des cultures. 3.—Un champ de fèves soja. Cette culture se pratique pour fins d'expérimentation à la ferme de l'école d'agriculture de Ste-Martine de Châteauguay. 4.—M. Paul Robert, B.S.A., traite des problèmes de production des céréales. Cette photographie donne une idée des abondantes moissons qui s'amènent dans ces champs bien égouttés ayant reçu une semence de choix dans une terre bien préparée et surtout bien nettoyée.

Ce que disaient

LES VIEUX

Ou 50 ans après

L'inspection des terres les mieux tenues du comté de Laprairie a eu lieu le 4 juillet courant, conformément au règlement du conseil d'agriculture.

MM. F.-X. Beaudry, de la Pointe-aux-Trembles, Thomas Irving de Montréal, Dominique Monette de St-Michel, ont bien voulu se transporter dans le comté et examiner les différentes terres mises en concours.

Le premier prix a été décerné à M. John Adams, de St-Constant; le second à M. Adolphe Ste-Marie, de Laprairie; le troisième à M. John Scott, de Laprairie; le quatrième à M. Edouard Lanctôt de St-Constant; le cinquième à M. Médard Bruneau, de St-Constant.

Les juges ont remarqué que la culture des légumes était généralement négligée dans le comté les cultivateurs comprennent cependant que c'est leur intérêt de confier à la terre toute espèce de végétaux, afin que, si quelques-uns font défaut ils puissent être dédommagés par d'autres. Aussi est-il probable que cette lacune sera comblée l'année prochaine.

Casimir Brosseau, S.T.S.A.C.L.
(Reproduit du "Journal d'Agriculture", du 1er août 1871)

Des idées nouvelles sur un problème ancien

Ce n'est un secret pour personne que l'inscription d'un animal aux livres généalogiques n'est pas une garantie de sa qualité. La valeur du sujet enregistré réside dans sa productivité autant que dans la perfection de ses formes. Or, le certificat d'enregistrement ne garantit ni l'un ni l'autre, mais seulement l'origine, la pureté du sang. Le livre d'or et le livre d'élite n'ont pas d'autre but que d'obvier à l'insuffisance de notre méthode de cataloguer les animaux de race. "On semble vouloir créer dans chaque race une "sous-race" de qualité supérieure, distançant de beaucoup la qualité moyenne des sujets susceptibles d'être inscrits dans les livres généalogiques."

Le rédacteur du "Hoard's Dairyman" va encore plus loin. Il propose un plan d'amélioration qui mérite certainement d'être porté à la connaissance de nos éleveurs; pour leur bénéfice nous avons fait une traduction large de l'article qu'il publie dans l'édition du 10 juin 1938.:

"Tous les gens intéressés en élevage désirent l'amélioration des races. Chaque race possède certains caractères indésirables et d'autres qu'il serait avantageux de propager. Cependant, inaugurer un programme défini d'amélioration est une autre paire de manches. Toutes les associations veulent faire quelque chose, mais quand leurs règlements posent certaines restrictions et exigent de nouvelles qualifications, elles voient leurs revenus diminuer. Améliorons! Améliorons! clament la plupart des éleveurs. Ils se gardent bien, par exemple, de faire une élimination trop sévère et se refusent à toute pratique d'élevage de nature à éveiller l'attention sur certains caractères indésirables de leurs animaux. Un programme susceptible de ralentir leurs ventes ou de mettre en lumière la faillite de certaines lignées refroidit l'ardeur d'un bon nombre d'enthousiastes de la sélection.

Supposons qu'il se trouverait vingt-cinq éleveurs de chacune des cinq races, prêts à se soumettre à un programme d'amélioration; qui accepterait pour une longue

période de contrôler la production de toutes les femelles descendant d'un même taureau, de tenir un registre complet concernant leurs opérations d'élevage, la production et la conformation de ces animaux, de différer la vente des filles d'un taureau jusqu'à ce qu'elles aient au moins une production officielle de 305 jours, etc. Il faudrait de plus qu'un taureau utilisé dans ce plan d'amélioration soit accouplé avec 5 ou 10 de ses filles afin de concentrer la force de l'hérédité, ce qui permettrait de découvrir les lignées transmettant certaines qualités désirables ou même certains défauts.

Les membres adhérant à ce projet d'amélioration accepteraient de soumettre à l'analyse compétente d'un spécialiste en élevage toutes les données recueillies afin que ce spécialiste soit en mesure de faire les recommandations appropriées concernant l'usage répété de la consanguinité, les accouplements en lignée, l'insémination artificielle, l'échange des taureaux, et tout cela dans le but de découvrir les lignées douées de qualités supérieures ou affectées des défauts contraires transmissibles par hérédité.

Evidemment, ce projet ne serait applicable que chez des éleveurs quelque peu en moyens. Cela exigerait de leur part un certain désintéressement personnel. Il semble, cependant, que la possibilité de contribuer à l'amélioration d'une race serait pour eux une compensation adéquate. Serait-il opportun de lancer les propagandistes à la recherche de tels coopérateurs pour les organiser en syndicat dans l'Association et travailler avec eux à une amélioration réellement constructive de la race qu'ils ont choisie?"

L'auteur ne donne pas la réponse. Que pensent de ce projet nos meilleurs éleveurs? Nos généticiens? Nos professeurs d'industrie animale?

J.-R. PROULX, b.s.a.

L'APOSTOLAT AGRICOLE...

(Suite de la page 13)

du bon égouttement des terres. Il est obtenu à Sainte-Martine par la pratique du labour Richard à planches très larges, par des bons fossés bien nettoyés et par la confection de rigoles suffisamment évasées et profondes pour recevoir et assurer le parfait écoulement des eaux du sous-sol nuisibles à la germination hâtive et à la croissance des plantes.

Comment garder les champs propres; éliminer les mauvaises herbes par des cultures sarclées, nettoyantes afin que les récoltes successives de céréales et de foin soient nettes et de bonne qualité.

On a observé sur place les ariétés de céréales propres au district. Le professeur Robert insistait surtout sur la nécessité de la désinfection des semences afin de prévenir le développement des maladies.

La fève soja est une culture dont on fait une expérience sérieuse à Sainte-Martine. Cette plante, excellente pour l'alimentation des bestiaux, à cause de sa haute teneur en protéine, est cultivée extensivement aux Etats-Unis, voire même en Ontario. Serait-ce une culture pratique pour nos producteurs de lait? A la ferme de l'école de Sainte-Martine on pourra en dire quelque chose dans un avenir prochain. Les sous-produits de cette plante sont de plus très utiles à une infinité d'industries, nous apprend M. Robert.

L'ELEVAGE DES DINDONS

"Il s'élève chaque année plus de dindons dans le district Laprairie-Châteauguay, que dans le comté de Charlevoix" disait aux jeunes agriculteurs, M. Lucien Grevier, agronome en aviculture et professeur de cet institut. On explique ainsi l'insistance de ce dernier à renseigner de A à Z son auditoire attentif sur les diverses phases critiques de l'élevage des dindonneaux, de l'épo-

que de l'éclosion jusqu'à ce qu'ils aient passé la crise du rouge, alors que semble-t-il tous dangers de perdre de prometteurs jeunes coquets et poulets sont disparus. Retenons des multiples conseils pratiques de cette autorité en aviculture, ceux qui nous paraissent les plus importants: Etablir un système de rotation des parquets; éviter les trop hautes ou trop basses températures dans la colonie-éleveuse; donner de bonnes moulées fraîches, surtout ne jamais utiliser des mélanges alimentaires de croissance ou autres vieux de l'année précédente et ne pas laisser les dindonneaux exposés au mauvais temps.

TROUPEAU ET CONCOURS D'APPRECIATION

Voici un département de la ferme où mieux qu'ailleurs les jeunes ont pu donner sur le champ des preuves de leur savoir-faire, de leur esprit d'observation et d'assimilation des enseignements découlant des démonstrations données sur le bétail par M. le professeur Myrand, dont ils avaient été témoins quelques instants auparavant. Deux concours d'appréciation des bovins et des porcs clôturent la journée d'étude. Les résultats de ces épreuves furent communiqués par M. le directeur avant le départ.

* * *

Après le dîner, M. P.-N. April a prononcé l'allocution de bienvenue. C'était en effet un magnifique éloge de ce groupe d'officiers et de dirigeants de cercles d'étude que de présenter ce groupe à l'hon. M. Dussault comme étant la fine fleur de la jeunesse rurale de ce beau district agricole.

Le ministre de l'Agriculture, le révérend M. Coyette, curé de Sainte-Martine; MM. Philippe Monette et Aug. Boyer représen-

tant respectivement les comtés de Laprairie et de Châteauguay à la Législature ainsi que M. Jean-Charles Magnan, directeur du service de l'enseignement agricole ont tour à tour encouragé cette élite de jeunes agriculteurs à persévérer dans leur détermination de se perfectionner en se familiarisant par l'étude avec les données d'une saine technique agricole.

"C'est sur vous, jeunes agriculteurs, que nous fondons nos espoirs pour rendre plus heureuse encore la vie campagnarde par une agriculture moderne, payante et prospère" dit entre autre chose M. Dussault. "Vous êtes jeunes, vous avez pour vous la santé, l'ardeur, l'ambition, ayez en plus avec tous ces facteurs de succès le goût de l'étude et l'esprit d'économie et vous réussirez." "Vous avez devant vous les années en sorte que nous comptons sur vous pour faire, dans vos milieux, du véritable apostolat agricole, faire aimer chez vous la vie libre de l'agriculteur. La profession agricole est encore seule à garantir à ceux qui la pratiquent intelligemment, avec amour, cette liberté d'action, l'aisance et l'indépendance que nulle autre occupation terrestre ne peut assurer".

M. Gérard Demers, président général de la jeunesse agricole catholique (J.A.C.) de la province a fait un éloquent plaidoyer en faveur de l'enrôlement des jeunes gens de la campagne dans ce mouvement d'action catholique propre à la profession agricole.

* * *

L'école Moyenne d'agriculture de Sainte-Martine sera le théâtre de plusieurs manifestations agricoles au cours de la saison. Les fermières s'y réuniront ainsi que les anciens élèves, et au mois d'août les économistes des différents pays en tournée actuellement au Canada seront les hôtes de cet institut.

On sait que les fils de cultivateurs y suivent un cours agricole moyen de deux années. L'école comprend outre les classes d'en-

seignement un atelier de menuiserie, une forge, où les élèves apprennent à confectionner ou réparer les machines agricoles, confectionner certaines pièces accessoires; réparer les harnais, les chaussures. On y enseigne également l'ébénisterie et la fabrication de maints objets utiles à la ferme et au foyer.

Le cours suivi à Sainte-Martine est pratique dans le plein sens du mot. L'enseignement livresque est complété par les facilités d'observation et d'application des méthodes apprises par les travaux exécutés sur la ferme modèle qu'on a fait en cinq ans d'une exploitation qui était plutôt abandonnée. Parlant aux jeunes M. Auguste Boyer, député du comté de Châteauguay a rendu hommage à l'initiative des fondateurs de cette institution ainsi

qu'au dévouement de son directeur, de l'aumônier, et du personnel enseignant dont la compétence ne saurait être mise en doute.

Frs FLEURY.

Soldat des rouges

Les journaux esthoniens publient une lettre ayant échappé à la fameuse censure soviétique d'Espagne, dans laquelle un jeune Esthonien raconte comment, avec plusieurs de ses camarades, il fut enlevé à la frontière esthonienne par des agents soviétiques et transporté en Russie, d'où il fut envoyé pour combattre en Espagne rouge. Le jeune homme déclare que la vie parmi les milices gouvernementales est un véritable enfer.

AVIS

Aux Producteurs de Maïs

Certaines correspondances parvenant, depuis quelques jours, au Service de la protection des plantes, au ministère de l'Agriculture, laissent croire que certains producteurs de blé d'Inde de table sont sous l'impression que la quarantaine de la pyrale du maïs établie par le gouvernement provincial ne serait pas en vigueur cette année.

On nous prie d'annoncer qu'il en est tout autrement. Pour l'information des intéressés nous rappelons que les producteurs de la région de Montréal ne peuvent expédier, sans permis, du blé d'Inde plus loin que les Trois-Rivières, sur la rive nord du St-Laurent et au delà de Bécancour, et des limites du comté de Drummond, sur la rive sud du fleuve.

En d'autres termes, les producteurs résidant dans les comtés compris dans la zone en quarantaine ne peuvent expédier de maïs aux marchés de Québec, Sherbrooke, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Roberval et Rimouski.

Les permis d'expédition sont émis par les inspecteurs de la pyrale du maïs, section du Service de la protection des plantes. Nous rappelons qu'en vertu de cette loi de quarantaine, tout producteur exportant de la zone en quarantaine du blé d'Inde sur les marchés susdits est passible d'une amende et sujet à voir son produit confisqué.

Jean de Lauzon

Quatrième gouverneur du Canada,
(1651-1656)

Jean de Lauzon, née en 1582, fut l'un des membres fondateurs des Cent Associés en 1627. Il reçut en 1636, de la Compagnie dont il était l'Intendant, l'île de Montréal et la seigneurie de la Cité, qui s'étendait du Sault St-Louis au lac St-Pierre sur la rive sud du Saint-Laurent.

Le 7 août 1640, il céda l'île de Montréal à Monsieur de la Dauversière, le véritable fondateur de Ville-Marie avec Monsieur de Maisonneuve. M. de Lauzon fut gouverneur de 1651 à 1656.

Les principaux événements de son administration sont la conclusion de la paix avec les Iroquois-Agniers en 1653, l'arrivée de cent colons à Montréal la même année et l'établissement d'une mission chez les Iroquois Onontagués (1656), sous le protectorat d'un détachement de militaires commandé par M. Dupuy.

Les sauvages ne gardèrent pas longtemps la paix et recommencèrent leur carnage. De Lauzon comme ses prédécesseurs fut faiblement secondé par la Compagnie de la Nouvelle-France. Il fut grand protecteur des Pères Jésuites dans leur œuvre des missions.

PREUVE BIEN FAITE

Un Espagnol avait dérobé le cheval d'un Indien; ce dernier n'ayant point de témoins, demanda que le cheval fut amené devant le juge. Dès qu'il parut, il jette son manteau sur la tête du cheval, et dit à l'Espagnol: puisque vous soutenez que ce cheval vous appartient, dites de quel oeil il est borgne? L'Espagnol, fort embarrassé, dit, à tout événement, de l'oeil droit. — Tu es évidemment un fripon, dit l'Indien; si le cheval était à toi, tu saurais bien qu'il n'est borgne d'un oeil ni de l'autre.

POLITESSE D'UN PREDICATEUR

Un capucin prêchant sur l'enfer, et voulant ménager la délicatesse de son auditoire, leur disait: Si vous persistez dans vos désordres, vous courez le risque d'habiter éternellement dans un lieu que la bienséance m'empêche de vous nommer.

EPITAPHE D'UN IVROGNE

Un ivrogne célèbre destina, en mourant, la pierre qui lui avait servi de table à boire pendant sa vie, à lui servir d'épithaphe après sa mort. Il légua cent écus à celui qui ferait graver sur cette pierre la meilleure inscription. La plus courte fut jugée telle, et l'était sans doute:
Ci-gît dessous
Qui but dessus.

AVIDITE DE VESPASIE

Vespasien n'était encore que simple particulier, et vivait fort à l'étroit. Il marquait beaucoup d'avidité pour l'argent. C'est ce qui lui fut reproché par un vieil esclave qui, le voyant devenu empereur, lui demandait avec instance d'être mis gratuitement en liberté. Comme Vespasien le refusait, et exigeait de l'argent; je vois bien, dit l'esclave, le renard change de poil, mais non de caractère.

Leçon d'histoire générale

Leçons d'histoire générale —

Q.—Comment les Romains appelaient-ils les peuples qui habitaient le nord-est de la Gaule, du Rhin à l'Elbe, au temps de la première période de l'histoire d'Allemagne?

R.—Plusieurs peuples se pressaient dans ce territoire. Les Romains donnaient le nom général de Germains à diverses tribus qui habitaient ce territoire au temps de la première période de l'histoire d'Allemagne.

Q.—Quels sont les peuples qui habitaient cette contrée au III^{ème}, VI^{ème} et VII^{ème} siècle?

R.—Au troisième siècle, apparaissent les premières confédérations: Alemans, Francs, Saxons, Bavares; au VI^{ème} et VII^{ème} siècles, tous, sauf les Saxons sont tributaires des rois mérovingiens d'Austrasie.

Q.—Quelles sont les variations de ce territoire du temps de la première période jusqu'au VII^{ème} siècle?

R.—La Germanie marécageuse et couverte de forêts s'étendait à l'est jusqu'à la Saale et à l'Elbe; au nord jusqu'à l'océan; au sud et à l'ouest, jusqu'au Rhin. Les Romains refoulaient les Germains du Main jusqu'au Danube; ils rompent cette ligne pour s'établir dans tout l'Empire. Clovis arrête les derniers. Au VII^{ème} siècle, la Germanie barbare ne comprend plus quère que les Frisons et les Saxons.

Q.—Quelles étaient leurs institutions à cette même époque?

R.—Division générale des tribus: à leur tête on y voit des rois et des ducs élus; leur pouvoir est limité par des assemblées populaires; il existe diverses lois selon les confédérations. Les Germains sont divisés en castes: 1—les hommes libres; 2—les esclaves; 3—les affranchis.

Q.—Quelles sont les découvertes qui furent faites au Canada au cours des années 1646, 1647 et 1673?

R.—Découverte de la rivière Kénébec par la Chaudière, (1646) par le Père Drullette; le lac St-Jean (1647) par le Père De Quen; le Mississipi (1673) par Jolliet et Marquette.

Q.—Quelles sont les villes qui furent fondées au Canada, au cours des années 1634, 1669 et 1749?

R.—Trois-Rivières, par M. de Lavolette; Lachine, par M. de La Salle; Halifax, par Cornwallis.

Q.—Quel est l'acte d'héroïsme dont l'histoire du Canada fait mention au 22 octobre 1696?

R.—Défense héroïque du fort de Verchères, par Madeleine de Verchères, une fillette de 14 ans.

"LA FEMME FORTE..."

Un des traits qui fait le plus d'honneur au sexe est celui des femmes de la ville de Weinsburg, assiégée par l'empereur Conrad III.

Alarmées sur le sort de leurs époux, elles demandèrent permission de sortir de la ville avec ce qu'elles pourraient emporter. L'empereur, persuadé que ce que des femmes pourraient emporter, servirait à peu de choses, accéda à leur demande. Chaque femme sortit emportant son mari sur le dos. Conrad ému d'un pareil trait, combla ces femmes de l'éloge le plus grand et le plus mérité.

Le deuxième Congrès provincial de l'A.C.I.R.

(Suite de la page 16)

à la messe des congressistes;

70—A MM. les inspecteurs régionaux et de districts qui ont suivi avec grande bienveillance et sympathie les séances du congrès.

80—A Mlle Cécile Rouleau, présidente du syndicat catholique des institutrices de Québec, pour le magnifique travail présenté à la séance de clôture;

90—A mesdames Pierre Casgrain et Françoise Gaudet-Smet, pour le réconfort que leur parole amicale et désintéressée a apporté aux institutrices;

100—A M. Gérard Picard, secrétaire général et organisateur de la C.T.C.C., pour la splendide et lumineuse causerie sur la "Solidarité professionnelle"; et à la C.T.C.C. en général, pour l'appui généreux qu'elle a toujours donné à notre organisation depuis ses débuts.

RESOLUTIONS

Outre les suggestions préconisées par les différents comités d'études et adoptées par le congrès, le Comité des résolutions a émis les vœux suivants:

10—Que le comité catholique du conseil de l'Instruction publique veuille bien amender l'article 15 de la section 2 du chapitre premier des règlements refondus du comité catholique du conseil de l'Instruction publique de ma-

nière que toutes les écoles primaires de la province soient fermées le 24 juin;

20—Que les associations de district fassent des instances auprès des commissions scolaires, afin qu'une échelle de salaire additionnelle soit établie dans toutes les municipalités scolaires rurales pour encourager les institutrices qui font une carrière de l'enseignement;

30—Qu'une représentante de la fédération catholique des institutrices rurales soit nommée à la Commission administrative du Fonds de Pension en qualité de membre de la dite commission;

40—Que la catégorie 5 de l'Ordonnance No. 4 de l'Office des salaires raisonnables soit étendue à toute la province;

50—Que la loi des salaires raisonnables soit amendée de façon qu'une association ait le pouvoir de réclamer au bénéfice de ses membres auprès de tout employeur, le salaire qui n'aura pas été payé en vertu de la susdite loi.

Le rapport complet des activités du deuxième congrès provincial de la fédération catholique des institutrices rurales sera publié en entier dans une édition spéciale du bulletin de l'A.C.I.R., "NOTRE PETITE FEUILLE".

Maison établie en 1887

Tél.: Wilbank 1163

Aimé GUERTIN, Limitée

Grains, foin, engrais, farine, etc.

Distributeur de l'insecticide "CLIMAX".

Exigez les nourritures HEN-O.

Gros et détail.

1136, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Tél.: PL. 9112

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires-Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

Aviculteurs

Plus de
Vigueur

Meilleur
Rendement

Aviculteurs

Exigez que vos
Poussins
soient
Alimentés
avec
les
Moules
CARTIER

Aviculteurs

Plus
Economique

Plus
Fraîche

Toutes nos rations balancées sont enregistrées et sont fabriquées sous la surveillance d'un agronome diplômé attaché à la maison.

LACHANCE & MOREL, Ltée
Québec

Maison essentiellement Canadienne.

Cultivateurs

Expédiez-nous votre crème pour obtenir le plus haut prix du marché et nous sommes certains que vous serez satisfaits de nos conditions.

Restaurateurs

Pourquoi ne vendez-vous pas notre fameuse Crème à la Glace "Arctic". Ecrivez-nous pour nos prix et conditions.

LA LAITERIE DE QUEBEC Ltée

JULES GINGRAS, président
75, Ave du Sacré-Coeur Québec

Tél.: 7101

Wm. Rennie Seeds Ltd

456, rue McGill

MONTREAL

Graines de Semence

L'assortiment le plus complet au Canada

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE FRANCAIS.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville,

:::

MONTREAL

HENDERSON, KING & CHARLAND, LTEE

Vendeurs à commission — (marché local et exportations)

Beurre, fromage, oeufs classifiés, miel, etc.

Consignations sollicitées — Prompts ratours

BUREAUX:

485, rue McGill, Montréal
Tél.: MARquette 7321

ENTREPOT:

1100, rue Craig Est,
Montreal Refrigerating
& Storage

Une Campagne de Sécurité qui devrait enrégimenter tout le monde

En tout lieu, les mouches représentent une menace pour la population entière.

Voici une question à laquelle toute mère devrait accorder son attention. Selon un médecin éminent, la diarrhée et l'entérite (qui équivaut à la diarrhée estivale) constituent la principale cause des décès d'enfants à partir du deuxième au douzième mois en Ontario. C'est ce qui ressort des statistiques de 1925 à 1929.

Dans les milieux médicaux et scientifiques, on reconnaît que les mouches transportent des germes de maladie et infestent les aliments qu'elles touchent.

On conçoit alors l'importance de protéger le lait et les autres breuvages, les bouteilles pour enfants et les autres récipients de cette éponge pernicieuse qui menace de la typhoïde, de la diarrhée et d'autres maladies contagieuses la vie des jeunes.

Plus les abords sont malpropres, plus les mouches se multiplieront. Les foyers de production comme les amas de débris devraient être recouverts avec soin. Les déchets, le fumier, les matières putrides, etc., devraient être enlevés. Aliments et breuvages devraient être recouverts et l'on devrait poser des sas aux portes et aux fenêtres. Si, malgré tout, les mouches s'introduisent dans les maisons, quelques cartons de Wilson (Wilson's Fly Pads), disposés aux bons endroits, les détruiront incessamment. Placés où il convient tant que bourdonnent les mouches, ils dureront longtemps, protégeront vos enfants des épidémies de l'été et vous débarrasseront de même que votre famille des dangers et des ennuis que causent ces insectes encombrants.

LA FENAIISON HATIVE

La valeur alimentaire des foins dépend de la fertilité du sol qui les produit, des espèces qui les composent et de la récolte faite en temps opportun sous des conditions propices. A cette époque de l'année, la compréhension de ce dernier facteur intéresse tout cultivateur; une fenaison hâtive et bien faite ne procure-t-elle pas un meilleur fourrage?

Les foins coupés à bonne heure et bien séchés sont riches en protéine avec un pourcentage de fibres moindre et de ce fait sont digérés facilement. Une grange remplie de foin convenablement récolté réduit inévitablement le besoin de concentrés et fournit aux troupeaux l'occasion d'hiverner en meilleur état de chair et de santé.

De toutes les récoltes de grande culture produite dans la province de Québec, le foin est la plus importante. Il comprend 16.8% de la superficie globale et 22.9% de la valeur totale de ces récoltes. Ainsi en 1936, Québec avait en foin 3,575,800 acres ayant une valeur de \$39,734,000.00, et c'est de plus le foin qui produit à meilleur compte, après les pâturages, les éléments nutritifs digestibles. Tous ces bons points en faveur du foin se manifestent en autant que la récolte est évidemment faite à

l'époque la plus avantageuse. En pratique courante, ce mode de procéder ne prévaut pas toujours et il est déplorable que l'on ne connaisse pas davantage les bonnes lois de la fenaison. Chaque année, nos cultivateurs perdent des millions de dollars en n'utilisant pas les meilleures pratiques de la fenaison.

Pour illustrer cet état de choses, signalons certains changements qui s'opèrent au cours de la fenaison. D'abord les feuilles sont les parties les plus valables des graminées et des légumineuses au point de vue alimentaire; c'est dire qu'elle doivent être préservées au cours des diverses opérations. Le foin coupé trop mûr a déjà perdu un haut pourcentage de ses feuilles et la balance s'en détache beaucoup plus aisément par la suite. Le foin coupé dans de bonnes conditions de maturité et ne séjournant pas trop longtemps sur le champ est plus riche en vitamines A.B.C.D. La vitamine A donne la coloration jaune au lait et la vitamine D aide à l'absorption du calcium et du phosphore par l'animal durant le cycle de la digestion.

Les pertes d'éléments nutritifs au cours de la fenaison se chiffrent à environ 10% par le flé-

(Suite à la page 17)

Les gouvernements et l'aide à la jeunesse

(Suite de la page 1)

se révèle la plus utile et la plus nécessaire. Si l'on excepte quelques nouveaux champs d'action où peut s'exercer l'activité des jeunes citoyens, c'est l'agriculture qui peut recueillir le plus de jeunes et c'est elle aussi qui davantage exige une formation plus étendue. Il n'y a qu'à comparer le travail du manoeuvre et même de l'ouvrier spécialisé à celui du cultivateur pour s'en rendre compte.

Nous souhaitons donc que la jeunesse des campagnes retire toute sa part des sommes mises à la disposition des jeunes par les gouvernements. Nous souhaitons que plus de paroisses puissent organiser leurs cours postsecondaires et que plus de jeunes ruraux aient accès aux cours de coopération.

Dominique BEAUDIN.

Pourquoi faut-il un syndicat coopératif...

(Suite de la page 1)

Le malheur veut que ces cultivateurs soient encore l'immense majorité.

Pour les retenir dans l'U. C. C., il faut être en mesure de leur offrir des avantages matériels qu'ils peuvent toucher. On y parviendra en organisant à côté de chaque cercle un syndicat coopératif. Dans les paroisses où la chose existe, il est facile de faire rentrer les cotisations annuelles; peu nombreux

sont ceux qui se font tirer l'oreille, parce qu'ils se rendent compte que leur syndicat ou leur coopérative leur a fait gagner pendant l'année plus que la cotisation de deux dollars qu'on leur demande.

Par conséquent, pour garder les membres il est nécessaire d'avoir un syndicat coopératif à côté de chaque cercle de l'U. C. C.

3o—Pour fortifier la profession.

Même si la coopération ne donnait pas d'avantages immédiats qu'on peut toucher sous forme de piastres et de cents, les cultivateurs devraient quand même la pratiquer pour fortifier leur profession. Si tous les cultivateurs du Québec étaient liés dans des coopératives de paroisse, et si toutes ces coopératives de paroisse étaient unies à leur tour dans une même coopérative centrale, il n'y a pas une force qui pourrait leur résister. Les trusts eux-mêmes, dont on se plaint à bon droit, devraient s'incliner devant la classe agricole. Elle serait enfin maîtresse de ses destinées et pourrait avoir justice.

Il est donc très souhaitable que tous les cercles de l'U. C. C. s'organisent en syndicats coopératifs pour donner plus d'influence à la classe agricole.

Extraits de "Syndicats coopératifs", brochure éditée tout récemment par le secrétariat général de l'U. C. C.

Un appel en faveur de St-Luc de Matane

(Suite de la page 1)

droit de compter sur notre charité et nous n'avons pas celui de les détromper et d'ajouter notre indifférence à leur misère.

N. D. L. R. — TOUT DON DOIT ETRE ADRESSE A M. JEAN-BAPTISTE GAGNE, SECRETAIRE DU CERCLE DE L'U. C. C., ST-LUC DE MATANE, P. Q. — La "Terre de Chez Nous" publiera les noms des donateurs.

Le deuxième Congrès provincial de l'A. C. I. R.

Le deuxième congrès provincial de la fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec a pris fin par une séance publique sous la présidence d'honneur de l'honorable Antonio Elie, député d'Yamaska.

Outre les quelque trois cent cinquante institutrices présentes, on remarquait, aux premiers rangs de l'assistance plusieurs personnalités ecclésiastiques importantes de Nicolet et des environs, notamment M. le chanoine Bourgeois, assistant supérieur du séminaire, Mgr Saint-Germain, M. le chanoine Philippe Tremblay, curé de La Malbaie, M. l'abbé Alfred Bergeron, aumônier général de la fédération, M. l'abbé J.-B. Tremblay, aumônier de l'A.C.I.R. de St-Joseph d'Alma, M. l'abbé Gill, curé de Saint-Pie-de-Guire, M. l'abbé Bernier, du séminaire de Nicolet, M. l'abbé J.-B. Caya, aumônier de l'A.C.I.R. de Nicolet, et parmi les laïques: Mlle Cécile Rouleau, présidente du syndicat catholique des institutrices de Québec, Mlles les présidentes des associations de district, MM. les inspecteurs régionaux, Lamarre et Maltais, A. Morissette, du district 42, A. Desjarlais, du district 43, M. l'inspecteur Pellerin, de Montréal, M. Georges-Henri Saint-Cyr, président de la commission scolaire de Nicolet-Sud, etc., etc.

Plusieurs importantes résolutions concernant l'amélioration du sort des institutrices retraitées et en fonction ont été adoptées, et un travail très considérable a été accompli au cours de ces assises.

L'exécutif fédéral a été choisi comme suit:

Présidente générale et organisatrice: Mlle Laure Gaudreault, La Malbaie (réélue); Mlle Berthe-E. Monette, Valleyfield, a été nommée vice-présidente, à la pla-

ce de Mlle Albina Desbiens, Jonquièrre, démissionnaire. Mlle Marguerite Gaudreault, La Malbaie, conserve sa charge de secrétaire générale.

La fédération remercie sincèrement tous ceux qui se sont intéressés à son deuxième congrès provincial, et le Comité des voeux et civilités a fait adopter les résolutions suivantes:

Que des remerciements soient adressés:

1o—Au séminaire de Nicolet pour l'hospitalité cordiale accordée aux congressistes;

2o—A l'association diocésaine de Nicolet, notamment M. l'abbé J.-B. Caya, aumônier, Mlles Estelle Lasonde, prés., Etienne Boucher, secr., Jeanne Proulx,

Rolande Beaulac et Marie-Flore Précourt, pour la réception magnifique faite aux congressistes; des félicitations chaleureuses sont offertes pour la parfaite organisation du congrès;

3o—Aux Révdes Soeurs de l'Assomption qui ont bien voulu hospitaliser les institutrices déléguées, à l'Ecole normale;

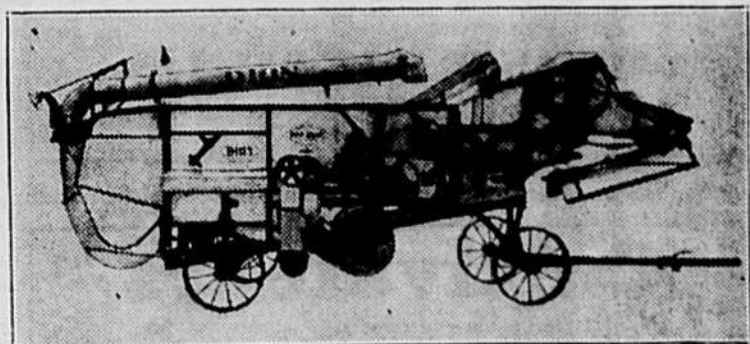
4o—A l'honorable Surintendant de l'Instruction publique pour l'honneur qu'il nous a fait en assistant à notre congrès;

5o—A l'honorable secrétaire provincial, M. le docteur Albiny Paquette, pour la généreuse subvention accordée au congrès;

6o—Au Rév. Père Joyal, O.M.I., pour le magnifique sermon donné

(Suite à la page 15)

UNE VRAIE MERVEILLE !



LA BATTEUSE DION EN ACIER

Grâce à ses NOMBREUX PERFECTIONNEMENTS, elle bat PLUS VITE et PLUS NET, avec MOINS de POUVOIR et de DEPENSE.

Quatre modèles, de grandeurs différentes.

STE-THERESE, Co. Terrebonne

Catalogue envoyé GRATIS sur demande.

DION & FRERE

Ste-Thérèse, Co. Terrebonne

Avez-vous des réflecteurs?

"Nous croyons les cultivateurs assez intelligents et assez consciencieux pour comprendre que le port d'un réflecteur — qui ne coûte pas trop cher — sur leurs voitures, est devenu nécessaire".

Paul BREVAL,
(L'Action Catholique)

Le secrétariat de l'U. C. C. dispose encore d'un millier environ de réflecteurs qu'il cède à un prix d'aubaine.

L'unité : \$0.25

Prix à la douzaine : \$2.00

Pour votre protection, pour éviter des accidents déplorables, munissez vos voitures de réflecteurs.

L'UNION CATHOLIQUE des CULTIVATEURS
515, avenue Viger, Montréal.

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

2. — A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER. — Occasion exceptionnelle: 3 fermes situées dans la paroisse de Longueuil à 2 milles de la métropole, sur la route du chemin de Chambly. Pour plus amples détails, s'adresser à Thomas Préfontaine, 01417 Charlevoix, Montréal. Tél.: WI 8738.

3. — DIVERS

ELEVES DEMANDES. — Nouvelle méthode. Anglais par correspondance. Succès garanti par écrit en deux mois. Pour détails adressez S.-A.-F. Fortier, Dépt. 1, St-Ubald, Co. Portneuf, Québec.

ELEVES DEMANDES. — Cours par correspondance. Enseignons français, anglais, arithmétique, comptabilité. Diplôme accordé pour chaque matière. Prospectus gratuits sur demande. Adressez: "Cours modernes pratiques Enreg.", Casier 5, St-Hyacinthe, P. Qué.

HOMMES TRAVAILLEURS, voici la chance de votre vie. Faites de bons revenus toutes les semaines en vendant nos fameux produits JITO. Proposition avantageuse. Très petit capital requis. Essai de 30 jours A NOS RISQUES. Pour détails et catalogue, écrivez: CIE JITO LTEE., 1031, Dorchester Est, Montréal.

RETOUR A LA TERRE: Nous établissons les jeunes qui veulent se placer "Chez Nous" dans notre Québec. Capital argent nécessaire, mais à la portée de toutes les bourses. 141 terres "PATENTEES" disponibles. Adressez-vous à R. Pinard In Trust Reg'd, Drummondville, Sherbrooke, East-Angus.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT? \$500.00 à \$1,000.00 à placer sur maisons ou terres. N'importe où dans la province. Première hypothèque, intérêt 5%. Remboursement convenable. S'adresser à: R. Pinard In Trust Reg'd, Drummondville, Sherbrooke, East-Angus.

PROPRIETAIRES D'AUTOMOBILES! Faites de l'argent toute l'année, en vendant nos arbres et produits de qualité garantie et connus partout. 25% d'augmentation dans les ventes, d'après notre nouveau système de coupons. Nous payons hebdomadairement. Luke Frères, pépiniéristes, Montréal.

4. — POUSSINS

PRENEZ ET ENCAISSEZ votre part des prix élevés des oeufs qui prévaudront l'hiver prochain, grâce aux poulettes Bray en croissance. Nous pouvons fournir des poulettes Leghorn âgées de 2 à 3 semaines. Commandez tandis qu'il en reste. Bray Hatchery, John Street North, Hamilton, Ontario.

LES POUSSINS BRAY pour livraison en août et septembre doivent être commandés au moins 5 semaines avant la date désirée. Bray Hatchery, John Street North, Hamilton, Ontario.

ON PREVOIT de hauts prix pour les oeufs l'hiver prochain. Achetez des poussins Bray maintenant et assurez-vous des profits. Demandez la liste quotidienne de nos prix spéciaux. Bray Hatchery, John Street North, Hamilton, Ontario.

5. — REMEDES

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 6-13-26-27 juillet

Tablettes Toussine POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Goutte, bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Pourquoi vous exposer à perdre votre cheval pour la modique somme de 50c? Une bouteille de Toussine prise le printemps et à l'automne assure la santé de votre cheval. Expédiées FRANCO sur réception du prix \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph. Dr Jos. COMTOIS, St-Barthélemy, P. Q.

ONGUENT PERREAULT pour rife, eczéma, gale. Boîte no 2 enrg. sous le no 15248, pour adultes, \$1.00 pour \$0.75 Boîte no 1, enrg. sous le no 15247, pour enfants, \$0.80 pour \$0.65. Sirop Perreault, composé de tisane contre rhume, asthme, purifiant le sang, etc., enrg. sous le no 17750, la bouteille \$0.35 et pas moins de 3 bouteilles par envoi. Onguent spécial contre hémorroïdes, 4 boîtes pour \$0.75. Aussi spécial pour bébés, 4 boîtes pour \$0.75. Satisfaction garantie. Essayez-les dès aujourd'hui et ayez soin de mentionner depuis combien de temps vous souffrez. Livraison par poste seulement.

Coupon. Découpez ce coupon et envoyez-le avec la commande pour rabais.

Nom
Adresse

Ecrivez à Pierre Perreault, St-Albert, Co. d'Arthabaska, P. Q.

A la Ferme expérimentale

Les délégués qui assistaient à la 102e réunion de l'association américaine pour l'avancement des sciences, ont été reçus avec leurs femmes à un garden party à la ferme expérimentale centrale Ottawa, le mardi 28 juin. Les visiteurs qui venaient de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis ont été reçus à leur arrivée à la ferme par le Dr G.-S.-H. Barton, sous-ministre du ministère fédéral de l'Agriculture, le Dr E.-S. Archibald, directeur des fermes expérimentales fédérales le Dr Charles Camsell, président du comité exécutif d'Ottawa de l'association, et également sous-ministre du ministère fédéral des Mines et des Ressources naturelles et Stanley Lewis, maire d'Ottawa.

La coopérative de la Rivière du Nord

(Suite de la page 11)

nome régional, et d'autres membres du personnel du bureau. Au cours de la soirée, il était facile de remarquer le soin extrême que prenait M. Boudreault à éviter tout ce qui pouvait devenir une cause, même lointaine, de friction et de désunion.

Ce ne sera pas blesser les gens de St-Jérôme et des environs que de dire qu'ils étaient trop divisés sur de trop nombreuses questions. On a réussi le tour de force d'amener dans la coopérative des gens de toute opinion qui, une fois rendus dans la société, mettront autant de dévouement et autant de bonne volonté les uns que les autres.

Le président de la société-coopérative de Ste-Sophie, M. Walter Kirk, disait ceci: "Chez nous, avant la fonda-

tion de la coopérative, les gens discutaient et parfois se disputaient sur toutes sortes de questions: question de race, de religion, de politique, etc. Notre société existe depuis un an et, ma foi! il n'y a plus que des amis."

Cette parole fait voir un des avantages de la coopération. En plus des profits matériels qu'elle donne, elle est en même temps un grand facteur de paix et de concorde, parce qu'au fond il n'y a réellement pas de raison qui puisse séparer les cultivateurs et les diviser les uns contre les autres lorsqu'ils se rencontrent sous le signe de l'agriculture. Les intérêts sont les mêmes, les besoins sont les mêmes, souvent les qualités sont les mêmes et les défauts aussi. De sorte qu'entre gens si sem-

blables, il est facile de s'entendre du moment qu'on abandonne le préjugé.

Selon toute évidence, avant d'entrer dans la salle de réunion à St-Jérôme, on avait laissé à la porte tous les préjugés que l'on pouvait avoir, parce que rarement nous a-t-il été donné de voir une assemblée aussi sérieuse en même temps que d'aussi bonne humeur et où l'harmonie a régné avec autant de facilité. Nous sommes sûrs que la Coopérative de la Rivière du Nord connaîtra le succès.

Nous pourrions dire la même chose au sujet de beaucoup d'autres sociétés, surtout de celles que nous avons mentionnées dans cet article. Nous attendons une autre occasion.

Henri-C. BOIS

La vie intellectuelle...

(Suite de la page 2)

à la campagne, si l'amour des livres, de la "culture", de l'instruction, en général, devient plus grand, peu à peu, les classes dites "inférieures" reprendront leur rang et l'ordre sera rétabli...

Ne reculons pas devant cet effort, c'est le devoir qui parle...! Laurent-Arsène CARON, St-Anselme.

Blé et farine de blé

Au Canada en particulier, et en

Australie, Argentine, Hongrie et Algérie, les exportations de blé et de farine de blé représentent une partie importante du commerce d'exportation. Les principaux facteurs qui influencent le commerce du blé dans l'Empire britannique sont les exportations du Canada et de l'Australie et les importations au Royaume-Uni. Près d'une moitié des exportations canadiennes de farine de blé sont envoyées sur le Royaume-Uni; les Antilles sont le deuxième marché par ordre d'importance.

La fenaison hâtive

(Suite de la page 16)

trissage (fannage), à 10% par la perte des feuilles et à 10% par la fermentation. Par ailleurs une forte pluie peut facilement enlever au foin 30% de sa valeur nutritive. Ces faits ne méritent-ils pas une plus grande considération? Il n'y a donc rien à y perdre et tout à gagner en faisant les foins à bonne heure.

J.-R. PELLETIER, M.Sc., régisseur, Station expérimentale, Ste-Anne-de-la-Pocatière.



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

ANNONCES COLLECTIVES

BOIS A VENDRE. — 30 à 40 milles de pieds de madriers et planches sèches de pruche de belle qualité, à vendre. S'adresser au moulin de M. Emile Grégoire, Kingsey Falls, Co. de Drummond, P. Q.

TERRE A VENDRE. — Terre de 150 arpents, 75 en culture, érablière (6000), le reste en bois, à 3/4 milles du village, ferme bien bâtie avec ou sans roulant. Vente pour cause de santé. On demande un bon silo usagé. S'adresser à Emile Béliveau, St-Grégoire, cté de Nicolet, P. Q.

A DES CONDITIONS raisonnables, le cercle de l'U. C. C. d'Armagh (Bellechasse), achèterait deux juments pur sang ou demi-sang canadiennes ou belges, mais canadiennes de préférence. S'adresser à M. Roger Laferrière, Armagh Station, cté de Bellechasse, P. Q.

MARCHÉ

VOS VENTES

Animaux vivants :-

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 18 juillet 1938 par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS

Select
180 à 230 lbs 12.25—12.50

Prime : \$1.00

Bacon
160 à 240 lbs 12.25—12.50

Boucher
160 à 240 lbs 11.75—12.00

Léger,
120 à 160 lbs 11.75—12.50

Lourd,
240 à 270 lbs 11.75—12.00

Extra Lourd
270 lbs et plus 11.25—11.50

Truies 7.00—8.00

(1) Nourris et abreuvés.
(2) Par camion.

VEAUX DE LAIT		TAURES	
Choix	6.50—7.00	Choix	5.75—6.00
Bon600—6.50	Bonne	5.00—5.50
Moyen	5.50—6.00	Moyenne	4.25—4.75
Commun	4.25—4.50	Commune	3.00—3.50
VEAUX DE CHAMP		TAUREAUX	
Bon	4.25—4.50	Choix	4.50—5.00
Moyen	3.75—4.00	Bon	3.75—4.50
Commun	3.00—3.50	Moyen	3.50—3.75
AGNEAUX		BOUVILLONS	
Choix	8.00—8.50	Choix	6.50—7.00
Bon	8.00—8.25	Bon	6.00—6.50
Léger	6.00—6.50	Moyen	5.00—5.50
Mouton : bon	3.00—3.50	Commun	4.00—4.50
Commun	2.00—2.50	Com. Lég.	3.50—4.00
VACHES			
Choix	4.50—4.75		
Bonne	4.00—4.25		
Moyenne	3.50—4.00		
Commune	2.50—3.00		
Très Com	2.00—2.25		

Prix de remise :- (Montréal)

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, 130, rue St-Paul-Est, MONTREAL

Semaine finissant le 16 juillet 1938

POULES VIVANTES

A—5 lbs et plus 19c

B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 18c

C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 17c

Coqs 12c

POULETS VIVANTS "A rôtir"

"Gris et rouges"

A—5 lbs et plus (1) 23c

B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 22c

C—3 lbs à 4 lbs 18c

D—2 1-2 lbs jusqu'à 3 lbs 16c

(TOUTES COULEURS)

A—2 lbs jusqu'à 2½ lbs bonne qualité 20c

B—2 lbs jusqu'à 2½ lbs, qualité moyenne 18c

C—2 lbs jusqu'à 2½ lbs, qualité inférieure aux catégories A et B 16c

OEUFs

A—(Gros) 32c

A—(Moyens) 30c

R— 27c

C— 23c

VEAUX ABATTUS (Engraissés au lait)

Bons 11c

Moyens 9c

Communes 7c

POULES ABATTUES (Sélectionnés)

Spécial, 5 lbs 23c

A—5 lbs et plus 22c

A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 21c

A—3 lbs jusqu'à 4 lbs 20c

B—5 lbs et plus 20c

B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 19c

B—3 lbs jusqu'à 4 lbs 18c

C—5 lbs et plus 18c

C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 17c

C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 16c

DINDES VIVANTES (Mères)

A— 19c

B— 17c

C— 15c

Coqs 14c

Lapins vivants 13c la lb.

Pigeon vivants 20c le couple

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

POURCS ABATTUS

A—Bacon de choix 140 lbs à 170 lbs 15¼

Plus Prime 1.00

B—Bacon 140 lbs à 170 lbs 15¼

Boucher, 120 lbs à 170 lbs 15¼

Lourd, 170 lbs à 200 lbs 15¼

Léger, 100 lbs à 120 lbs 14 c

Prix de remise :- (Québec)

A LA SUCCURSALE DE QUEBEC

Semaine finissant le 16 juillet 1938

OEUFs

A—(Gros) 29c

A—(Moyens) 27c

B— 25c

C— 23c

VEAUX ABATTUS

Choix 12c

Bons 11 1-2c

Moyens 10 c

Communs 8c

POULES ABATTUES

A—5 lbs et plus 22c

A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 21c

B—5 lbs et plus 20c

B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 19c

C—5 lbs et plus 17c

C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 16c

IMPORTANT : — Dans le but d'être utiles à la classe agricole, nous nous sommes organisés pour recevoir la volaille vivante à Québec; les cultivateurs intéressés pourront donc à l'avenir adresser les consignations directement à cette succursale.

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

-:- Vos achats -:-

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Liste de prix de la Coopérative fédérée de Québec, sujette à changer sans avis, net comptant, FAB entrepôts de Montréal.

FARINES

Farine COOPERATIVE ou CREME OUEST.

coton 98s. 3.40

1ère patente) 24s. 0.90

Farine FEDEREE (pat. choix-pain) 98s. 3.20

Farine NUTRITION 85% blé entier) 98s. 3.10

Farine REVELATION (Pâtisserie) 98s. 2.30

(Pâtisserie) 24s. 0.65

Farine à engrais, choix jute, 98s. 1.75

ENGRAIS

Son de blé, par tonne 28.00

Gru rouge par tonne 28.00

Middlings de seigle, par tonne 28.00

Gru blanc (Middlings), par tonne 33.00

GRAINS ET MOULEES

Blé No 2 Durum recrible (vo-lailles) 98 s. 1.65

Blé blanc d'Ontario recrible, 98s. 1.55

Blé No 4 spécial, par 98s. 1.60

Blé No 1 Garnett doublement recrible, 98s. 2.50

Lentille semence No 1, en 100s. 3.50

Blé d'inde africain jaune cassé rond, 98s. 1.70

Blé d'inde africain blanc rond, 98s. 1.55

Moulée d'orge fine et pure ex 3 CW. 98s. 1.65

Orge ex-choix à malter, 6 rangs, recrible 1.70

Orge No 3 CW recrible, 98s. 1.55

Avoine Alberta choix doublement crible 2.30

Avoine No. 1 d'alimentation recrible, 98s. 1.70

Moulée d'avoine blanche fine et pure, 98s. 1.75

Sarrasin recrible en 96s. 1.85

Pois à soupe de choix (en 120s.), le minot 2.85

TOURTEAUX

Tourteau de lin, 100s. (Sherwin-Williams) 1.95

Tourteau de coton (qualité Prime) 100s. 1.85

Drèche de brasserie 100s. \$1.60

DIVERS

Fèves blanches de choix (en 120s.), le minot 1.60

Sel (usage général) en 100s. fin 0.65

Sel gros Liverpool en 140s. (sur le quai) 0.90

Sel iodé, par bloc de 50 lbs 0.35

Ecailles d'huitres en 100s. 0.75

Mélasse pure canne (betail) 45 gal., le gal 0.16

Produits laitiers

PRIX DE REMISE POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 11 JUILLET 1938, INCLUSIVEMENT

Montréal et Succursale Québec

(beurre frais)

No 1 pasteurisé 24 11-16

No 1 non pasteurisé 24 3-16

No 2 23 11-16

FROMAGE

Blanc 13 13-16

Coloré 14

No 1 13

No 2 13

TRES IMPORTANT. — Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre.

La Coopérative Fédérée.

ENCHERES DE LA RIVIERE-DU-LOUP

1,500 boîtes de beurre ont été vendues le 14 juillet à 25c, la livre, F.O.B., Québec.

TENDANCES des MARCHES

COMMENTAIRES DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Beurre et fromage

BEURRE

Avec l'indice que les stocks en entrepôts par tout le Canada, au 1er juillet, comparativement à pareille date l'an dernier, seraient plus considérables, nous pouvions nous attendre à un début de semaine assez tranquille et d'un volume de transactions des plus modérés.

Ainsi que prévu, à la dernière heure, lundi, après-midi, le bureau des statistiques du Gouvernement fédéral nous annonçait un surplus assez substantiel représentant approximativement 6,200,000 lbs.

Inutile de dire que, momentanément, ce surplus fut plutôt de nature à créer une certaine anxiété et la situation présente n'apparaissait pas des plus solides.

Evidemment, dès mardi matin et pour se continuer jusqu'au mercredi soir, les offres furent considérables et avec difficulté à trouver des acheteurs, les prix ne tardèrent pas à fléchir jusqu'au niveau de 24¼c. à 24½c. la livre. Cependant, jeudi matin, à la suite d'une autre vague d'achats pour fins d'entreposage ou de spéculation, la demande fut très active, les offres rapidement absorbées et les prix se raffermirent à 25c. la livre.

De bonne heure, vendredi, on notait une plus grande fermeté des marchés d'outre-mer et bien que les prix actuellement en cours sur notre marché domestique ne nous permettent pas l'exportation, un regain de confiance était apparent; la demande fut encore plus accentuée que la journée précédente et les prix se hissèrent à un niveau pour atteindre le niveau de 25 1-2c. la livre.

Au cours de l'avant-midi, le 18 juillet, le No 1 pasteurisé, au gros, était coté de 25¼c. à 25½c. la livre.

FROMAGE

Une amélioration dans la demande du marché anglais et une offre plus restreinte de la part de nos opérateurs locaux ont contribué à raffermir quelque peu les prix.

Oeufs et volailles

VOLAILLES VIVANTES (poulets et oies)

les arrivages sont restreints et les prix sont maintenus stables.

OEUFs : - MONTREAL et QUEBEC

Les catégories supérieures (A et B) sont rares et recherchées; la distribution est rapide et il a été facile d'en obtenir de meilleurs prix.

La demande est un peu plus lente pour les autres catégories, mais les prix sont assez bien soutenus.

VOLAILLES ABATTUES : -

Bonne demande pour les poulets et les poulets à griller; les prix demeurent stables.

Les arrivages de poulets à rôtir sont plus considérables et de qualité médiocre. La vente est plus lente et les prix ont tendance à fléchir quelque peu.

POURCS ABATTUS

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Demande limitée; cependant

Animaux abattus

VEAUX ABATTUS : - MONTREAL et QUEBEC

PORCS ABATTUS : -

Ce marché s'est continué actif et les prix sont fermes.

COUPON D'ABONNEMENT

"La Terre de Chez Nous",
515, avenue Viger,
Montréal.

Vous trouverez ci-inclus la somme d'un dollar en paiement d'un abonnement d'un an à "La Terre de Chez Nous".

Nom

Paroisse Bureau de poste

Comté

Faites remise par bon de poste ou par chèque.

LE BUCHERON

ESSENCES CONIFERES

LES PINS

(Suite)

Pendant longtemps, le pin blanc a fourni la majeure partie du bois de construction, au Canada, mais depuis quelques années, il est dépassé par l'épinette et par le sapin de Douglas. Le bois du pin blanc est uniformément léger et tendre, et partant facile à sculpter. Il sèche facilement, se retire peu en séchant, garde sa forme et prend bien les clous. Ces caractéristiques, et la facilité avec laquelle il se travaille le font apprécier dans le modelage, la sculpture, et le travail du bois en général.

Ce bois se teint et se vernit facilement. Grâce à sa belle homogénéité de grain, et à la stabilité qui en résulte, la peinture prend bien sur une surface unie de pin blanc, et se conserve longtemps. Le pin blanc est utilisé dans la construction de toutes les parties des bâtiments, excepté en grosses poutres. La nomenclature de ses différents usages comprendrait presque toutes les industries canadiennes qui se servent du bois.

Pinus monticola D. Don

Pin argenté

Noms anglais : Western white pine, mountain Weymouth pine, white pine (en Colombie-Britannique), silver pine.

La hauteur moyenne du pin argenté est d'environ 125 pieds, et son diamètre d'à peu près 2 pieds. Il atteint exceptionnellement un diamètre de 6 pieds et une hauteur de 250 pieds.

Dans les peuplements denses, il produit un tronc élevé et élancé, et une ramure conique formée de branches courtes très espacées. Les branches sont ordinairement grêles et pendantes, mais lorsque l'arbre croît isolément, il arrive souvent qu'une ou plusieurs branches horizontales plus fortes dépassent les autres de 10 à 15 pieds. Cette caractéristique permet de reconnaître l'arbre à une distance

considérable.

L'écorce des jeunes arbres et celle des branches de croissance récente est gris argent, mince et lisse. Sur les arbres plus âgés, elle tire sur le violet ou sur le brun et se divise en fragments carrés d'environ 1 pouce d'épaisseur. L'écorce interne est de teinte rouge cannelle. Par suite de la minceur de l'écorce, l'arbre est sensible au feu.

Ses racines s'enfoncent assez profondément dans le sol, ce qui lui permet de subir les assauts des vents sans avaries graves.

Les feuilles sont d'un vert bleuâtre, réunies en faisceaux de cinq. Elles ont 2 à 4 pouces de longueur et sont généralement plus courtes, plus épaisses et plus raides que celles du pin blanc de l'Est. Il n'est guère possible de confondre ces deux essences, dont les aires de distribution sont très éloignées l'une de l'autre. Les seuls autres pins à feuilles réunies en faisceaux de cinq que l'on rencontre dans l'aire de distribution du pin argenté sont le pin blanc de l'Ouest et le pin à blanche écorce. Or, l'apparence générale du pin argenté permet de le distinguer facilement de ces deux essences. Chez le pin blanc de l'Ouest et le pin à blanche écorce, les faisceaux de feuilles forment des touffes beaucoup plus denses aux extrémités des rameaux. Les cônes du pin argenté diffèrent aussi de ceux des deux autres arbres; enfin ceux-ci se rencontrent généralement à une plus haute altitude que le pin argenté.

Les cônes du pin argenté ont de 6 à 10 pouces de longueur et sont beaucoup plus gros que ceux du pin de l'Est, auxquels ils ressemblent par ailleurs.

Cet arbre existe dans tout le sud de la Colombie-Britannique. On le trouve sur la côte visine de l'île de Vancouver, et sur cette île même. Dans l'intérieur des terres, on le rencontre dans les vallées entre la frontière internationale au sud, le grand coude de la Colombie et le lac Quesnel au nord. Il croît rarement à une altitude su-

périeure à 2,500 pieds le long de la côte et 3,500 pieds à l'intérieur de la Colombie-Britannique, bien qu'on le rencontre à des altitudes plus élevées dans les Etats du sud.

Le bois du pin argenté est un peu plus lourd et plus dur que celui du pin blanc, mais on l'emploie généralement aux mêmes usages.

Pinus flexilis James

Pin blanc de l'Ouest

Noms anglais : Limber pine, Rocky Mountain Pine.

Le pin blanc de l'Ouest est un arbre de 25 à 40 pieds de hauteur sur 12 à 24 pouces de diamètre. Le tronc est court, épais, branchu, tortu, et la ramure, irrégulière à cause de l'asymétrie des verticilles de grosses branches. Une bonne partie des pins blancs de l'Ouest ne sont guère que des arbustes. Sur les arbres âgés, les branches inférieures sont très longues et pendantes. Les jeunes branches sont extrêmement flexibles, d'où le nom scientifique. Le bois n'a qu'une utilisation locale.

L'écorce des jeunes arbres et des jeunes branches est lisse et d'un gris blanchâtre d'environ 2 pouces, et divisée par de profondes crevasses en fragments de forme irrégulière.

Les feuilles poussent en faisceaux de cinq et ont de 1 pouce 1-2 à 3 pouces de longueur. Elles sont vert foncé, épaisses, raides, et forment des touffes denses aux extrémités des branches.

Les cônes, de 4 à 10 pouces de longueur, sont de teinte brun jaunâtre. Les écailles sont très épaisses à la pointe. Cette particularité permet de distinguer l'arbre du pin argenté. Une fois mûrs, les cônes s'ouvrent et laissent échapper la graine. En outre, le cône perd sa couleur après un certain temps.

Cet arbre n'existe au Canada que dans les montagnes Rocheuses, dans le sud de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, à une altitude de 5,000 à 6,000 pieds. D'ordinaire, il croît isolément ou en petits peuplements. Il s'accommode d'une grande variété de sols, mais on le trouve le plus souvent sur les côtes arides, rocheuses et exposées. Dans l'Alberta médian, on le rencontre sur les sommets des contreforts.

Pinus alba Engelm.

Pin à blanche écorce

Noms anglais : White-bark pine, white-stemmed pine, scrub pine.

Le pin à blanche écorce est un arbre très rabougré. Dans les endroits exposés, il est presque réduit à l'état d'arbuste rampant. Il atteint parfois une hauteur de 30 pieds sur un diamètre de 10 à 18 pouces. La ramure est enchevêtrée, et l'appareil de racines, traçant et vigoureux. Le bois n'est utilisé que comme combustible.

L'écorce est blanchâtre et peu gercée, sauf à la base du tronc, où d'étroites fissures le divisent en écailles blanchâtres. Elle a rarement plus d'un quart de pouce d'épaisseur.

Les feuilles sont épaisses, raides et recourbées, d'une teinte vert jaunâtre foncé, et d'une longueur de 1 pouce 3-4 à 2 pouces 1-2. Elles sont groupées en faisceaux de cinq et forment généralement des touffes épaisses aux extrémités des branches.

DU "CANADA LUMBERMAN"

Le conflit au sujet des salaires survenu entre les manufacturiers de bois de Timmins, Ont., et leurs employés, vient d'être réglé à l'amiable.

Les employés de la Fesserton Timber Co., la Feldman Timber Co. et de la Rudolph-McChesney Lumber Co., sont retournés au travail après avoir accepté une nouvelle échelle de salaire.

Maintenant, les plus bas salaires payés dans ces établissements de sciage de bois sont de \$3.25 par jour, comparés à ceux de \$2.75 suivant l'échelle précédente, soit une augmentation de \$0.50 par 10 heures de travail.

Les ouvriers qui gagnaient auparavant \$3.00 par jour, recevront à présent \$3.25, et ceux qui gagnaient \$3.25, recevront à l'avenir \$3.50. Les ouvriers qui recevaient de \$3.50 à \$4.00, avant la grève, recevront une augmentation de \$0.10 par jour. Tous ceux qui gagnaient au-dessus de \$4.00 par jour seront payés d'après ententes individuelles avec leurs employeurs.

L'entente conclue entre les intéressés stipule qu'aucune représaille ne sera exercée contre les employés qui s'étaient mis en grève et qu'ils seraient tous réengagés dans les différents moulins avant que de nouveaux ouvriers soient mis sur la liste de paye.

N.B. — Il sera bon de se rappeler ces faits lorsque l'on vous dira que les salaires des ouvriers de scieries dans la province de Québec doivent s'accorder avec ceux de l'Ontario pour ne pas nuire à l'industrie.

Ceci doit donner à réfléchir à nos esclaves qui ne reçoivent que \$1.25 à \$1.50 par jour, sous l'oeil impassible des membres de l'Office des salaires raisonnables.

L'INDUSTRIE DES CHEMINS

(Suite de la page 20)

Nous invitons les contremaîtres et les commis sur les travaux de voirie à nous écrire pour connaître les conditions que la direction leur accordera pour leur travail de recrutement.

Dans trois mois, les travaux de voirie seront pour la plupart terminés.

Vu que vers le même temps, les opérations forestières reprendront, hâtez-vous de vous munir d'un certificat de membre de l'union.

Il vous sera utile !

Louis-Philippe COTE.

Québec, le 18 juillet 1938.

La sciure de bois

Ottawa.— La sciure de bois est maintenant employée au chauffage de plus de 15,000 logis, bureaux, théâtres et autres édifices dans la Colombie canadienne. Avec la collaboration d'ingénieurs en combustion, les laboratoires des produits forestiers du ministère des Mines et des Ressources ont imaginé des méthodes pour employer la sciure de bois comme combustible, et l'emmagasiner et le chauffage avec cette matière sont maintenant solidement établis. Autrefois considérée comme rebut inévitable, la sciure de bois comme combustible rapporte maintenant aux propriétaires de scierie des milliers de dollars pour un produit autrefois envoyé aux incinérateurs. La quantité de sciure de bois produite chaque année dans les scieries canadiennes est estimée suffisante pour recouvrir de quinze à vingt îlots de ville d'une épaisseur de cent pieds.

Quelques-uns des avantages de la sciure de bois comme combustible sont faciles à voir. La sciure de bois est propre, bon marché, de très faible teneur en cendre, de poids léger et facile à manipuler. A ces qualités il faut ajouter ce fait important qu'elle brûle librement, demande peu d'attention et fait un feu facile à contrôler.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des calorifères ou poêles spéciaux pour brûler la sciure de bois, mais des grilles auxiliaires seulement. Ces dernières sont imaginées de manière à s'adapter facilement à tout appareil de chauffage standard. Le combustible est alimenté au fur et à mesure par gravité, à partir d'une trémie d'emmagasiner placée au-dessus de la grille. La trémie doit être remplie deux ou trois fois par jour.



Les-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bucherons
U. C. C.
B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC
1438 Sicard
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél.: CLairval 5940

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers
56, rue St-Pierre
Québec
Paul Lesage, LL.L.
Jean Lesage, LL.L.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Faux-mau composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi démangeaisons, enflures, boutons. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA
FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska). Qué.

POUR S'ENROLER DANS L'UNION

Les ouvriers forestiers et employés de scieries qui désirent s'enrôler dans leur association professionnelle peuvent le faire eux-mêmes en adressant leur cotisation et abonnement directement à Québec, au bureau de la section des Bucherons.

Vous n'avez qu'à remplir le coupon d'abonnement et nous l'envoyer avec votre remise.

LA SECTION DES BUCHERONS U. C. C.

B. P. 55, Station "B"

Québec.

Ci-inclus, veuillez trouver la somme de \$..... pour abonnement au journal "La Terre de Chez Nous" et ma cotisation de membre pour un an.

Veuillez m'adresser mon certificat - reçu et mon

insigne à.....
(Signature au long)

Comté de..... P. Q.
(Écrivez lisiblement en lettres moulées de préférence.)

Cotisation \$1.00
Abonnement 1.00
Bouton-insigne .25

Québec, le 20 juillet 1938

LE BUCHERON

L'INDUSTRIE des CHEMINS

LA crise économique qui sévit actuellement chez nos voisins du Sud, les Américains, a eu des répercussions dans notre province, surtout dans l'industrie du bois.

Incapable d'absorber la production des moulins à papier de chez nous, ces derniers ont été obligés de couper en deux leur rendement ordinaire.

Comme les manufacturiers de papier n'avaient pas prévu cette situation lorsqu'ils ont organisé l'été dernier, la plus forte coupe de bois faite dans la province, il arrive qu'il y a une accumulation excessive de matière première.

On dit que les banques, pour prévenir un désastre comme celui de 1939, ont refusé de financer des coupes aussi considérables que celles de l'année dernière.

De son côté, le gouvernement provincial voulant exercer un contrôle sur les opérations forestières, a prohibé les coupes dans les mois d'été.

Pour cette démarche, les gouvernants méritent des félicitations.

Lors du congrès annuel de la section des Bûcherons, à La Tuque, l'automne dernier, les délégués avaient demandé à l'unanimité la prohibition des chantiers en été.

Il est vrai que cette décision va avoir pour effet de mettre un nombre considérable d'ouvriers forestiers "dans le chemin".

C'est un mal pour un bien, vu qu'à l'été des travaux considérables de voirie vont être exécutés dans tous les districts de la province.

Les bûcherons qui, à cause de la crise des industries du bois se trouvent "dans le chemin", n'ont qu'à changer d'outils et travailler aux chemins !

Quand il s'agit de la construction de nouvelles routes, ces travaux sont presque toujours donnés au contrat, tandis que les travaux de réfection et de réparation se font en régie.

x x x

L'été dernier, environ quarante mille hommes travaillaient de l'emploi dans les chantiers de bois. A l'automne, le nombre augmenta à 80 mille.

On nous dit que dans une couple de semaines, il y aura de 35 à 40 mille hommes. C'est une compensation qui vient à point employés aux travaux de voirie. Tant mieux! pour combler le grand vide de l'emploi forestier.

Nous conseillons à ceux que la chose intéresserait de faire une petite enquête, afin de connaître à quelles classes appartiennent les ouvriers de voirie.

Nos renseignements nous démontrent que la grande majorité des employés de la voirie sont les mêmes qui fréquentent en hiver les chantiers de bois.

Il faut donc en conclure qu'une bonne proportion de ces ouvriers sont des membres de la section des Bûcherons U.C.C.

C'est pourquoi nous croyons de notre devoir de suivre nos membres sur les travaux saisonniers, afin de leur donner dans la mesure du possible, toute l'aide et protection de l'union, comme sur les travaux forestiers.

Des fonctionnaires du ministère de la Voirie nous ont déclaré que les salaires pour travaux de chemins seraient de \$0.25 l'heure sans pension. Comme la pension est évaluée à 50 sous par jour, ceci équivaut exactement à \$52.00 par mois de 26 jours de 10 heures d'ouvrage.

C'est justement le salaire que les ouvriers forestiers réclament depuis trois ans et qui ne leur a pas encore été accordé.

Membres de l'union qui lisez ces lignes, rappelez-vous que vous avez droit à la même protection quand vous travaillez aux chemins que lorsque vous êtes employés en forêt ou au flottage du bois.

Souvent, des équipes d'ouvriers forestiers sont logés dans des camps et quelquefois sous des tentes. Vu qu'il est encore plus important au temps des chaleurs qu'en hiver d'observer les règles de l'hygiène, nous recommandons à nos membres de nous rap-

porter les infractions qui viendront à leur connaissance.

Encore une fois, signez vos plaintes de votre numéro de membre seulement et ne traitez que de la question d'hygiène sur ces lettres.

x x x

Chaque membre de l'union a intérêt à ce que son association progresse en efficacité et en nombre.

Que chacun d'eux se fasse propagandiste auprès de leurs compagnons de travail qui ne sont pas encore enrôlés dans leur association professionnelle. Rappelez-vous que chaque nouveau membre recruté vous aidera à obtenir les réformes dont vous avez un si grand besoin.

Les milliers de membres que nous avons aidés à faire un règlement satisfaisant avec leurs patrons, sont les preuves vivantes que l'union leur a rendu de nombreux services.

En faisant connaître l'union à vos amis, vous leur rendez service et vous aidez votre propre cause.

La construction des routes est essentiellement une industrie saisonnière. Elle est loin de ressembler aux industries des bois qui, si elles étaient organisées méthodiquement en vue de fournir aux ouvriers de l'emploi ininterrompu, seraient pour un grand nombre, une carrière plutôt qu'une occasion de gain périodique.

Trop longtemps chez nous, l'attention ne s'est portée que sur les méthodes d'exploitation, en vue de profits immédiats.

Croyant que les forêts étaient inépuisables, elles ont été exploitées sans souci de leur renouvellement, comme s'il s'était agi d'une mine.

Le jour se lèvera bientôt, où l'on verra l'industrie forestière donner une plus grande attention à la protection et à la reconstitution des forêts au moyen d'une sage reforestation.

Les coupes, le flottage, la transformation des matières premières en produits ouvrés, alterneront avec le nettoyage de la forêt et le reboisement.

Si elles sont organisées rationnellement, ces diverses opérations pourront fournir du travail à l'année à une classe d'ouvriers qui, avec les méthodes actuelles ne peuvent se procurer du travail qu'à des époques intermittentes.

x x x

En face des multiples lois et ordonnances ministérielles qui régissent l'industrie forestière, l'ouvrier qui veut bénéficier des avantages ou éviter les pièges que des exploitiers malhonnêtes leur tendent doivent se renseigner à fond avant de signer des contrats d'embauchage, sinon, ils courent de grands risques de se faire exploiter.

L'expérience des dernières années nous a démontré que sans le travail opiniâtre des forestiers syndiqués, la plupart des lois forestières seraient restées inopérantes.

Sans les congrès de l'union, sans la vulgarisation des lois dans le public, par le porte-paroles de l'U.C.C., "La Terre de Chez Nous", la classe ouvrière ignorerait ces lois et ne pourrait en bénéficier.

Prenons par exemple les jeunes gens qui vont pour la première fois en chantiers.

A part d'ignorer les règles et les trucs du métier, ils sont une proie facile pour les profiteurs.

Pour éviter leurs pièges, il y a un moyen bien simple: c'est de s'enrôler avant leur départ pour la forêt dans leur union professionnelle.

Qu'ils suivent les délibérations des comités de bûcherons dans les cercles de l'U. C. C., les plus rapprochés, afin d'obtenir les renseignements qui leur seront utiles au cours de leur apprentissage.

Les anciens leur diront que ce n'est plus le temps de se plaindre et de protester après qu'ils ont été trompés et abusés.

Ce que nous disons des ouvriers forestiers peut aussi s'appliquer aux employés de la voirie.

Tous devraient s'enrôler dans l'union avant de partir pour les chantiers.

(Suite à la page 19)

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'organisation générale de la section des bûcherons de l'U.C.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

1e — Employé d'une association de protection contre les feux de forêt, je suis "seul" à 55 milles de la mer gardien d'une tour d'observation. Il est vrai que j'ai une ligne de téléphone pour communiquer avec le bureau chef du service, mais à chaque tempête, cette ligne casse et je reste sans rapport avec le monde extérieur. Durant ces périodes qui dépassent quelquefois une semaine, je peux m'estropier ou tomber malade et personne ne pourra me secourir.

Est-ce qu'il y a une loi pour forcer les compagnies et associations à placer dans les endroits déserts les surveillants deux par deux afin qu'ils puissent se secourir mutuellement au besoin ? No 3050.

R. — Dans le cas que vous m'exposez, il n'y a pas aucune loi écrite que je connaisse qui oblige les employeurs de mettre deux observateurs ou gardiens en service sur les tours d'observation.

Mais, comme le danger que vous craignez est réel, en vertu du principe qu'un employeur a le devoir moral de protéger la vie de ses employés, il me paraît évident qu'un homme ne devrait pas être laissé seul loin de tout secours.

La protection de la vie humaine est beaucoup plus importante que la protection de biens matériels.

Au congrès général annuel de l'association, votre suggestion sera étudiée par les congressistes et une résolution proposée en vue de remédier à la situation que vous décrivez.

2e — Je suis employé à des travaux de voirie par un entrepreneur qui me fait charroyer de la gravelle au prix de 75 sous la verge sur une distance qui ne me permet pas de réaliser plus que \$1.50 par jour pour moi-même et mon cheval. Pour ce salaire, je paie ma pension et je nourris mon cheval.

Est-ce qu'un entrepreneur a le droit de payer un tel salaire de famine ou si un salaire minimum est fixé par une loi pour les travaux de voirie dans la province de Québec ? No 10.214.

R. — Nous recevons depuis quelques semaines de nombreuses lettres de membres cultivateurs qui nous demandent toutes sortes d'informations concernant les travaux de voirie exécutés par des entrepreneurs. Plusieurs de nos correspondants semblent croire que les travaux de voirie sont régis par la même loi que les travaux forestiers.

Notre réponse est toujours la même, à savoir que le salaire minimum décrété pour les travaux forestiers ne s'applique pas aux travaux de voirie.

Les salaires payés pour ces travaux sont fixés par l'honorable ministre de la Voirie.

Si les entrepreneurs de voirie vous exploitent, portez plainte d'abord à l'ingénieur de district et si vous n'obtenez pas satisfaction, adressez-vous directement à M. le sous-ministre de la Voirie, Hôtel du Gouvernement, Québec.

3e — a) — Je suis un sous-entrepreneur de coupe de bois à qui le GRAND JOBBER a chargé un faux double pour la prime d'assurance contre les risques d'accidents du travail.

b) — Que dois-je faire pour lui faire restituer le montant qu'il m'a chargé illégalement ? No 9017.

R. — a) — De même qu'il est défendu aux patrons de charger à leurs employés les primes d'assurance contre les accidents du travail, de même les patrons ou leurs substitués, les GRANDS JOBBERS ne peuvent majorer le taux de ces primes quand ils les transportent à leur sous-entrepreneurs.

b) — Vous devrez vous adresser d'abord à la Commission des Accidents du Travail pour connaître le taux exact que cette Commission a exigé pour sa police de garantie.

Vous pouvez aussi informer le bureau des réclamations du Département des Terres et Forêts à 142, rue St-Jean, Québec.

Le moyen le plus expéditif pour obtenir satisfaction est de prendre une action en recouvrement contre le GRAND JOBBER.

Voyez d'abord un avocat.
4e — a) — Est-ce qu'il y a une loi ou règlement qui défend l'usage de la cigarette en été dans les chantiers soit sur des terrains privés ou sur les terres de la Couronne ?

b) — Une compagnie a-t-elle le droit de mettre sur une LISTE NOIRE celui qui reçoit en forêt du tabac à cigarettes par colis postal ? No 12.185.

R. — Les propriétaires ou concessionnaires de terrains boisés ont non seulement le droit mais aussi le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la forêt contre les dangers du feu.

D'ordinaire, les garde feu reçoivent des instructions de ne pas fumer la cigarette durant les mois d'été excepté quand ils sont au repos dans leurs camps.

Un employeur a toujours le droit de renvoyer les employés qui n'observent pas les lois concernant la protection contre le feu ainsi que les lois de chasse et de pêche.

Il est bien difficile de faire la preuve des "listes noires"; de même qu'il est difficile de forcer un employeur de donner du travail aux ouvriers qu'il considère incompetents ou indésirables.

Etendue mondiale en orge

L'étendue ensemencée en orge dans le monde entier, qui a fluctué irrégulièrement depuis 1930, paraît avoir augmenté en 1937, dit le Comité économique impérial, par comparaison à 1936, mais il serait impossible de faire des comparaisons précises avec les années précédentes, faute de chiffres récents pour l'Union soviétique. L'étendue totale dans l'Empire britannique, qui comprend environ un septième du globe, a diminué jusqu'en 1933-34. Une expansion lente s'est produite ces dernières années, principalement à cause de la reprise des affaires au Canada. Les principaux marchés pour les importations d'orge se trouvent dans les pays européens, mais il s'exporte également de grandes quantités d'orge sur les Etats-Unis qui, en 1936, ont pris 70 pour cent des exportations canadiennes.

OBTENEZ PLUS DE RENDEMENT E VOS CHEVAUX

Emploiez la pure MELASSE de canne



Vos chevaux pourront travailler plus dur sans perdre de poids et plus longtemps sans s'épuiser si, chaque jour, vous arrosez leur fourrage avec la pure mélasse de canne W. I. B. Tonifiant la nourriture, la rendant plus douce, plus riche, plus appropriée. W. I. B. est recommandée pour tous les animaux de la ferme par les vétérinaires et les experts des gouvernements.

CANADA WEST INDIES MOLASSES COMPANY, Ltd.

5100 B, rue Notre-Dame Est, Montréal